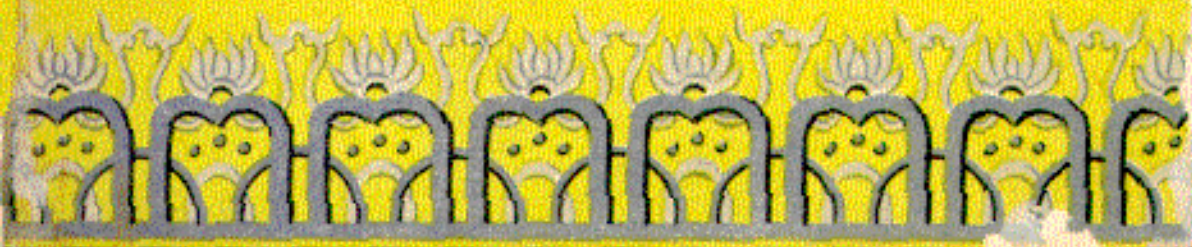


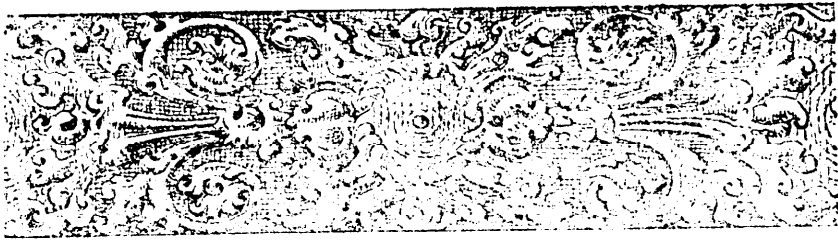
BULLETIN
DES
AMIS^{DU} VIEUX HUÉ



10^e Année N^o 2

Avril-Juin 1923





LES SOUVENIRS CHAMS

DANS LE

FOLK-LORE ET LES CROYANCES ANNAMITES DU QUANG-NAM (1)

Par le D^r A. SALLET

Médecin-Major des Troupes coloniales.

L'actuel Quảng-Nam relève de l'ancien pays d'Amaravati. Il connut, et plus encore que tout autre, la magnifique splendeur du royaume du Champa, car ce fut dans ses deltas que s'étaient installées la somptueuse Sinhapura, la merveilleuse capitale, et Indrapura, la ville religieuse, tandis que là-bas, vers l'Ouest, dans un cirque montagneux pénétrable sur un seul point, s'étaient édifiés successivement, à travers les siècles, les temples du riche groupement de Mĩ-Sơn (2).

(1) Les vignettes, tête de chapitre ou culs de lampe qui accompagnent cet article, ont été reproduites, par les soins de M. de Saint-Nicolas, Architecte des Bâtiments civils, d'après les Planches de *l'Inventaire des monuments chams*, de M. Parmentier, lequel nous a aimablement autorisés à les utiliser.

(2) Voir G. Maspero : *Le Royaume du Champa*. Leide, E. J. Brill, 1914 (extraits du *T'oung Pao*, Vol XI à XIV, 1910-1913) - L. Finot : *Notes d'Épigraphie*, in *B. E. F. E. O.*, *passim*. — Aurousseau : *Etude bibliographique sur « le Royaume de Champa »* de G. Maspero, *B. E. F. E. O.*, T. XIV, No 9, 1914. — Jeanne Leuba : *Les Chams d'aujourd'hui et les Chams d'autrefois*. Hanoi,

Tout cet immense territoire qui s'étend de l'Ái-Vàn-Sơn aux sables durs en limite Nord de la province de Quảng-Ngãi, se couvrait alors de sanctuaires et de temples et s'organisait dans toute une floraison de monumments et de sculptures. Cà et là, des levées de terre, d'immenses bassins aménagés, des canaux creusés apportaient aux champs les appoints fertilisants et témoignaient de l'activité ingénieuse du peuple agriculteur.

Sinhapura aux riches palais dont les portes sculptées à jour étaient peintes en bleu et dont les chevrons s'ornaient de jade, Sinhapura et ses terrasses, ses tours des démons, ses salles d'offrandes, ne marque plus sa place à l'heure actuelle que par deux lignes de remparts endommagés, des amas de briques et l'éparpillement de sculptures mutilées. Sinhapura de l'Amaraviti, le Chiêm-Thành 占城 opulent de l'ancien Lâm-Ap 林邑, est occupé maintenant par divers hameaux de Trà-Kiệu (1), et c'est à peine si l'on devine à 5 lý au Sud, en bordure de rivière, dans le Đại-Thành 大城 de maintenant, ce qui dut être l'un des retranchements de Fan-Wen. Indrapura et son monastère sont abandonnés dans l'isolement des ruines de Đông-Dương (2), et Mĩ-Sơn a dû lutter dans sa retraite moins contre le temps que contre le végétal.

Le XV^e siècle a passé en ouragan sur toute une région, et tout un peuple a été repoussé vers le Sud jusqu'à l'extrême compression, jusqu'à la destruction. Il a multiplié les ruines, bousculé les autels, broyé les divinités, semblant vouloir anéantir tout un passé, toute une civilisation. L'Annamite vainqueur a pris toute la place, et une ombre épaisse s'est étendue sur le peuple disparu dans la reprise de la vie.

Pourtant, le Quảng-Nam, marqué de toutes les ruines éparses de la vieille civilisation, est resté jusqu'à une période bien proche de la nôtre, la terre *chame* spécialisée. Les missionnaires et les commerçants de l'ancienne Cochinchine ne l'indiquaient que sous le nom de Caciam

Imprimerie d'Extrême-Orient, 1915. — Consulter le *Guide de l'Annam* (Edition de l'Association des Amis du Vieux Hué. Imprimerie d'Extrême-Orient). — Sur Trà-Kiệu, Mĩ-Sơn, Đông-Dương, etc... : Parmentier : *Inventaire des monuments chams de l'Annam*, T.I et II, Paris, Leroux, 1918-1919. — Et *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, *passim*. — Mĩ-Sơn 美山, canton de Mậu-Hoà 懋和總, huyện de Duy-Xuyên 睢川縣.

(1) Trà-Kiệu 茶喬, canton de Mậu-Hoà 懋和總, huyện de Duy-Xuyên 睢川縣.

(2) Đông-Dương 桐楊, canton de Châu-Đức 朱德總, huyện de Lê-Dương 醴陽, phủ de Thăng-Bình 升平府.

(Cociam, Cacciam, etc.), et son port, semblablement désigné, s'annonçait avec Pulo Champeilo ou Poulo Chapa comme écran lointain fixé à une vingtaine de kilomètres du Đại-Chiêm Hải-Khẩu 大占海口, le grand estuaire des Chams. Le Quảng-Nam était le Quảng-Cham.



Dans le populaire annamite, le mot *Chiêm* 占 désignant les anciens Chams a cessé d'être compris. A peine le mot existe-t-il dans certains noms de lieux ou comme vocable de quelques emplacements : ainsi le village de *Chiêm-Sơn* (1), proche de Trà-Kiêu ; les deux *Chiêm-Lai* du village de Qua-Gian (2), et ce *Chiêm-Thành* marquant une ruine désolée entre les *Hoả-Sơn* des montagnes de Marbre. Le *Chiêm-Thành*, ancienne capitale, n'existe plus que pour le lettré, et quant au grand estuaire, le *Đại-Chiêm Hải-Khẩu*, il n'est plus connu que sous l'appellation elliptique de *Cửa-Đại*.

Au Quảng-Nam, les Chams sont rappelés sous le nom de *Hời* (3),

(1) *Chiêm-Sơn* 占山, canton de Mậu-Hoà 懋和總, *huyện* de Duy-Xuyên 維川縣. Marqué par un emplacement et une inscription rupestre fort ancienne.

(2) *Chiêm-Lai-Thượng* 瞻來上, et *Chiêm-Lai-Hạ* 瞻來下, du village de Quá-Gián 過澗村, canton de Thanh-Quất 青橘總, *phủ* de Điện-Bàn 筵盤府.

(3) Il est difficile de saisir la raison de cette appellation « *Hời* » : le caractère qui le traduit est purement annamite et peut venir de la phonétique sino-annamite *hời* 亥 et du caractère *nhơn* 人 homme. Aymonier (*Notes sur l'Annam*, in : *Excursions et Reconnaissances*, X, 1885, p. 270) donne la signification : *Hời*, « arbares, hommes sans règle » . . .

parfois sous celui de *Moi* qui désigne les sauvages voisins, et les Annamites font des premiers les ancêtres de ceux-là. La plupart des détails créés par l'ancien Champa prendra le qualificatif de « *hời* » et nous en avons de multiples exemples : *chỗ hời, đá hời, tháp hời, gach hời*. . . désignant les emplacements chams, les pierres, les tours, les briques. Le qualificatif « *mọi* » reste plus exceptionnellement employé.

Quant aux autres appellations de lieux marquant à juste titre un passé cham (et l'indication en est souvent précieuse pour le chercheur), elles empruntent aux objets ou à la légende : ainsi les noms de lieux dans lesquels vient participer le mot *linh*, « qui possède un pouvoir surnaturel » (tel *Linh-Sơn*) (1), encore le mot *duờng*, « sacré », sur lequel nous aurons à revenir, et les « *tháp* », tours, « *thành* », citadelles, « *lũy* », remparts, en associations fréquentes avec la désignation *cổ*, ancien.

En dépit des sacrilèges multipliés qui ont marqué la fin de nombreux sanctuaires chams, malgré la destruction acharnée de tant de divinités dans une activité de haine guerrière ou sous l'emprise de ressentiments trop proches, la religiosité annamite, sans doute vite réapparue, a pris pour objet de vénération quantité de motifs abandonnés parmi les pierres meurtries et dispersées. Nombre d'emplacements même, voués aux cultes anciens, lui sont devenus sacrés ; sur les uns ont été appelés les terreurs des légendes où s'exercent les vengeances des génies ou les rancunes meurtrières de tout un monde d'esprits terribles, sur d'autres s'est attaché un crédit de bonté protectrice. Bons génies, esprits malfaisants ont bénéficié et bénéficient d'hommages, semblablement malgré des raisons opposées : ils ont souvent des cultes précis et réguliers et parfois des honneurs communs.

Les lieux ainsi caractérisés seront *dàng*. L'équivalence de ce mot a été donnée depuis longtemps par notre savant ami le R. P. Cadière, qui en fait, au point de vue sémantique, une altération presque insensible du mot cham *yan* qui signifie « sacré » (2). C'est bien là le véritable sens de ce mot *dàng* dans les appellations suivantes si souvent rencontrées : « *cồn dàng* », éminence sacrée ; « *lùm dàng, rừng dàng* », bois sacré, forêt sacrée ; « *gò dàng* », colline sacrée, etc., et ce

(1) *Linh-Sơn* 靈山, de *Cầm-Lê Bắc-Thôn* 錦荔北村, canton de *Bình-Thái* 平泰總, huyện de *Hoà-Vang* 和榮縣.

Cette colline qui s'arrête auprès du bac de *Cầm-Lê*, s'étend fort loin : les débris qu'elle montre témoignent d'un important emplacement.

(2) L. Cadière : *Monuments et Souvenirs chams du Quảng-Trị et du Thừa-Thiên*. B. E. F. E. O., Tome V, No 1-2, 1905.

sens sera également adopté pour les personnages, hommes et femmes, qu'il veut qualifier : « òng dàng, bà dàng ».

J'ajoute ici que ce vocable, *dàng*, est purement démotique, car le caractère *dương* 陽 (qui peut être également prononcé *dang*), que les Annamites ont pris pour le représenter, offre une signification toute différente. C'est du reste ce caractère que nous trouvons plusieurs fois dans la géographie du Quảng-Nam (Đông-Dương, Dương-Sơn, Dương-Lâm) (1), marquant toujours des ruines ou des emplacements; nous le rencontrons aussi dans des appellations cultuelles (Dương-Nương (2), Bà Thái-Dương) (3), et dans ces deux cas, il se rapporte encore au vieux mot *cham yan*.

Forêts, bois, collines, montagnes, peuvent être sacrés, ils peuvent être interdits, *câm* — c'est le sort de beaucoup, et cette interdiction, assez formelle pour le peuple des campagnes, se base le plus souvent sur la tradition absolue, sans aucune explication de fait ou de légende : l'endroit est « *câm* » parce qu'il est « *câm* » (4). D'autres fois il y aura précision d'interdiction à cause d'antécédents fâcheux pour les individus ou les villages.

Je cite pour exemple un « *côn dàng* » (éminence sacrée) devenu « *câm* ». Il est situé au village de Triều-Châu (5), dans le Duy-Xuyên. Un sous-chef de canton avait donné l'ordre d'y creuser pour en retirer les briques destinées à des aménagements communaux. Il mourut subitement le jour même (6).

L'emplacement de Hương-Quê (7) du Quê-Sơn est également

(1) Plusieurs tribus « moi » emploient le mot « Yang », qui signifie en général « genie ». Il en est ainsi chez les Radé, chez les Jarai (Voir Maître : *Les Jungles moi*. Paris, E. Larose, 1912).

(2) Dương-Nương, « la sainte demoiselle ».

(3) Bà Thái-Dương 邵陽, dont le culte est répandu même en dehors du Quảng-Nam.

(4) Je dis à ce propos que le qualificatif suffit comme désignation de lieu, et l'on annoncera simplement le « *câm* » de tel village, en place de « *rừng câm* », le bois interdit.

(5) Triều-Châu 潮洲, canton de An-Lạc 安樂總, huyện de Duy-Xuyên 澠川縣, dans l'une de ces larges îles que découpe en si grand nombre la rivière de Quảng-Nam à l'approche de son estuaire, le « Cửa-Dại ».

(6) Le P. Cadière a déjà rappelé un fait identique dans ses recherches sur la partie septentrionale du Champa (*Op. cit.*)

(7) Hương-Quê 香桂, canton de Xuân-Phú 春富總, huyện de Quê-Sơn 桂山縣.

L'emplacement dont il s'agit est proche du marché dit « Chợ Bái », dans l'enceinte qui limite les terrains de la pagode de la famille Phạm.

redouté: en témoigne Huber par les difficultés qu'il eut à rencontrer au tours d'une opération d'estampage de stèle en ce point (1).

Le puits de **Hương-Quê**, tout proche de l'emplacement précédent, dans lequel existe entre autres choses un coq à neuf ergots, est un objet de terreur. Il est hanté, semble-t-il, par les *mã hời*, esprits chains particulièrement malfaisants.

L'emplacement sur lequel s'élève à Tourane le bâtiment du musée cham était considéré comme «câm». Pour beaucoup, il l'est encore. Les esprits «hời», surtout autrefois, y fréquentaient la nuit, parmi les pierres et les statues transportées du **Quảng-Nam**. L'endroit était un peu écarté, les personnages et les animaux en pierre, ces derniers surtout, pouvaient frapper les imaginations simples qui les peuplaient de fantômes dont les vengeances, au dire des légendes, poursuivaient les imprudents, nombreux parmi les enfants, qui commettaient parmi les pierres en dépôt des irrévérences ou des souillures.

C'est en raison de cette puissance surnaturelle (*linh*) que l'Annamite prête aux lieux divers que, sans génie personnifié ou sur désignation particulière, il a organisé des pratiques rituelles, soit sur un autel sans abri, soit dans un *miếu* (3) léger, ou le plus souvent dans une construction plus sérieuse. Le culte et l'autel seront en rapport avec les ressources du village, mais surtout avec l'importance du pouvoir crédité au génie vénéré. Le *miếu* maçonné tirera souvent ses briques du « *kalan* » (4) ruiné, et peut-être faut-il voir dans le geste pieux des constructeurs un appel à l'excuse auprès de l'esprit gardien du lieu, pour les prélèvements futurs dont les destinations n'emprunteraient plus un caractère sacré.

Car la plupart des emplacements sont formés d'énormes amas de briques, brisées, pulvérisées en grand nombre, mais dont beaucoup d'éléments, parfois en place dans une substructure en partie conservée briques solides, larges et épaisses, au grain si homogène, offrent un intérêt tout spécial pour les utilisations. Ces espaces semés de

(1) Huber : *Nouvelles découvertes archéologiques en Annam*. B. E. F. E. O., XI, 1911.

(2) Ce fut là l'entrepôt initial du premier fonds chain destiné au futur musée. Tout était mélangé sur le sol, au hasard, et certains monstres et certains dieux : çiva menaçant et son oiseau farouche « *Garuda* », les « *Makara* » aux dents larges, même les paisibles « *Gajashima* », ces éléphants *trapus* que l'Annamite désigne sous le nom de « *con nghè* » (猓), même les « *Nandin* », les bœufs nonchalants. Cet ensemble et ces détails étaient bien faits pour motiver les légendes et les frayeurs.

(3) Pagodons, sanctuaires de toutes dimensions réservés au culte.

(4) *Kalan*, en sanscrit « temple ».

briques sont connus sous le nom « lò-gạch », fours à briques, ce qui semblerait indiquer que l'Annamite considère ces emplacements comme d'anciennes tuileries abandonnées par les Hời.

Je n'ai pas rencontré au Quảng-Nam les appellations signalées par le P. Cadière au Thừa-Thiên et dans le Quảng-Trị : « cồn kec », ou « cồn gạch », éminences de briques (1).

Les Hời ont-ils laissé des puits ouvragés, maçonnés ? Au voisinage des emplacements, il arrive de rencontrer des puits, parfois importants, profonds, dont les parois sont entièrement munies d'un revêtement de briques accusant une origine chame, mais il faut voir surtout dans ce fait une des nombreuses utilisations des matériaux retirés des ruines ou des emplacements. Il existe des puits de ce genre à Cẩm-Lệ-Bắc, à Trà-Kiều... Des légendes chames s'appliquent à d'autres dont la facture paraît bien entièrement annamite, et il en est deux particulièrement : l'un se trouve dans la région de Thăng-Bình, et est désigné sous le nom de « Tiên Tinh », le puits des Immortels, il est placé près du marché de Tiên-Hoà (2) ; l'autre est celui de Hương-Quê dans le Quê-Sơn. Tous les deux sont tenus comme mystérieux, ils passent pour renfermer des inscriptions, des sculptures et même des objets d'or. Ce sont des lieux hantés.

Les Chams agriculteurs ont manifesté leur science de l'irrigation par d'immenses travaux dont nous connaissons quelques restes : ce sont des canaux, ce sont aussi d'immenses bassins réservoirs. Les premiers se tracent encore dans le sol des plaines, marquant leur trajet par des morcellements qu'ont dû heurter les effondrements, les glissements des terrains, les apports alluvionnaires, tous mouvements auxquels l'Annamite a dû maladroitement aider. Les creux qu'ils ont laissés prêtent de merveilleux terrains pour de plus riches rizières, sur leurs espaces réduits et plus facilement inondée.

Quant aux bassins-réservoirs, aux « sra », ils existent généralement auprès des ruines ou des emplacements géants ; ils sont de toutes tailles. Le peuple des campagnes actuel en a fendu les énormes parois, à Phú-Hưng (3), à Đông-Dương, ou bien en a abattu une

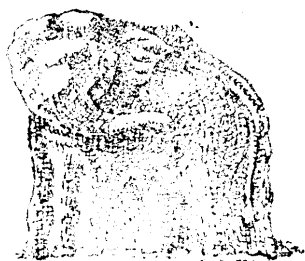
(1) L. Cadière : *Op. cit.*

(2) Tiên-Tinh 仙井, de Tiên-Đoá 仙朶, canton de Hưng-Thạnh 興盛總, *phủ* de Thăng-Bình 升平府.

(3) Phú-Hưng 富興, très proche de Khương-Mĩ 姜美, canton de Phú-Quý 富貴總, *phủ* de Tam-Kỳ 三岐府. — A la saison sèche, à l'époque des eaux très basses on peut apercevoir au milieu de l'étang un joli groupe de « nagas » dont la pierre est habituellement submergée.

partie des bords, comme à Chiên-Đàng (1). Ainsi leurs fonds ont été affranchis, offrant prise aux cultures ; un étang permanent subsiste en leur milieu, mais de plus en plus diminué. Ils ne sont plus maintenant que des « ao vuông », bassins carrés, que l'Annamite désigne sans explication, sans fait spécial dégagé des hantises ordinaires aux lieux chams; de même ils ont perdu toute leur destination ancienne.

Je ne connais au Quảng-Nam que trois tombes affectées par la tradition à des personnages chams. L'une est sur le territoire du village de Tiên-Đoà : pour les Annamites, un Hời y est enseveli ; c'est le tombeau de « ông Am »; les deux autres sont à Liêu-Trị : dans l'un se trouve « Ông Dàng », dans l'autre « Bà Dàng ». En dehors de leur terre rectangulaire et de l'entretien tout particulier dont ils sont l'objet, ils n'offrent absolument aucun intérêt.



Les pierres, *đá hời*, sculptées ou non, ont été assez souvent utilisées par l'Annamite et employées parfois à des usages bien inattendus. Mais, si les briques ont servi çà et là à l'entretien des routes et des

(1) Chiên-Dàng 旃檀, canton de Chiên-Dàng 旃檀總, *phủ* de Tam-Kỳ. 三岐府

(2) Ông Dàng, « monsieur le personnage sacré ». Bà Dàng, « vénérable dame ».

chemins voisins, je ne puis croire cependant que des pierres intéressantes aient pu être semblablement touchées (1).

Néanmoins, nombre d'entre elles, de grés très fin, ont servi fréquemment, et à cause de cela, en qualité de pierres à aiguiser : la magnifique stèle de Bàng-An en est un exemple, et aussi cette cuve à ablution, inscrite sur ses quatre côtés, que je ramenais de An-Thái (2) pour le musée de Tourane, dont un usage très suivi a rongé une notable partie des caractères.

Une stèle inscrite, découverte par le R. P. Cadière dans une pagode chinoise de Hué, servait de marche d'escalier et portait des traces manifestes d'ancienne utilisation comme pierre de support de colonne.

Je cite une cuve à ablution de Cầm-Văn (3), transformée également en pierre d'escalier ; semblablement des pièces sculptées dans les gradins d'accès du mamelon de Bà Vu, à Trà-Kiêu, des pierres de seuil dans les rampes de Thủy-Sơn, aux montagnes de Marbre (4).

Des pierres de soubassement, un piédestal évidé, se voient transformées en brûloirs à offrandes, comme à Cầm-Lệ-Bắc, à Cầm-Văn, à Hoà-Quê, etc.

D'autres pierres ont été affligées de caractères annamites. Au village de Thanh-Quít se dresse contre un arbre un magnifique piédroit, très orné, portant les quatre caractères comminatoires à l'adresse des génies malfaisants : « *Thần Thạch cạm đương* » (5). Une pierre dans un *miếu* de Linh-Sơn, de Cầm-Lệ-Bắc, est revêtue sur deux faces de longues inscriptions de dotation, datées de la 6^e année de Dương-Hòa (1648) et de la 9^e année de Khánh-Đức (1647), des règnes de Lê-Thần-Tôn (6).

(1) Précisément, ces temps derniers, le magnifique bloc inscrit de Chiền-Đàng aurait été l'objet d'une mutilation imbécile et aurait été entamé dans un but lamentable d'utilisation. C'est le deuxième attentat que subirait cette inscription, merveille d'épigraphie par sa netteté et sa forme.

(2) An-Thái 安泰, canton de An-Thái 安泰總, phủ de Thăng-Bình 升平府.

(3) Cầm-Văn 錦紋, canton de An-Thái 安泰總, phủ de Điện-Bàn 奠盤府.

(4) Thủy-Sơn 水山, « la montagne de l'Eau », un des cinq éléments du groupe des Ngũ-Hành-Sơn 五行山. Le fortin cham cite antérieurement se trouve à l'Ouest, dans le défilé qui existe entre les deux Hòa-Sơn (Dương et Âm) 火山(陽陰), « les montagnes du Feu ».

(5) Je renvoie à la magnifique étude du P. Cadière : *Croyances et Pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué. Le Culte des Pierres*. B. E. F. E. O., Tome XIX, N° 2, 1919.

(6) Lê-Thần-Tôn 黎神尊 régna de 1619 à 1643 ; il abdiqua en faveur

Un autre piédroit a été transformé autrefois en pierre de bornage et séparait les deux villages de CẨM-LỆ-BẮC et de HOÀ-QUÊ. Elle fut dressée sous la douzième année de Gia-Long (1).

Une seule stèle à ma connaissance a pris place dans un *miếu*, c'est la stèle de LẠC-THÀNH étudiée par Huber, aux nombreuses lignes sanscrites que le temps a malheureusement rendues presque illisibles. Ce *miếu* est isolé, j'en ai pris connaissance sans guide ; la stèle est encastrée dans la maçonnerie du fond, derrière l'autel ; quelques débris indéterminés de pierres sont déposés, immédiatement en arrière de l'entrée. Je n'ai pu savoir si cette pierre inscrite reçoit un honneur direct, j'ignore tout des détails (2).

Une roche inscrite du haut Sông Thu-Bôn, découverte seulement à l'époque des basses eaux, la roche de THẠCH-BÍCH, est l'objet d'un culte de la part des bateliers. Elle a sa fête rituelle le 15^e jour du 8^e mois.

Mais en dehors de tout culte, nombre de détails sculptés, pierres d'ornement, frises (concurrentement du reste avec certains animaux mythiques ou personnages relevant de la statuaire cham) embellissent des écrans de pagodes ou de *miếu*, quelquefois même les murs d'enceinte (Chiên-Đàng, Cẩm-Vân..

Les *lingas* existent assez nombreux, de forme et d'ornementation variées ; trop souvent on les rencontre séparés de leur cuve. L'un

de son fils LỆ-CHÂN-TÒN 黎真尊, qui mourut en 1649. Mais les grands mandarins prièrent l'ancien roi de reprendre le pouvoir. Il eut un second règne qui alla jusqu'en 1662, époque de sa mort

(1) J'apporte ici une petite contribution à l'étude du culte des pierres en Annam. La pierre de CẨM-LỆ était couchée dans un fossé, et comme son examen pouvait présenter quelque intérêt, je demandai aux autorités provinciales de vouloir bien la faire relever (au surplus cette pierre ne portait-elle pas les caractères « lập-thạch » 立石 ?) Le village crut devoir faire mieux, et, quelques semaines après, je retrouvai la pierre dressée sur son socle maçonné. Un mois plus tard, sur ce socle étaient disposés des chapelets de fleurs, des papiers votifs et le vase habituel garni de sable où, piqués, achevaient de se consumer des bâtonnets d'encens : le vieux piédroit cham, la pierre-limite des Annamites, était devenu « ÔNG-MỘC » 翁木, « Monsieur le Terme », et était honoré par les gens du village et plus encore par les voyageurs. Peut-être doit-on penser que les habitants de CẨM-LỆ, à cause de cet ordre venu de hauts fonctionnaires, avaient pu croire que puisque de grands mandarins lettrés et sérieux s'intéressaient au sort de cette pierre et réclamaient pour elle une attitude plus noble, il fallait bien qu'elle possédât une vertu et un pouvoir particulier.

(2) LẠC-THÀNH 樂成, canton de AN-THÁI 安泰總, phủ de ĐIÊN-BÀN 奠盤府. Je viens de trouver certains renseignements concernant la stèle de LẠC-THÀNH. Elle possède un long titre complétant le vocable THIÊN-Y-A-NA CHÚA-NGỌC, et une fête solennelle a lieu chaque année le 17^e jour du 9^e mois.

d'eux, de taille énorme, se trouve sur la route, en plein village de Long-Phước (1), où il est l'objet de vénération de la part des voisins et des passants.

Le « linga » de Hà-Lam (2), au Thăng-Bình, est monté sur sa cuve à ablution qui porte une ligne de « caractères fleuris » d'écriture chame. Il est disposé sur un piédestal de fortune en vue du culte qui lui est rendu comme génie protecteur des champs et des récoltes.

Un des « lingas » les plus important honorés au Quảng-Nam est celui pour lequel est édifié un *miếu* dans l'intérieur de la belle tour octogonale de Bàng-An (3). Les particularités de ce culte présentent un intérêt sur lequel nous aurons bientôt à revenir.

Au village de Thanh-Quít, dans le coin d'une cour de pagode, je rencontraï, un certain jour, un « linga » complet, intact, reposant sur sa cuve. J'eus de la part des gens du village, dont l'un était un ancien mandarin de l'enseignement, la belle explication d'origine, celle qui se trouve semblablement rapportée par le R. P. Cadière sur un détail identique. Pour ces Annamites, cette pierre spéciale était un *cối xay mội* (4), soit une « meule à riz des sauvages ». Ils expliquaient que le bec de la cuve était destiné à l'introduction de l'extrémité de la pièce de bois de manœuvre, tandis que le linga lui-même restait le cylindre médian de la meule proprement dite.

Car il faut absolument reconnaître que l'Annamite ignore tout de la représentation civaïte du linga, de même qu'il est dans l'ignorance de la destination originelle de tant de personnages recueillis par lui dans le domaine cham et honorés dans ses temples.



Je ne veux pas faire figurer ici une énumération trop longue, mais je dois simplement cataloguer les caractères singuliers des cultes rendus aux statues chames dans les pagodons annamites du Quảng-Nam.

(1) Long-Phước 隆福, canton de Mĩ-Khè 美溪總, huyện de Duy-Xuyên 離川縣.

(2) Hà-Lam 荷藍, canton de Phú-Mĩ 富美總, phủ de Thăng-Bình 升平府.

(3) Bàng-An 憑安, canton de Hạ-Nông 夏農總, phủ de Điện-Bàn 奠盤府.

(4) L. Cadière : *Monuments et Souvenirs chams du Quảng-Trị et du Thừa-Thiên*.

L'origine du culte de certaines de ces statues réside dans un fait miraculeux, légendaire, de découverte ou de rencontre assez communément traduit ainsi : des buffles ont été immobilisés au cours d'un labour ; une barque filant sous bonne brise, à pleine voile, s'est vue soudain arrêtée dans un calme inexplicable ; un filet de pêche traîné sans heurt, a été brusquement fixé en dépit de tous les efforts. Et c'était une statue dont le personnage réclamait un privilège d'adoration ; l'esprit de la pierre rencontrée s'incarnait ordinairement dans un individu quelconque, qui entrait en transe, en crise de possession (1), racontait les détails d'une histoire merveilleuse, celle du génie parlant par sa bouche et précisant ses volontés. Et lorsque le sacrifice avait été promis, l'engagement d'un culte suivi formellement décidé, alors, les buffles butés avaient repris leur lourde marche, la barque avait pu continuer son chemin et le filet avait été doucement trainé malgré la charge des poissons ramenés : l'ordre normal des choses était revenu, mais le panthéon annamite comptait une unité de plus.

Il peut arriver que, séduit par quelque détail de sculpture, l'Annamite a dressé sur un autel une statue rencontrée au hasard dans un champ ou près d'une pagode. Le mystère le plus profond reste autour de l'origine du culte de la plupart d'entre elles, dans les mobiles et dans le temps. Ces statues ont été trop souvent l'objet d'un remaniement, soit qu'elles aient été largement badigeonnées d'un épais lait de chaux, soit qu'elles aient subi un travail d'ornementation qui en a fait disparaître de nombreux détails, et non des plus fins, sous l'accumulation des vernis et des ors ; aussi généralement restent-elles indéfinissables au point de vue de leur représentation primitive.

Ainsi donc, grâce aux lois si larges et si faciles de la religion annamite, tout un lot de figurations chames ont pris place dans d'innombrables miếu : ce sont des statues de personnages masculins ou féminins, quelquefois, mais assez rarement, des sculptures d'animaux.

L'une des premières choses qui vient frapper l'observateur, c'est la constatation du petit nombre des cultes de ce genre intéressant un génie ou un dieu masculin. Il est peu de « Ông Phật », de « Ông Thánh », de « Ông Thần » (2) ; par contre, le culte rendu à des divinités féminines est absolument commun et souvent déconcertant ;

(1) « Lèn đồng » signifie : « être possédé par un esprit, agir comme médium. »

(2) « Ông Phật », « le Buddha » ; « Ông Thánh », « le Saint » ; « Ông Thần », « le Génie » — « Ông » apporte ici son caractère particulier de dignité reconnu, c'est le mot respectueux « Monsieur ».

on peut en donner une liste longue avec les « **Bà Vú** », « **Bà Mụ** », « **Bà Phật** » (1), et, dans une fréquence plus spécialement marquée, avec les appellations de « **Bà Đá** », « **Bà Lôi** », « **Bà Ngọc** » et « **Bà Thái-Dương** ».

« **Bà Đá** », c'est « Madame la Pierre ». Les génies qu'elle a charge de représenter sont fort nombreux, mais plus nombreux encore si l'on tient compte de tous les génies honorés sous le simple vocable de « **Bà** » qui constitue la tournure elliptique polie à l'adresse des « **Bà Đá** », car le mot « **đá** », devient alors « interdit » par respect (2).

Les « **Bà Lôi** » ferment aussi un groupe important. « **Lôi** » signifie « sortir de terre » (3), mais il s'applique à bien des choses qui généralement se rapportent à un souvenir cham. Doit-on justifier par là la seconde signification que donne Génibrel dans son dictionnaire : « **người Lôi** », les habitants du Champa ? Je n'ai jamais trouvé au **Quảng-Nam** cette appellation s'appliquant directement au peuple disparu, mais je crois que pour l'Annamite l'idée de ce sens existe pour les choses et les lieux : il nomme « **Thành Lôi** », ce qu'il croit être d'anciens fortins chams, « **Côn Lôi** », un antique emplacement, et je connais un lieu dit « **Mít Lôi** », parce qu'il était marqué autre fois par un vigoureux jacquier : c'est un large espace couvert de briques, indiquant quelque « **kalan** » ruiné.

« **Bà Ngọc** » représente la Dame de Jade ou la Dame céleste. Elle complète habituellement son nom du mot « **Chúa** », « princesse » ;

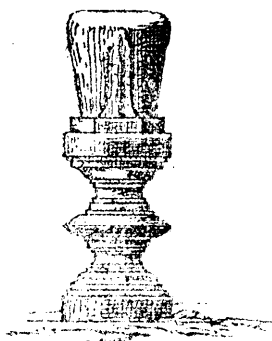
(1) « **Bà-Vú** », littéralement « Madame la Nourrice », terme respectueux ; **Bà Mụ** », « Matrone » ; « **Bà Phật** », « Madame Buddha. »

(2) L'interdiction par respect d'un mot ou d'un caractère, « **cự** ». Cette interdiction est formelle dans certains cas, et chaque avènement royal marque toujours une série de caractères qui, par suite de leur rapprochement avec des noms propres du nouveau roi ou de sa famille directe, sont d'un emploi absolument prohibé.

(3) « **Lôi** » signifie donc « sortir de terre » ; il est moins appuyé comme idée que le mot « **mọc** », qui s'utilise surtout pour les végétaux et les astres. Ce mot « **mọc** », le P. Cadière le signale à l'occasion d'une pierre vénérée au **Quảng-Trị** : il s'agit précisément d'une main de statue chame appelée « **Bụt Mọc** », « **le бүт**, la statue qui pousse. » (L. Cadière. : *Croyances et Pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué*. II-V. *Les Pierres*. B. E. F. E. O. T. XIX, N° 2, p. 8, 1919). J'ai entendu ce mot « **mọc** » au **Quảng-Nam**, non comme qualificatif direct, ainsi que dans le cas de la pierre du **Quảng-Trị**, mais comme explicatif d'une origine, appuyé parfois plus encore par le mot « **lên** ». J'ai cinq ou six exemples écrits de l'emploi de ce terme.

mais « Bà Chúa-Ngọc » est encore l'abréviation des noms et des titres de la déesse Thiên-Y-A-Na Chúa-Ngọc. Toutes ou presque toutes, du reste, possèdent un brevet royal, ainsi celle de Diêm-Phổ dans le Tam-Kỳ ; c'est une statue à trois têtes, et les Annamites reconnaissent dans cette figuration une mère avec ses deux enfants : la mère est « Bà Chúa-Ngọc » ; les deux enfants sont « Quí » et « Tài » (1). La divinité représentative des génies du groupe des « lingas » de Phong-Thử, dans le Điện-Bàn, est une « Chúa-Ngọc » (2).

Nous avons de nombreux exemples de « Bà Thái-Dương » ; c'est également une divinité importante, qui possède titres et brevets et reçoit de gros honneurs.



(1) Diêm-Phổ 盞庸, canton de Đức-Hoà 德和總, phủ de Tam-Kỳ. 三岐府. « Bà Chúa-Ngọc » est honorée au temple de Hòn-Chén, près de Hué, ainsi que ses deux fils, Cậu Quí et Cậu Tài. (L. Cadière. : *Le Culte des Pierres*, op. cit.).

(2) Phong-Thử 豐黍, canton de Đa-Hoà, 多禾總, phủ de Điện-Bàn 奠盤府. La tablette porte l'inscription « Chúa-Ngọc-Ngạn-Thượng-Sơn-Thần ».

* *

Parmi tout ce monde de génies, il en est qui sont d'humeur indifférente, leur pouvoir est peu appréciable : leur culte s'en ressent.

D'autres ont accepté un caractère de protection et sont considérés comme divinités bonnes, généreuses ou secourables.

C'est le « *linga* » de Hà-Lam, protecteur des champs des cultivateurs du Thăng-Bình, dans sa retraite étroite et propre, voilée de grands arbres ; tandis que, dans le même village, mais plus à l'Ouest dans la plaine, une statue mutilée rend un office semblable pour un culte identique.

Quảng-Đại (1) possède dans un *miếu*, une Bà Chúa-Ngọc représentée par une statue en pierre peinte et vernissée, personnage à coiffure haute, assis à l'indienne sur une fleur de lotus — C'est une divinité d'abord facile, secourable aux malades et aux malheureux.

Dans une *miếu* dédié à « Dương-Nương », à Hà-Thanh (2), une « Bà-Lôi » jouit d'une grosse réputation de génie protecteur. Trois habitants, est-il raconté, furent pris sous l'effondrement du « *dinh* », la maison commune, et ensevelis sous les lourds amas des charpentes et des briques. La « Dame » serait venue en personne apporter son secours et ce fut à elle qu'ils durent d'être retirés vivants, presque exempts de blessures.

La « Bà Ngọc » de la pagode de Linh-Ứng, aux montagnes de Marble, possède un haut pouvoir de bonté : elle est particulièrement vénérée — On dit aisément qu'elle a donnée souvent des signes de sa puissance, en particulier par des lueurs éclatant autour de sa statue — Génie tutélaire, la « Bà Chúa-Ngọc » de An-Hoà (3), qui fut ramenée par des pêcheurs du fond de la mer en même temps qu'un « *khánh* » de bronze, assure de sa garde les gens de la côte, pour les voyages en mer, et rend fructueux le travail de leurs pêches ; les commerçants ont aussi recours à son appui. Parfois, sur la colline de Bàng-Thang, où est édifié son temple, l'on entend des bruits confus (âm-âm), comparable à ceux d'un tonnerre lointain : c'est Bà Chúa-Ngọc qui manifeste son pouvoir et assure les gens de sa protection.

(1) Quảng-Đại 廣大, canton de Quảng-Đại 廣大總, huyện de Duy-Xuyên 濰川縣.

(2) Hà-Thanh 河清, canton de An-Thái 安泰總, phủ de Điện-Bàn 奠盤府.

(3) An-Hoà 安和, canton de An-Hoà 安和總, phủ de Tam-Kỳ 三岐府.

Clémentes encore, la dame de Diêm-Phổ, avec ses deux enfants, et celle de Phô-Thi, et celles de bien d'autres lieux.

Au contraire, certains de ces génies qui nous intéressent s'annoncent mauvais et terribles, inexorables. La « Bà Lôi » de Thanh-Châu, dans le phủ de Điện-Bàn, est spécialement redoutée ; les Annamites la flattent du nom de « Bà Vàng », « la Dame d'or », et la pagode où elle s'abrite jouit du meilleur entretien. J'ai parlé ailleurs de ce génie vindicatif et de la légende (1).

Une légende de Bảo-An (2) rapporte qu'un jeune étudiant, passant près de l'oratoire de « Phật Lôi », se permit malicieusement de glisser ses livres sous le bras de la statue. Il les chercha à son retour, ils avaient disparu ; furieux, de dépit, il injuria le dieu et alla même jusqu'à le frapper. Ce sacrilège ne tarda pas à être puni et cruellement : en rentrant chez lui, le garçon fut pris de vomissements de sang et mourut presque aussitôt.

J'ai signalé en tant que singulier le nombre de génies féminins créés par les Annamites à l'occasion des cultes s'appliquant aux figures chames, mais ce qui peut surprendre plus encore c'est que plusieurs sculptures représentatives de personnages masculins, voire même d'animaux mâles, sont honorés sous les noms de « dames » et de « princesses ». Dans les souvenirs que j'ai relevés pour l'Association des Amis du Vieux Hué, à travers le vieux Faifo, j'ai noté le lion métope de Sơn-Phô, aux attributs énergiquement mâles, constituent une « Bà Lôi » pour le culte ; j'ai signalé et décrit également la Bà Lôi de Thanh-Châu (celle rappelée plus haut), et qui est indiquée par un personnage fortement barbu (3).

(1) Thanh-Châu 清洲, canton de Thanh-Châu 清洲總, phủ de Điện-Bàn 奠盤府. A. Sallet : *Le Vieux Faifo* — 1. *Souvenirs Chams*. B. A. V. H. 6^e Année, 1919, p. 501-506. — J'ai recueilli depuis les renseignements suivants : Le génie de Thanh-Châu ne manque pas d'être sollicité dans les maladies ou dans les calamités ; il daigne souvent manifester sa pitié en accordant des faveurs. On l'invoque également pour les animaux, mais il exige des sentiments sincères ; les croyants sont exaucés, ceux qui doutent et se moquent sont punis. Or, on prétend que cette « Bà » retient à son service, comme exécuteurs de ses vengeances, deux serpents qui ne se montrent qu'aux mécréants. Un ancien sous-chef de canton soutint un jour qu'il verrait ces serpents. Il se présenta donc à la pagode, où rien ne vint l'inquiéter ; mais, à sa sortie, deux serpents glissèrent du toit et s'enroulèrent autour de son cou. Il dut crier à l'aide pour être dégagé.

(2) Bảo-An Đông Tây 保安東西, canton de Đa-Hoà 多禾總, phủ de Điện-Bàn 奠盤府.

(3) Le « Ông Phật Lôi » de Bảo-An fut trouvé au tours du creusement d'un puits sur le terrain de la pagode, au Thánh-Quan. Il déclara son nom

Déjà le P. Cadière avait donné la singularité d'un personnage à moustaches honoré comme « Bà Lôi » à **Mĩ-Xuyên**, sur la limite du **Thừa-Thiên** et du **Quảng-Trị** (1).

Je tiens à rappeler le culte apporté à la « **Bà Thái-Dương** » dans le *miếu* qui s'abrite dans la tour principal de **Bàng-An** : la « Dame » est personnifiée par un « linga » de haute taille ; j'ajoute aussi le culte rendu à la « **Chúa-Ngọc** » dans laquelle sont rassemblés et honorés les génies des « lingas » de **Phong-Thư**.

Les origines et les détails de ces cultes féminins ne me paraissent pas encore explicable ; je n'ai pu obtenir aucun éclaircissement valable — Une enquête à ce sujet plus complète et moins vive pourrait sans doute apporter des lumières intéressantes pour le folk-lore local.

Dans le *Tao-Yi-Tche-Lio*, M. Aurousseau traduit ceci sur le Panduranga : « Là, plus encore qu'au Champa, les filles barbares à « la tête morte nuisent aux habitants . . . (Ces filles) barbares ont bien un père et une mère, naissent bien du sein maternel et ne sont pas différentes des filles ordinaires, mais leurs yeux n'ont pas de pupilles. « Parfois pendant la nuit, leur tête s'envole et va manger des excréments humains ; quand l'extrémité supérieure part en volant, si quelqu'un réussit à envelopper la nuque avec du papier ou de l'étoffe, la tête alors ne peut à son retour s'unir (au corps) et meurt. Toutes les personnes qui habitent ce pays sont astreintes, après la défécation, à se laver soigneusement avec de l'eau, car si elles ne le faisaient pas, les (filles) barbares, après avoir mangé leurs excréments, les poursuivraient pour les flairer. Si (une de ces filles) couche avec un homme et s'il y a contact, tous les intestins de l'homme sont mangés, ses esprits lui sont complètement ravis et il meurt » (2).

Je viens précisément d'entendre raconter à Hué une légende ayant avec la précédente, tirée d'un livre chinois du XIV^e siècle, une ressemblance bien frappante. Il existerait dans la région de **Mai-Lãnh**, au **Quảng-Trị**, des *con mồi*, démons « mồi », esprits sauvages, qui

par un intermédiaire possédé. Ce serait d'une manière semblable, par inspiration d'une personne, que ce génie indiquerait aux malades les médicaments qui leur seraient utiles. — J'ai retrouvé une seconde légende écrite, qui est peut-être une copie déformée de celle que je viens de noter : Il était un tout jeune enfant qui, par espièglerie, vint se moquer de cette divinité. Mais, de retour chez lui, il eut subitement une contracture de la bouche. Son père s'inquiéta, et connut l'origine de la chose ; il vint implorer le génie et lui offrit un sacrifice. Son enfant fut aussitôt guéri.

(1) Cadière : *Monuments et Souvenirs chams du Quảng-Trị et du Thừa-Thiên*.

(2) Aurousseau : *Op. cit.*, p. 39.

durant le jour, sous l'aspect d'individus normaux, vont, agissent, travaillent. Pendant les nuits, leur tête abandonne leur corps, et s'envole à travers les campagnes. Elles partent à la recherche des « **bá trầu** », des bételés mâchés et des excréments humains, dont ces démons font leur nourriture. On les redoute pour les petits enfants, pour les jeunes garçons, car ils les épouvantent, les tuent et en dévorent les entrailles.

Je ne crois pas que cette croyance aux esprits volants « **mọi** » ait cours dans le **Quảng-Nam**. Parmi tous les détails de mes recherches folkloriques dans cette région, je ne trouve rien qui s'en rapproche franchement (1). Pourtant, dans la foule immense des esprits mauvais et des démons qui peuplent les ruines et les constructions abandonnées, les arbres sacrés, les bois, les rochers et les tombes, tout ce qui est « **câm** », tout ce qui est lieu maudit, ne pourrait-on pas penser que les *con tinh* (2) si redoutées aient quelque parenté avec les filles à la tête morte de l'ancien Champa.

Je sais bien que dans le haut **Sông Cù-Đê**, vers le pays **mọi**, en arrière du village éloigné de **Phò-Nam**, on parle de « **ma mọi** » qui évoluent en plein jour, « **ma** » particuliers des creux sableux ou des rizières. Sous un coup de vent, un tourbillon se lève ; quelquefois, sans aucun souffle d'air, une colonne légère, mouvante, qui semble de sable, monte, tourne, amplifie sa taille et sa vitesse, puis disparaît. Ce sont des esprits sans tête, qui s'agitent ainsi, et malheur à celui qui s'engage dans leur évolution.

On parle aussi de « **ma mọi** » nocturnes. On les rencontre dans l'ombre, semblables à des troncs noircis. Ils apportent au passant qui les frôle les maladies les plus pesantes et les plus redoutées.

Les *ma hời* sont les fantômes, les démons chams qui hantent certains lieux désignés : j'ai cité le puits de **Hương-Quê** et l'ancien jardin de la ville de **Tourane**, sur l'emplacement duquel s'élève main-

(1) Et pourtant, la légende de **Mai-Lãnh** se dit en certains points du Nord-Annam. Elle est également connue dans le Sud, sur les frontières « **mọi** ». Généralement, ces démons à tête volante, aux appétits stercoraires, sont désignés sous le nom de *malai*. Leur tête dégagée vole, entraînant les entrailles de leur corps abandonné. On sait que les « **ma lai** » peuvent être distingués, à l'état normal, durant le jour ; ils portent en effet un trait bleuté en avant, à la racine du cou, qui noterait le point de séparation de la tête et du corps, lorsque survient leur période d'activité démoniaque. On sait aussi que si l'on recouvre d'une couverture ou d'un étoffe le corps que la tête a quitté, ou bien si l'on retourne ce corps, il est impossible aux deux parties de se réadapter : le « **ma lai** » meurt. Il y a des démons mâles et des démons femelles ; ils s'unissent entre eux et leurs filles en particulier sont remarquables de beauté.

(2) Sur les « **con tinh** », voir L. Cadière : *Le culte des Arbres* (Op. cit.).

tenant le Musée et où s'accumulaient alors toutes les sculptures transportées du Quang-Nam. Comme sur tout ce qui l'effraie immédiatement et dont le voisinage constitue pour lui un danger, l'Annamite reste muet, et cependant ce sont bien les « *ma hòi* » qui doivent le tenir à l'écart des ruines et des lieux interdits, ce sont eux qui exercent les vengeances au voisinage des terrains profanés.

Peut-être faut-il voir un certain apparentement de ces esprits avec les *ma lòi*, démons terrifiants qui surgissent du sol pour effrayer les gens, et doit-on prendre ici le mot « *lòi* » non dans sa signification générale mais dans la signification spéciale que nous lui avons déjà vu attribuer.

J'ai tout lieu de penser que la pierre de couronnement qui figure au catalogue du Musée Cham de Tourane sous le N° 33-4, ne doit son entrée qu'à l'existence imaginée de quelque *ma xố*, ce démon qui fréquente et habite les angles des choses et des lieux. La pierre inspirait des craintes pour la maison devant laquelle elle avait été transportée : on s'empessa de la confier à l'autorité locale.



* *

Pourtant, en dépit de tout ce monde d'esprits malins et de fantômes, dont la hantise fait garde sur les emplacements et autour des ruines, l'Annamite, sur la foi des récits et des légendes, poussé par la convoitise, se porte, par les nuits noires, opiniâtrement, à la recherche de trésors qu'il croit enfouis. Il nous est arrivé souvent de rencontrer au bord des ruines, sur l'amoncellement d'un ancien temple effondré, des fouilles opérées fraîchement, trous profonds près desquels s'éparpillaient les brins des torches consumées.

Ces récits s'adaptent à certains faits dont quelques-uns touchent à notre époque. Certains Annamites en connaissent : en 1903, à **Mi-Son**, M. Parmentier trouvait une jarre renfermant une collection de parures en or ; à **La-Thọ** (encore dans le **Quảng-Nam**), on ramenait d'une fouille des plats d'argent et quelques objets d'or. Je ne parle pas des découvertes qui furent faites ailleurs et en particulier dans le Sud

Mais ces faits ont surtout servi à consolider et à amplifier les très nombreuses légendes que la crédulité et l'imagination populaire font circuler sur l'existence des trésors chams, et la croyance aux trésors cachés, aux motifs d'or dissimulés dans de mystérieux réduits, persiste, nette et absolue, à travers les campagnes, avec des détails étranges ou merveilleux.

Telle est la croyance répandue sur les animaux en or.

Lorsque Huber prit possession de la stèle de **Hoà-Quê**, à quelques kilomètres de Tourane, il fit entreprendre des dégagements autour d'une pagode située sur le « **côn-dàng** » (les gens de **Hương-Quê**, notables du village, prétendaient que des stèles aux caractères fleuris se trouvaient enfouies sous la construction). Le bruit se répandit aussitôt, et jusqu'à Tourane, que des animaux divers, en or massif : bœufs, tortues, cerfs, avaient été trouvés dans des souterrains ; on avait même pu recueillir des fruits faits du même métal précieux.

Dans le puits de **Hương-Quê**, gardés par le coq aux neuf ergots, existeraient des trésors.

Autour de l'emplacement de **Triều-Châu**, emplacement maudit, les indigènes prétendent qu'à maintes reprises les cultivateurs ont rencontré, et ils en rencontreraient encore, des morceaux d'or brut dans le sol des rizières. Cette même légende, qu'aucun fait précis n'a jamais bien affirmée, a cours semblablement sur d'autres points. Elle paraît rappeler les vieux récits sur le Champa ceux que notaient les voyageurs chinois quand ils parlaient des morceaux d'or brut semés ça et là et cheminant la nuit, semblables à des gros insectes, dans la plaine étendue de la capitale de **Lâm-Áp** à la Montagne d'Or (qu'il faut situer probablement dans les premiers sommet de **Quê-Sơn**) (1).

Dans le jardin de la Milice de Faifo existe un banian gigantesque, autour duquel les Annamites font mouvoir durant la nuit toute une série d'animaux d'or, des chèvres et des boeufs : ces animaux sortent seulement aux heures sombres pour paître aux alentours. Ce seraient les gardiens des trésors qu'une vieille femme, prise de crainte pour ses richesses, aurait cachés dans un coin souterrain durant les périodes

(1) Aurousseau : *Op. cit.*, p. 16-17.

troublées par les guerres des Tày-Son. Elle en avait marqué l'endroit par une jeune pousse de banian. L'arbre revendique un âge manifestement plus accusés que celui que lui prêterait cette situation historique ; tout porte à croire qu'il y a eu déplacement dans l'origine d'une légende.

Certaines légendes ont pris naissance très récemment. Je tiens d'une source toute locale (l'homme qui la donnait est un commerçant du gros marché de Quảng-Huê), qu'il existait des tours de briques, construites par les Chams, au sommet desquelles les anciens propriétaires avaient déposé leurs objets précieux avant de quitter le pays. A certaines époques, les Chams du Sud reviennent pour surveiller l'état de ces dépôts, dont ils sont seuls à connaître le secret des emplacements. Pour plus de facilité, ils auraient disposé, le long des tours, des crampons destinés à aider aux ascensions. Mais il s'agit des tours du sanctuaire de Mĩ-Son et ces crampons ne sont autres que ceux que M. Parmentier fit placer en organisant les travaux de dégagement de divers de ces monuments.

Dans la partie Nord du Quảng-Nam, dans la région déjà montagnieuse du huyện de Hoà-Vang, aux environs de Phú-Thượng, on raconte que les « moi » viennent parfois visiter les pierres qui furent travaillées jadis par leurs ancêtres. Ils possèdent le secret d'en ouvrir certaines où sont enfermés des trésors : les joints des ouvertures et le point de fermeture seraient à peine perceptible, échappant aux recherches les plus minutieuses des non-initiés.

Du reste, cette croyance aux trésors enfermés dans les pierres, cette foi dans les richesses mises à l'abri par les Chams sous certains emplacements (mieux, sous la plupart des emplacements) existent dans toutes les régions où les « Hời » vécurent. Le P. Cadière raconte une légende particulière du village de Cao-Lao-Hạ, du Quảng-Bình (1) : il y existe les ruines d'une citadelle chame. Un roi cham y mourut et y fut enterré avec tous ses trésors ; mais aux quatre coins de la citadelle on enterra quatre sauvages vivants dans la bouche desquels on avait introduit un morceau de ginseng. Cette médecine devant leur conserver une vie perpétuelle, ils constituaient ainsi les génies gardiens du

(1) Voir la Citadelle de Cao-Lao, dans L. Cadière : *Croyances et dictons populaires de la Vallée du Nguồn-Son, province de Quảng-Bình, Annam*, B. E. F. E. O., T. I. Tout récemment, un conte littéraire a paru dans un recueil (Chivas-Baron : *Contes et Légendes d'Annam*, Paris, Callamel, 1917) « Le trésor du vieux chef cham ». La légende qui sert de départ au récit imaginé est identique et pour le même lieu.

corps et des trésors. Je n'ai cependant jamais entendu dire qu'au **Quảng-Nam** de telles légendes de gardiennage fussent en circulation.

Accréditée semblablement dans le populaire annamite voisin des ruines « **hời** », cette croyance à l'or caché est peut-être l'une des causes de nombre de ces mutilations désolantes touchant souvent les pièces les plus fortes sinon les plus belles. Sans doute, l'Annamite vainqueur, durant sa conquête et à la première époque de son organisation de remplacement, a dû se révéler dans une activité de destruction, mutilant les stèles, décapitant les statues, brisant les détails. Peut-être des réveils iconoclastes ont pu s'annoncer à certaines périodes et pour quelque raison. Les attaques du temps, l'effondrement des monuments sous la poussée du végétal disloquant les constructions les plus épaisses sous les leviers multipliés et patients des racines, sont encore les agents de désastres nombreux. Il ne reste néanmoins aucune ombre de doute sur la mutilation de certaines pièces dans un but cupide, pour la recherche de l'or. Il a certes fallu un bel acharnement pour briser l'énorme Bouddha de **Đông-Dương**, et aussi pour séparer de leurs torsos, déjà si meurtris, les énormes têtes des deux « **Dvarapala** » (1) de **Trà-Kiêu**, que je rencontrai, têtes et corps éloignés, sur la colline de la « **Bà Vú** ». Les statues intactes sont bien rares ; les pierres sculptées portent presque toutes l'atteinte d'une blessure, et, pour beaucoup, il semble que chacune ait été entamée comme si l'on avait voulu en échantillonner l'intérieur (2).

(1) **Dvarapala**, « Guerriers gardiens ».

(2) Voici ce que veut bien m'écrire M. Jabouille, Résident de **Quảng-Trị**, au sujet de la croyance des Annamites à l'existence de trésors dans les monuments chams.

« Les Annamites de la région de **Quảng-Trị** associent l'idée de trésor et plus particulièrement de dépôt d'or à tout monument ou à toute sculpture chame. Nous avons eu l'occasion de vérifier ce fait dans les circonstances suivantes :

« La tour chame de **Trung-Đôn** ayant été dégagée, un linga de grande dimension, à base hexagonale, fut trouvé dans l'intérieur. J'avais demandé aux autorités du village de le transporter à la Résidence de **Quảng-Trị**. Au moment de placer le linga dans le sampan qui devait l'amener à **Quảng-Trị**, deux indigènes du village de **Trung-Đôn** déclarèrent s'opposer à son transfert et firent si bien que le **Huyện** dut intervenir. Celui-ci les ayant convoqués les interrogea et apprit d'eux le motif de leur geste : le linga ayant la forme d'une jarre renversée, était à leur avis un dépôt de trésor cham et devait contenir de l'or. Ils ne s'opposèrent plus au transfert du linga, mais l'accompagnèrent à **Quảng-Trị**, et ce ne fut qu'au bout de vingt-quatre heures, après s'être bien convaincus qu'on ne faisait aucune tentative pour

Une légende annamite concernant l'origine des Chams est rappelée par M. Maspero (1). Elle proviendrait d'anciennes annales du pays de **Hồ-Tôn** 胡孫, qui serait l'ancien Champa. Et voici le résumé de cette légende. Le roi des Démon possédait le royaume de **Diệu-Nghiêm** 妙嚴 au Nord duquel s'étendait le pays de **Hồ-Tôn**. La princesse de **Bạch-Tinh** 白精, femme du prince héritier de **Hồ-Tôn**, **Chưng-Tử**, fut aperçue par le roi des démons qui, séduit par sa beauté, l'enleva. **Chưng-Tử** se mit à la tête d'une armée de singes, grâce auxquels le royaume de **Diệu-Nghiêm** fut conquis et son roi mis à mort. « On ramena la princesse **Bạch-Tinh** dans son pays. La nation de **Hồ-Tôn** était d'une race simiesque, et les Chams actuels en sont les descendants ». L'identification des pays désignés par la légende, identification adoptée par les rédacteurs annamites, reste discutable, et le « **Cang-Mục** » qui la relève ne date que du règne de **Tự-Đức**, dépassant ainsi l'âge moyen du siècle dernier. Mais il est curieux de rencontrer, en parallèle de ce mythe totémique, à la frontière montagnaise bordant le pays « **mọi** », du Nord au Sud, les récits fabuleux, tenus pour certains, sur l'existence des « sauvages à queue » (**mọi có đuôi**). Ces sauvages habitent les hauteurs, ils sont petits de taille et naturellement féroces. Ils sont fort redoutés des « **mọi** » des régions basses qu'ils avoisinent parfois pour se heurter à eux dans des conflits redoutés des sauvages paisibles, Leurs incursions s'opèrent dans les premiers mois de l'année. Parfois on les rencontre portant avec eux le bane sur lequel chacun d'eux

ouvrir le **linga**, qu'ils regagnèrent leur village. Leur obstination était d'autant plus extraordinaire que la partie supérieure du **linga** avait déjà été brisée et que la cassure prouvait surabondamment que la pièce était un bloc de grès compact, sans fêlure, sans aucune solution de continuité.

« Cette conviction que tout monument ou objet provenant des Chams doit ou peut contenir de l'or, s'est encore vérifiée à l'occasion des fouilles qui nous ont permis de mettre à jour le très beau soubassement d'un temple cham, à quelque centaines de mètres de **Quảng-Trị**. La population annamite, très intéressée par ces travaux, n'a cessé de manifester sa curiosité en longues théories de **nhà-quê**, et on peut estimer à plus d'un millier de personnes le nombre de curieux qui, quotidiennement, allaient sur place constater les progrès des travaux. Au cours des recherches et après la mise à jour de nombreuses sculptures, le bruit courut et persista que le P. de Pirey, chargé de diriger les fouilles, avait trouvé des trésors considérables en or. Or, jusqu'à ce jour, et bien que le travail de dégagement soit presque achevé, il n'a pas été trouvé dans les déblais la moindre trace, le moindre morceau de métal, que ce soit or, argent, bronze, cuivre ou étain ».

(1) C. Maspero : *Op. cit.*, p. 63-64.

peut s'asseoir, et dont la planche est creusée d'un trou pour le passage de l'appendice caudal (1).

Je dois répéter que l'Annamite confond le « mòi » actuel et le « cham » d'autrefois, et la croyance d'aujourd'hui peut ainsi être expliquée par la fable primitive.



(1) Dans sa Relation du deuxième voyage du *Henri*, Capitaine Rey, à la Cochinchine, 1819-1820, au cours d'excursions faites aux « Rochers de marbre », parmi certaines choses merveilleuses entendues et rapportées par le capitaine, on peut lire le récit suivant : « Un objet plus extraordinaire (que le Kim-tri), et auquel j'avertis que je n'ai aucune croyance, malgré l'autorité des personnes qui m'en ont parlé, c'est qu'il existe des hommes dans le Ciampa qui ont des queues et que les Cochinchinois désignent par le nom de Moys ou sauvages. Le Mandarin des Etrangers m'en parla plusieurs fois, et, dans une circonstance où commandant les Eléphants de l'armée à avait envoyé à la découverte pour découvrir un passage dans les montagnes de Ciampa, on lui amena deux de ces hommes extraordinaires qu'il présenta à l'Empereur qui les fit renvoyer après les avoir comblés de présents. Sur la demande que je fis au mandarin de la longueur de cette queue, il me dit que celle de ces deux hommes avait sept pouces cochinchinois de longueur, ce qui répondrait à environ huit pouces et quart des nôtres. Les deux Mandarins français étaient avec moi durant cette conversation, et quoique n'ayant jamais vu de ces prétendus sauvages, ils en avaient si souvent entendu parler et confirmer leur existence, qu'ils y croient fermement. Les Chinois parlent depuis longtemps de ces hommes extraordinaires. Le Mandarin des Etrangers en me parlant d'eux me dit que c'était de véritables animaux qui n'avaient réellement de notre ressemblance que la figure et la parole. Il m'assure que cette queue paraissait infiniment gêner ceux qu'il vit et qu'ils ne purent jamais s'asseoir mais rester accroupis sur leurs talons ». (*Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration*, par H. Cordier, dans *T'oung Pao*, décembre 1904, p. 553).

Dix ans plus tard, un missionnaire, M. Gagelin, rapporte la même croyance : « A une journée et-demie de Hà-Tiên, se trouve, sur les montagnes, en remontant le golfe de Siam, un peuple très sauvage dont on me raconta plusieurs choses extraordinaires. Tout le monde m'assurait que ces sauvages avaient une queue, c'est-à-dire qu'ils avaient l'épine du dos allongée de plus de deux pouces, au point qu'ils ne pouvaient s'asseoir. Mais je ne fus pas longtemps sans reconnaître la fausseté de cette fable ridicule ». (*Annales de la Propagation de la Foi*, vol. V, 1831-32, p. 373).



De toutes les légendes que nous avons pu suivre dans le folk-lore actuel du Quảng-Nam, se rapportant au peuple cham, nous n'en connaissons qu'une semblant se rattacher à un fait historique : c'est la légende de la Dame de Phồ-Thị dans le *phủ* de Thăng-Bình...

Il existe derrière le grand marché de Kê-Xuyên, au village de Phồ-Thị (1), une pagode dédiée à Bà Thái-Dương Phu-Nhơn, et j'ai de cette Dame une histoire qui fut recueillie parmi les gens du marché ou du village.

Les « Hời », au temps du règne de Lê-Thánh-Tôn (2), vinrent incursionner dans la province de Hoá (le « châu de Hoá ») qu'ils ravagèrent ; une forte armée annamite marcha contre eux, les battit et les refoula jusqu'au Sud du Quảng-Nam. Tout le pays conquis fut annexé et partagé entre trois princes-gouverneurs.

Sous le règne d'un des successeurs de Thánh-Tôn, les « Hời » essayèrent de reprendre leurs territoires perdus, et les princes-gouverneurs furent vaincus. La femme d'un de ces gouverneurs, la Dame Thái-Dương, accompagnait son mari. Ce dernier disparut dans la déroute. La princesse fut rejointe près du marché de Kê-Xuyên, où elle fut tuée par les « Hời ».

Les gens du village l'inhumèrent au lieu même de sa mort et ils conservèrent religieusement la plupart de ses vêtements et de ses objets de campagne : deux robes de soie chinoise, un couvre-seins, une paire de bas brodés, une paire de sandales ornées, un sac à bétel, une pipe On édifia sur sa tombe un *miếu* recouvert d'herbes sèches, et un gardien fut désigné pour veiller sur le tombeau et sur le coffre où les effets avaient été déposés. On rendit un culte à la princesse.

Il existait encore d'elle, parmi les reliques mentionnées, une longue mèche de cheveux, et l'on raconte qu'un préfet de Thăng-Bình vint un certain jour à Phồ-Thị pour les peigner et les embaumer d'une

(1) Phồ-Thị 舖市, canton de An-Thái 泰安總, *phủ* de Thăng-Bình 升平府.

(2) Lê-Thánh-Tôn 黎聖尊 régna de 1460 à 1497. Il s'agit probablement de l'expédition menée contre le Hoá-Châu par le roi de Champa Trà-Toàn, qui eut pour résultat la campagne désastreuse qui amena l'occupation annamite de presque tout le territoire de son royaume. G. Maspero : *Op. cit.* 324 et sqq.

huile odorante. Cette mèche disparut au cours de la mésaventure suivante : un voleur s'empara du coffre où il imaginait des richesses. Mais lorsque, revenu chez lui, il l'eut ouvert, il fut pris subitement d'un grave malaise ; un sorcier fut consulté, qui l'engagea à remettre les objets volés. Alors, à minuit, le voleur soumis vint déposer dans l'ombre, près de la pagode, la boîte aux vêtements. Le lendemain l'homme était guéri, mais la tresse de cheveux était définitivement perdue.

Les vêtements attribués en propriété à Bà Thái-Dương existent encore dans la pagode. M. Parmentier, qui les a vus, dit qu'ils sont sans intérêt tant par leur âge que par leur facture ; du reste, ils sont singulièrement altérés par l'humidité et les insectes, malgré que chaque année le gardien aidé de plusieurs grands notables prenne soin de les exposer au soleil par une belle journée chaud particulièrement choisie.

Vers 1800, le Général Lê-Văn-Duyệt avait reçu l'ordre du prince Nguyễn-Anh de marcher sur Hué contre les Tây-Sơn. Il passait devant la pagode de Thái-Dương, lorsque ses éléphants enfoncèrent leurs défenses dans le sol, immobilisés, incapables d'avancer. Lê-Văn-Duyệt étonné, inquiet, se renseigna, et il connut l'existence de la Dame, auprès de laquelle il s'en vint tout aussitôt témoigner de son respect et s'excuser de n'avoir pas salué à son passage un génie aussi puissant. La troupe put alors repartir.

Après le triomphe définitif des Nguyễn sur les Tây-Sơn, le général reconnaissant attira l'attention de Nguyễn-Anh, devenu l'empereur Gia-Long, sur la Dame de Phở-Thị et sur son pouvoir. Elle reçut alors un brevet royal et le titre de « Thần ».

De nos jours encore, le pouvoir de Bà Thái-Dương se manifesterait avec une grande bienveillance, principalement en faveur des malades ou des agglomérations des campagnes ravagées par quelque épidémie. On l'invoque aussi par les temps de dure sécheresse.

Je tiens une autre version qui correspond assez bien à celle que l'on relève dans le *Đại-Nam nhứt thống chí* (1).

On prétend que la Dame était reine du titre de Thần-Phiên Phu-Nhơn, qu'elle combattit en guerrière, malgré son état de grossesse, mais que, tombée de cheval et craignant d'être prise, elle se donna la mort.

La note que je possède porte toute une liste de brevets royaux qui lui ont été décernés par différents empereurs de la maison des Lê et

(1) *Đại-Nam nhứt thống chí*, 大南一統志, 9 - 5.

de celle des Nguyễn. Fait particulier, le brevet signalé par Phô-Thị n'existe pas dans cette énumération.

Les deux versions sont en concordance sur ce point que la Dame désignée était princesse annamite. Je sais que des lettrés prétendent que cette princesse avait même comme lieu d'origine le village de Thái-Dương, à l'embouchure de la rivière de Hué, dans le Thừa-Thiên. Mais il faut voir dans cette désignation locale, un simple rapprochement de noms, qu'accentue un culte homonyme. Il me paraît étrange que, femme annamite, elle ait pu être sacrée par les Annamites d'un titre plus spécialement réservé aux génies d'origine chame (1).

La déesse Thiên-Y-A-Na-Chúa Ngoc est certainement d'origine chame. Ses légendes viennent du Sud. Notre regretté Đào-Thái-Hanh nous en avait donné une version d'après le *Livre des cent Génies* et la *Géographie historique de l'Annam*, aux premières heures de notre Vieux Hué. D'après le P. Cadière, elle serait représentative de « U ma », dont le nom est connu des Annamites sous la prononciation et l'indication de « Ngu-ma ». [Thiên-Y-] A-Na resterait indéfinissable comme interprétation de nom (2).

Peut-être d'autres légendes sur ces différentes entités vénérées apporteront-elles des renseignements et des éclaircissements sur leur valeur. Il serait intéressant de les définir mieux, en même temps que quelques-uns de ces génies habituels aux cultes rendus aux choses «hời».

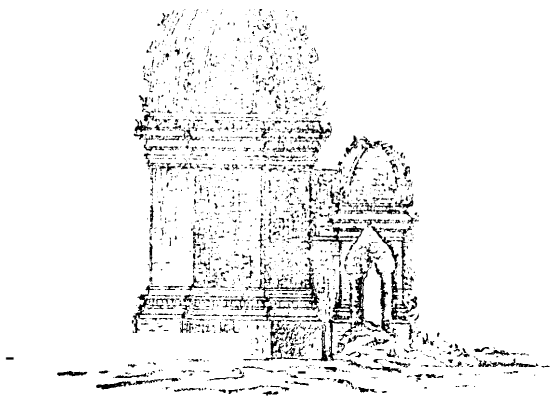
Du reste, les circonstances ont précipité l'exécution de cette étude, dont la documentation s'est faite au tours de mes séjours à Tourane et à travers quatre années de recherches dans la province de Quảng-Nam. J'estime que ce n'est qu'un travail d'amorce qui doit se compléter par de nouveaux apports puisés dans le Quảng-Nam aussi bien que dans tout cet immense territoire de la vieille Cochinchine qui fut chame durant si longtemps. Sur le terrain, de même que dans les groupements, dans les couturiers et les légendaires, chaque étude

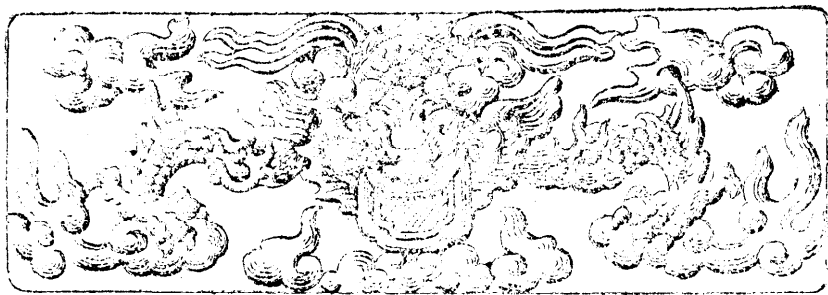
(1) Le *Đại-Nam nhứt thông chí*, 9-2, donne la légende résumée de la fin de la Bà Thái-Dương et l'origine du culte organisée pour cette princesse à Thái-Dương 邵陽, du *huyện* de Hương-Trà 香茶縣, *phủ* de Thừa-Thiên 承天府. C'est l'histoire merveilleuse d'une pierre génie recueillie par un pêcheur et se révélant à lui. Toutes ces légendes, tous ces récits, unis à ceux que peuvent apporter les traductions tirées du *Livre des cents Génies* ou des *Chuyện Bà Thái-Dương* du *Truyện kỳ man lục* pourront donner un ensemble suffisant pour une étude particulière de cette princesse génie, de sa puissance et de ses honneurs.

(2) Đào-Thái-Hanh : La Déesse *Thiên-Y-A-Na*. Bulletin B.A.V.H.^{1er} Année, N° 2, 1914, p. 163.

peut ménager d'heureuses surprises. Il n'est pas jusqu'à l'anthropologie qui ne pourrait ouvrir un compte intéressant en déterminant certain détails faciaux, pigmentaires ou pileux d'individus rencontrés çà et là, notes égarées dans notre Annam et assez singulières qui pourraient affirmer un atavisme lointain.

Mais il faut hâter les choses. Au fur et à mesure que les découvertes s'amoncellent, l'histoire s'éclaire, le passé cham s'abandonne moins mystérieux. Nous devons toutes ces heureuses clartés jetées sur le Champa aux études suivies, laborieusement poussées, des savants Aymonier, Cabaton, Maspero, Finot, Parmentier. . . , et les points inconnus de cette histoire, grâce à l'activité ingénieuse et puissante des derniers surtout, se font rares de plus en plus. Mais parce que l'histoire s'éclaire, la légende s'estompe, elle qui cependant l'a tant servie, les croyances s'atténuent, et les souvenirs chams pourront bien ne plus exister que par les pierres et par les emplacements rougis des briques pulvérisées, mais diminués de plus en plus. Les génies et les démons, les hantises et les vengeances n'épouvanteront plus : les monuments ne seront plus gardés.





LES

GRANDES FIGURES DE L'EMPIRE D'ANNAM (1)

Par H. COSSERAT

Représentant de Commerce,

et

HỒ-ĐẮC-HÀM

Professeur au Collège Quốc-Tử-Giám.

Parmi les nombreux ouvrages historiques publiés par le Bureau des Annales de l'empire d'Annam depuis sa création, deux sont tout particulièrement intéressants. Ce sont : le *Đại-Nam liệt-truyện tiên-biên*, 大南列傳前編, « Collection de biographies du Dai-Nam, section préliminaire », et le *Đại-Nam chính-biên liệt-truyện sơ-tập*, 大南正編列傳初集, « Section principal des biographies du Đại-Nam, première série ».

Ces deux ouvrages contiennent, en effet, les biographies des membres de la famille impériale, ainsi que celles de personnages qui se sont distingués soit par leur bravoure pendant les guerres que les empereurs d'Annam eurent à soutenir à différentes époques contre de puissants ennemis, soit par les qualités dont ils firent preuve pendant les périodes de paix.

Aussi, pensons-nous intéresser nos collègues en faisant paraître de temps en temps dans notre Bulletin, la traduction de la biographie

(1) D'après le *Chính-biên liệt-truyện*.

d'un de ces personnages, dont la vie nous paraîtra devoir présenter le plus d'attrait et le plus d'intérêt. Ces traductions auront l'avantage de faire connaître certaines grandes figures, certains faits importants de l'histoire d'Annam, qui, sans cela, resteraient ensevelis dans ces ouvrages, composés en caractères chinois et par suite peu à la portée du grand public.

Avant de commencer la publication de ces biographies, nous croyons utile de donner quelques renseignements sur l'organisation du Bureau des Annales de l'empire d'Annam, d'où émanent les deux ouvrages cités plus haut.

Ce Bureau des Annales du royaume, en annamite : le Quốc-Sử-Quán 國史館, est peu connu des Européens, et cependant il constitue un rouage des plus importants du Gouvernement annamite et fonctionne d'une façon très régulière et très sérieuse.

Il fut institué en la 2^e année de Minh-Mạng (1821). Des mandarins lettrés furent désignés pour s'occuper des travaux affectés à ce nouveau bureau (1).

Ils avaient pour mission de rédiger l'histoire du royaume d'Annam.

Cette histoire fut divisée en trois parties :

1^o Le Ngọc-diệp 玉牒.

2^o Le Thật-lục 實錄.

3^o Le Liệt-truyện 列傳.

(1) A titre documentaire, voici quelle était la composition de ce bureau sous Tự-Đức, en janvier 1856, ainsi que quelques détails sur la manière de travailler dudit bureau. On pourra se rendre compte aussi du soin méticuleux avec lequel les ouvrages étaient établis. « La principal œuvre historique entreprise par ordre de Tự-Đức, a été la compilation du *Khâm-định Việt sử thông-giám cương-mục*, 欽定越史通鑑綱目. « Texte et explications formant le mémoire complet de l'histoire d'Annam, établis par ordre impérial ». L'empereur ordonna d'entreprendre cet ouvrage par un édit du 15^e jour de la 12^e lune de la 8^e année de son règne (23 janvier 1856) ; Phan-Thanh-Gian 潘清簡 était président de la commission de rédaction 正總裁, ayant sous ses ordres un vice président 副總裁, huit compilateurs 考校, six reviseurs 纂修 et huit calligraphes 謄寫.

« La rédaction prit trois ans, de 1856 à 1859 ; mais de plus, l'ouvrage fut revu pendant tout le règne de Tự-Đức, en 1871, en 1872, en 1876, en 1878. C'est seulement la première année du règne de Kiến-Phước 建福 (1884) qu'il fut livré à l'impression » (Extrait de : « *Première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam* », par L. Cadière et Paul Pelliot, 1904, p. 25.

Le *Ngọc-diệp* est la généalogie de la famille royale. Il comprend la filiation des empereurs, des princes, des princesses (enfants des empereurs) ; en un mot, la filiation de tous les membres de la famille royale. Les événements intéressant la vie privée des souverains y sont également portés. Le *Ngọc-diệp* est, en somme, pour la famille royale, ce que le *Gia-phổ* (1) (généalogie des familles) est pour le peuple annamite.

Le *Thật-lục* ou « Récit véridique », rapporte année par année les événements qui se sont produits dans le royaume.

Le *Liệt-truyện* contient les biographies des membres de la famille royale, des grands personnages du royaume avec les faits éclatants qu'ils accomplirent, celles des personnages qui se sont distingués par leur fidélité, leur dévouement, leur piété filiale, celles de bonzes, de rebelles, etc.

Nous ne nous occuperons, pour le moment, que de cette dernière partie de l'histoire d'Annam, appelée *Liệt-truyện*, sur laquelle nous allons donner quelques explications, car c'est de cet ouvrage que nous extrairons les biographies des personnes dont la traduction sera donnée dans la suite.

Le *Liệt-truyện* est composé de deux parties bien distinctes :

1° Le *Đại-Nam liệt-truyện tiền-biên* ;

2° Le *Đại-Nam chính-biên liệt-truyện sơ-tập*.

Au sujet de ces deux ouvrages, voici les renseignements que nous trouvons dans l'ouvrage de L. Cadière et Paul Pelliot : *Première étude sur les sources annamites de l'Histoire d'Annam* (2).

« En dehors des règnes, Thiệu-Trị ordonna de réunir les matériaux nécessaires pour publier une collection de biographies des grands mandarins ou autres personnages importants de la dynastie des Nguyễn. La 5^e année de Tự-Đức (1852), au 19^e jour de la 3^e lune, une première collection fut achevée et présentée à l'empereur qui ordonna de la publier. Elle avait pour titre *Đại-Nam liệt-truyện tiền-biên* 大南列傳前編, « Collection de biographies du Đại-Nam, section préliminaire », et se composait de six chapitres rangés sous

(1) *Gia-Phổ*, littéralement : *gia*, « famille », et *phổ*, « registre ». Ce registre, qui existe dans toutes les familles mandarinales annamites, sert à inscrire les noms de membres de la famille, les faits importants de leur vie, les dates des mariages, des naissances, des décès ; en un mot, tout ce qui concerne les membres de la famille.

(2) B. E. E. O. juillet-septembre 1904, pp. 22-23.

sept rubriques: biographies des impératrices, des princes du sang, des princesses impériales, des grands mandarins, des hommes sans fonctions, des bonzes, des rebelles. Cette même année 1852, l'ouvrage fut imprimé. Il est d'une grande importance à cause des renseignements qu'il donne sur les prédécesseurs de Gia-Long, alors que les Nguyễn ne régnaient que sur ce qu'on appelait jadis la Cochinchine (c'est-à-dire l'Annam actuel moins les trois provinces du Nord). L'établissement de la dynastie, ses luttes avec les Trịnh, les révoltes de quelques membres de la famille même des Nguyễn, les guerres du nouveau royaume avec ses voisins du Sud, les Chams et les Cambodgiens, y sont relatés en détail.

« Sitôt le premier recueil fini, on se mit, sur l'ordre de l'empereur, à en préparer un second qui devait donner les biographies se rapportant au règne de Gia-Long. L'ouvrage est en 33 chapitres repartis entre huit rubriques : biographies des impératrices, des princes du sang et des princesses impériales, des grands mandarins, des hommes vertueux, des femmes célèbres, des usurpateurs, enfin monographies sur les pays étrangers. Mais l'ouvrage resta manuscrit pendant de longues années.

« Ce n'est que la première année de Thành-Thái, le 13^e jour de la 10^e lune (5 novembre 1889), qu'à la demande des historiographes du royaume (1) l'empereur donne l'ordre de le publier. Le titre de l'ouvrage est *Đại-Nam chính-biên liệt-truyện sơ-tập* 大南正編列傳初集. « Section principale des biographies du Đại-Nam, première série ». On trouve dispersée dans cet ouvrage, toute l'histoire des luttes de Gia-Long contre les Tây-Sơn ; les monographies sur les pays étrangers nous initient aux rapports du royaume de Cochinchine avec ses voisins ».

En résumé, le *Đại-Nam liệt-truyện tiền-biên* donne les biographies de personnages ayant vécu depuis l'arrivée de Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đê à Thuận-Hóa (2), c'est-à-dire depuis la dernière moitié

(1) Voici les noms des dix-neuf mandarins chargés du Bureau des Annales à cette époque (1889) :

1^o Nguyễn-Trọng-Hiệp ; 2^o Bùi-Ấn-Niên ; 3^o Trương-Quang-Dăng ; 4^o Đoàn-Văn-Bình ; 5^o Hoàng-Hữu-Xứng ; 6^o Thành-Ngọc-Uẩn ; 7^o Trịnh-Quang-Chiếu ; 8^o Tô-Châu ; 9^o Hồ-Dắc-Mưu ; 10^o Hồ-Quý-Thiếu ; 11^o Trương-Giảng ; 12^o Trương-Quát ; 13^o Lê-Quang-Huân ; 14^o Hoàng-Cương ; 15^o Nguyễn-Hữu-Huyền ; 16^o Lê-Văn-Hào ; 17^o Trần-Văn-Kinh ; 18^o Nguyễn-Ngoan ; 19^o Lê-Bá-Nhượng.

(2) Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đê, est le titre posthume de Nguyễn-Hoàng, premier ancêtre des Nguyễn, qui fut envoyé comme gouverneur à Thuận-Hóa (Hué). Il est considéré comme le fondateur de la dynastie des Nguyễn.

Nguyễn-Hoàng, connu aussi sous le nom de Tiên-Vương (1558-1613), était



PLANCHE XXII. — Les trois éléments de la tablette
funéraire de Vô-Tân.

(Dessin de M. TON-THAT-PH.)

du XVI^e siècle (1558) jusqu'à 1773, date de la révolte des Tày-Sơn, tandis que le *Đại-Nam-chính-biên-liệt-truyện-sơ-tập* donne celles de personnages ayant vécu depuis la révolte des Tày-Sơn jusqu'à la fin du règne de Gia-Long (1821).

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, parmi les biographies contenues dans ces deux ouvrages, se trouvent celles de grands mandarins et personnages importants qui, les uns servirent loyalement les prédécesseurs de Gia-Long, les autres suivirent ce dernier pendant les guerres qu'il eut à soutenir pour reconquérir le trône de ses ancêtres et le servirent ensuite fidèlement pendant la période de paix qui suivit son accession au pouvoir.

Ce sont les biographies des plus importants et des plus distingués d'entre eux dont nous allons faire passer la traduction sous les yeux de nos collègues.

VỎ-TÁNH 武性 (1).

Vỏ-Tánh était originaire du village de Phước-An, canton de Thanh-Tuy-Hạ, province de Biên-Hoà. Plus tard, sa famille fut transférée dans le *huyện* de Bình-Dương, province de Gia-Định. Son grand-père, Vổ-Đỗ, eut le titre posthume de Cai-Cơ ; son père, Vổ-Toán, eut le titre posthume de Chưởng-Cơ. Son frère aîné, Vổ-Nhàn,

le deuxième fils de Nguyễn-Kim, restaurateur des Lê, auquel le roi Lè-Trang-Tôn (1533-1548) avait décerné le titre de grand duc et à qui il confia le commandement suprême de toutes ses troupes. Nguyễn-Hoàng ne tarda pas, par son influence et ses victoires sur les Mạc, à porter ombrage à son beau-frère Trịnh-Kiểm tout puissant alors auprès de Lè-Trang-Tôn ; il fut obligé de simuler la folie pour échapper à la mort, et finit ensuite par obtenir, grâce à l'influence de sa sœur Ngọc-Báu mariée à Trịnh-Kiểm, le gouvernement de Thuận-Hóa. Il mourut en 1613 et eut pour successeur son sixième fils, Nguyễn-Phúc-Nguyên, né en 1563, et appelé par les écrivains occidentaux Sãi-Vương. — Ces renseignements sont extraits de *l'Histoire Moderne du Pays d'Annam*, par Ch.-B. Maybon. pp. 9 à 19. — Voir aussi R. Orband : *Les tombeaux des Nguyễn* (B.E.F.E.O. — 1914). — *Les Résidences des Rois de Cochinchine (Annam) avant Gia-Long*, par L. Cadière. Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXVI. — *Le Mur de Đồng-Hồi*. B.E.F.E.O. 1906, par L. Cadière. — B. A. V. H., juillet-septembre 1920 : *Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long*, par S. E. Tôn-Thất-Hàn, Président du Conseil des Ministres.

(1) Le caractère 性 se prononce *tánh* ou *tnh* ; et le caractère 武 se prononce *vũ* ou *võ*, suivant les régions.

obtint un titre de Cai-Cơ. Auparavant, ce dernier était sous les ordres du général **Đỗ-Thanh-Nhơn** (1). Lorsque celui-ci eut été exécuté par l'empereur Gia-Long, **Võ-Nhàn**, pour venger son chef, rassembla le reste des troupes **Đông-Sơn** (troupes de **Đỗ-Thanh-Nhơn**) et se révolta. Il fut pris et exécuté.

En l'année *giáp-thìn* (1784), les **Tây-Sơn** attaquèrent Gia-Định ; l'empereur Gia-Long se retira à Bangkok. **Võ-Tánh** se mit à la tête des troupes laissées par son frère **Võ-Nhàn**, s'entendit avec les gens important du pays et leva le drapeau **Nghĩa-Bình**, ou des « troupes fidèles », à **Vườn-Trầu**, province de Gia-Định, pour aller combattre les **Tây-Sơn** (2).

Doué d'une intelligence remarquable, d'une force extraordinaire, d'une finesse d'esprit très grande, **Võ-Tánh** réussit à attirer un grand nombre de partisans auprès de lui. Comme le village de **Vườn-Trầu**, où il avait rassemblé ses troupes, était sans aucune ressource, ce qui rendait difficile leur entretien, il fut obligé de transférer son camp dans la province de **Định-Tường** (3), et il occupa toute la région de **Gò-Công** (4). Il avait alors sous ses ordres plus de 10.000 partisans, qu'il divisa en cinq compagnies qui portaient chacune un nom différent et dont l'ensemble porta le nom de **Kiên-Hoà-Đạo** (5) ; il se donna à lui-même le titre de **Tổng-Nhung**, « Général en chef ». Toute troupe

(1) **Đỗ-Thanh-Nhơn** 杜清仁. Originaire du *huyện* de **Hương-Trà**, province de **Thừa-Thiên**. Il suivit l'empereur **Đuệ-Tôn** de **Huế** à Gia-Định (1775) et servit ensuite Gia-Long pendant les guerres des **Tây-Sơn**. Il parvint à un grade élevé, Il fut condamné à mort et exécuté en l'année *lân-sửu* (1781), pour tentative de révolte.

(2) **西山** **Tây-sơn**, « lieu d'origine des trois frères rebelles **Nguyễn-Văn-Nhạc** 阮文岳, **Nguyễn-Văn-Huệ** 阮文惠 et **Nguyễn-Văn-Lữ** 阮文呂, qui donna son nom au mouvement dont ils furent les chefs ; on les appela eux et leurs partisans les pirates de **Tây-Sơn** ; et l'appellation abrégée, les **Tây-Sơn**, employée ordinairement, est fort légitime. On n'en saurait dire autant de celle de montagnards de l'Ouest, usitée quelquefois. D'après les *Biographies* (liv. XXX, p. I), il y aurait eu deux localités appelées **Tây-Sơn**, correspondent aux villages actuels de **An-Khê** et de **Cư-An**. Ces deux villages portent encore ces noms ; ils appartiennent au canton d'**An-Khê**, comptant quatorze villages et dépendant du *huyện* de **Bình-Khê**, dans le *phủ* de **An-Nhơn**, préfecture méridionale de la province de **Bình-Định** qui en comprend deux..... En 1819, le nom du village dont les **Tây-Sơn** étaient originaires fut changé par Gia-Long en celui de **An-Tây**, Ouest pacifié. *Histories*, Gia-Long, LX, 5 ; *Biographies*, princ., XXX, 55. » *Histoire moderne du Pays d'Annam*, par Maybon, p. 184, note (2).

(3) **Định-Tường** 定祥. Province actuelle de **Vĩnh-Long**, Cochinchine.

(4) **Gò-Công** 孔霍. Province de Cochinchine.

(5) « Compagnie de partisans destinée à pacifier le pays ».

ennemie qui passa à proximité de cette région fut sans exception battue et mise en déroute. C'est pourquoi les rebelles se disaient entre eux : « A Gia-định, il y a trois héros, et Võ-Tánh en est un, il ne faut pas les offenser » (1).

La renommée de Võ-Tánh parvint aux oreilles de l'empereur Gia-Long jusqu'à Bangkok.

En automne de l'année *đinh-vị* (1787), les troupes s'étendirent jusqu'à Ngao-Châu (2). L'empereur envoya Nguyễn-Đức-Xuyên (3) transmettre ses ordres à Võ-Tánh.

Au printemps de l'année *mậu-thàn* (1788), l'empereur, qui dans l'intervalle avait quitté Bangkok, arriva à Nước-Xoáy (4). Il ordonna à ses commandants de compagnie de combattre le Thái-Bảo rebelle Phạm-Văn-Tham et le Thái-Úy rebelle Nguyễn-Văn-Hưng (5) à Ngã-Ba-Lai (6). Les rebelles subirent de grosses pertes et eurent un grand nombre de blessés et de morts. Ils se retirèrent à Bà-Hòn (7), où ils furent attaqués par Võ-Tánh dans trois rencontres successives. Effrayés, ils se réfugièrent sur les bords des cours d'eau, sans plus oser se montrer sur les routes.

Pendant l'été de cette même année, par ordre de l'empereur Gia-Long, Trương-Phước-Giáo (8) alla chercher Võ-Tánh. Celui-ci obéit et, accompagné de ses quatre lieutenants, Võ-Văn-Lượng, Nguyễn-Văn-Hiếu, Mạc-Văn-Tô, Trần-Văn-Tín, il se rendit au bivouac de l'empereur. Celui-ci en fut très content, et il lui décerna le titre de Tiên-Phong-Dinh Khâm-Sai Chương-Cơ (9) ; puis il lui donna en

(1) Ces trois héros sont : Châu-Văn-Tiếp 朱文接, Võ-Tánh 武性 et Đỗ-Thanh-Nhơn 杜清仁.

(2) Ngao-Châu 鰲洲. Territoire situé dans la province de Bènrè (Cochinchine).

(3) 阮德川. Originaire du *huyện* de Phú-Vang, province de Thừa-Thiên. Il suivit l'empereur Gia-Long et parvint au titre de Quận-Công 郡公 (duc). Il mourut en la 5^e année de Minh-Mạng (1824).

(4) Nước-Xoáy 洄渦. Territoire situé dans la province de Sadec (Cochinchine) :

(5) Phạm-Văn-Tham 范文參 et Nguyễn-Văn-Hưng 阮文興, généraux Tây-Son.

(6) Ngã-Ba-Lai 巴淩, dans la province de Sadec, Cochinchine.

(7) Bà-Hòn 梹昏, province de Mytho, Cochinchine.

(8) Trương-Phước-Giáo 張福教. Originaire de Gia-Định. Suivit l'empereur pendant toute la durée de ses guerres et parvint au grade de Cai-Cơ et Khâm-Sai. Il mourut en la 11^e année de Minh-Mạng (1830).

(9) Tiên-Phong-Dinh Khâm-Sai Chương-Cơ 先鋒營欽差掌奇, Général de régiment, Envoyé Impérial, Chef du camp de l'Avant ».

mariage sa propre sœur, la princesse Ngọc-Du (1), tandis que Võ-Văn-Lượng et ses camarades eurent chacun le titre de Cai-Cơ.

Depuis ce temps là, Võ-Tánh se dévoua entièrement au service de l'empereur qu'il servit avec talent et courage. Il attaqua les ennemis de tous côtés et assista l'empereur dans plusieurs batailles. Entre autres faits d'armes, il conduisit lui-même ses hommes pour couper la retraite à Nguyễn-Văn-Tham à Bền-Nghé (2). Il s'empara de la personne du Oc-Nha (3), qui se trouvait alors sur le territoire de Cần-Thơ ; il fit de telle sorte que les Tây-Sơn furent très effrayés. Possédé de la fougue de la jeunesse (4), Võ-Tánh ne pouvait se plier ni céder à personne, même devant des personnages importants, depuis plus longtemps celui au service de Gia-Long. Il se comporta mal avec le Hậu-Quân (général de l'arrière) Lê-Văn-Quản (5), c'est pourquoi celui-ci lui garda rancune.

En l'année *canh-tuât* (1790), Võ-Tánh et Lê-Văn-Quản firent de concert une expédition sur Phan-Ri. Après avoir mis en déroute le Đò-Độc rebelle Đào-Văn-Hổ (6), ils reprirent la province de Diên-Khánh ; mais Lê-Văn-Quản s'attribua à lui seul le mérite de cette action et Võ-Tánh en fut fort indigné. L'empereur, mis au courant du désaccord qui existait entre ses deux généraux, laissa Lê-Văn-Quản à la citadelle de Bình-Thuận pour la garder et rappela Võ-Tánh auprès de lui. Pendant le retour de Võ-Tánh, Nguyễn-Văn-Quản fit campagne à Phan-Rang, où il fut cerné par l'ennemi. Il envoya une dépêche à Võ-Tánh pour lui faire connaître le danger qui le menaçait, mais celui-ci n'y fit aucunement attention. Heureusement, Nguyễn-Văn-Thiêng (7) se porta à temps au secours de Lê-Văn-Quản, et le tira

(1) Ngọc-Dụ 玉瑜. Princesse, deuxième fille de l'empereur Hưng-Tổ 興祖皇帝, père de l'empereur Gia-Long.

(2) Bền-Ghé 牛渚.

(3) Ốc-Nha 屋牙. Titre de haut fonctionnaire du Cambodge, correspondant à celui de premier ministre de la Cour d'Annam.

(4) A cette époque, c'est-à-dire vers 1788, Võ-Tánh pouvait être âgé de 27 à 30 ans.

(5) Lê-Văn-Quản 黎文勻. Originaire de Định-Tường, province de Vĩnh-Long (Cochinchine). Il servit sous les ordres de Châu-Văn-Tiếp et parvint au grade de Quận-Công 郡公 (duc). A la suite de la défaite qu'il subit à Phan-Ri, il fut révoqué par ordre de l'empereur. Plongé dans le désespoir, il s'empoisonna (1791).

(6) Đào-Văn-Hổ 陶文虎. Général Tây-Sơn.

(7) Nguyễn-Văn-Thiêng 阮文誠. Originaire du huyện de Quảng-Điền, province de Thừa-Thiên. Il suivit l'empereur Gia-Long pendant toute la durée de ses guerres. Après la pacification du pays, il fut nommé Gouverneur Général de la région du Nord (Tonkin). En la 16^e année de

de sa situation précaire. Mais l'année suivante, Nguyễn-văn-Quản subit une nouvelle défaite, et comme il craignit que Võ-Tánh ne se moquat de lui, il en conçut une telle honte et un tel chagrin, qu'il en mourût.

En l'année *quí-sửu* (1793), l'empereur fit lui-même une expédition à Qui-Nhơn, et, à cette occasion, il décerna à Võ-Tánh qui l'accompagnait les titres de Délégué impérial, Commandant le Corps de l'Arrière, Assistant au char impérial, pour la répression des Tây-Sơn (1).

Dans cette campagne, Võ-Tánh rendit de très grands services. Partout où il alla, il remporta des victoires. Grâce à cela, la province du Phú-Yên put être reconquise. Pendant que l'empereur avec sa flotte tentait de reprendre le port de Thi-Nại (2), Võ-Tánh tenait garnison au village de Bình-Thạnh (3), où le rebelle Nguyễn-Văn-Nhạc (4) envoya son fils Bửu pour le combattre. Bửu fut battu par Võ-Tánh et recula jusque dans la montagne de Úc-Sơn, où il se fixa. Là, il fut encore battu par les troupes de l'empereur. C'est alors qu'il fut obligé de retourner à Qui-Nhơn. Nguyễn-văn-Nhạc ferma alors les portes de la citadelle de Qui-Nhơn pour s'y défendre. Võ-Tánh et Tôn-Thất-Hội (5) réunirent toutes leurs troupes pour assiéger la place mais en présence des troupes de renfort que reçut l'ennemi, ils durent reculer et revinrent à Gia-Định.

En l'année *giáp-dần* (1794), les Tây-Sơn cernèrent de nouveau la

Gia-Long (1817), son fils Lê-Văn-Thuyền fit une tentative de révolte qui avorta. A la suite de cet acte de rébellion, Nguyễn-Văn-Thiêng fut mis en prison où il s'empisonna.

En la 21^e année de Tự-Dức (1868), sur la demande du Đông-Các-Đại-Học-Sĩ, Võ-Xuân-Cần 武春謹, Nguyễn-Văn-Thiêng fut gracié et réintégré dans ses anciens titres : 掌中軍平西大將軍郡公, « Quận Công (duc), Général en chef de l'armée du Centre, Vainqueur des Tây-Sơn ». Sa tablette de culte fut placée dans le temple des Sujets méritants, situé actuellement dans les bâtiments de l'ancien Quốc-Tử-Giám, sur la rive gauche de la rivière de Hué un peu au delà de la tour dite de confucius.

(1) Khâm-Sai, Quân-Suất Hậu-Quân-Dinh, Bình Tây Tham-Thắng Trương-Quân Hổ-Gia. 欽差管率後軍營平西參乘將軍護駕.

(2) Thi-Nại 施耐. Port actuel de Qui-Nhơn, province de Bình-Định.

(3) Bình-Thạnh 盛平. Village situé au Sud du chef-lieu de la province de Bình-Định.

(4) Nguyễn-Văn-Nhạc 阮父岳. L'aîné des trois frères rebelles Tây-Sơn.

(5) Tôn-Thất-Hội 尊室會. Membre de la famille royale. Il suivit l'empereur Gia-Long pendant toute la durée de ses guerres, rendant d'éclatants services, et parvint aux fonctions de Gouverneur du Gia-Định. Il mourut en l'année *đinh-tí* (1707), âgé de 42 ans.

citadelle de Diên-Khánh (1). L'empereur Gia-Long dirigea lui-même le corps du centre (Trung-Quân) qu'il avait amené comme renfort et dispersa complètement les ennemis. Puis il ordonna à Tôn-Thất-Hội de diriger le corps de l'avant et à Võ-Tánh celui de l'arrière et d'attaquer les Tây-Sơn à Qui-Nhơn. Võ-Tánh fut plusieurs fois victorieux au marché de Hội-An dans le Phú-Yên. Après ces succès, il dirigea ses troupes vers Thị-Nại (Qui-Nhơn). Mais comme les Tây-Sơn occupaient tous les points stratégiques importants de la région, il lui fut impossible de réussir dans ses manœuvres. Aussi l'empereur lui ordonna-t-il de ramener ses troupes à Diên-Khánh, où il fut chargé d'abord de faire construire des greniers pour y mettre en réserve des approvisionnements, et ensuite de mettre la citadelle en état de défense contre les attaques de l'ennemi. L'empereur voulut alors désigner quelqu'un pour l'y laisser comme gouverneur ; mais il ne trouva personne pour remplir un emploi aussi difficile. C'est alors que Võ-Tánh demanda à l'empereur la faveur d'occuper ce poste. L'empereur loua sa bravoure et l'autorisa à rester à Diên-Khánh comme gouverneur.

Dès qu'il eut pris possession de son poste, Võ-Tánh s'occupa activement d'exercer ses troupes, de perfectionner l'armement, de réparer les remparts, d'organiser la police. Pendant l'hiver de la même année (1794), le général Tây-Sơn Trần-Quang-Đieu (2) attaqua le Phú-Yên. Nguyễn-Long et Võ-Văn-Lượng, qui gardaient cette province, furent obligés de ramener leurs troupes à Bình-Khuông (3). Võ-Tánh, à ce sujet, adressa un rapport à l'empereur. L'empereur répondit : « Comme les ennemis viennent de loin, leur intérêt est de nous combattre dès leur arrivée. Il nous faut donc résister énergiquement, ce qui nous permettra de nous reposer pour attendre le moment où ils seront épuisés. C'est à ce moment seulement que nous pourrons les combattre et que nous réussirons dans nos manœuvres ».

Les Tây-Sơn s'attaquèrent d'abord à Bình-Khuông ; Võ-Tánh en informa l'empereur par un rapport. Gia-Long répondit : « Si les ennemis sont venus jusque là, c'est que leur intention est de s'emparer de Diên-Khánh ; mais dans la citadelle de Diên-Khánh, nous avons

(1) Diên-Khánh ou Duvên-Khánh était la place forte du chef-lieu de la province de Nha-Trang, non loin de Bình-Khang, qui avait été autrefois la résidence du gouverneur de la province. Sur l'ordre de Gia-Long, le Colonel Olivier la fortifia dans la suite à la Vauban. *Histoire Moderne du Pays d'Annam*, par Ch.-B. Maybon, p. 315, note (1), et 316, note (4).

(2) Trần-Quang-Đieu 阮光耀, Général célèbre des Tây-Sơn. C'est lui qui assiégea la citadelle de Qui-Nhơn en 1800-1801 et qui causa la mort de Võ-Tánh.

(3) Bình-Khuông ou Bình-Khang 平康. Territoire situé près de Diên-Khánh.

suffisamment de soldats et de provisions à notre disposition. D'ailleurs, s'ils sont bons pour attaquer, nous de même nous ne sommes pas mauvais pour nous défendre. Il ne faut faire aucun mouvement à la légère. Nous attendrons le jour où ils seront bien fatigués, et les attaquant alors, nous serons sûrs de les disperser ».

Puis l'empereur ordonna au commandant du corps de droite Nguyễn-Hoàng-Đức, et au chef de l'avant-garde Nguyễn-Thiêng (1) de conduire l'armée de terre à Phan-Rang, afin d'organiser des renforts pour la citadelle de Diên-Khánh.

Trần-Quang-Diệu amena en effet toutes ses troupes pour cerner la citadelle de Diên-Khánh, puis il envoya son adjoint Lê-Trung occuper le territoire de Du-Lai (2), afin de barrer le chemin à Nguyễn-Hoàng-Đức et à Nguyễn-Thiêng, de telle sorte que ceux-ci ne purent s'avancer. Trần-Quang-Diệu établit ensuite ses troupes pour empêcher les gens de la citadelle de Diên-Khánh de prendre de l'eau. Võ-Tánh ordonna aux companies de Tiên-Du et de Tiên-Kích (3) de les repousser. Les Tây-Sơn, au risque de leur vie, cherchèrent à escalader les murs de la citadelle ; mais ils furent tués en grand nombre par la fusillade qui les accueillit du haut des remparts. Les ennemis construisirent alors de hauts remparts tout autour des murailles de la citadelle, Võ-Tánh s'enferma dans la citadelle et résista énergiquement. En outre, il profita de toutes les occasions favorables pour attaquer à l'improviste les assiégeants. Il parvint à s'emparer de la personne d'un général rebelle nommé Định (4). Les ennemis attaquèrent de jour en jour avec plus d'impétuosité. Le sel manqua bientôt dans la citadelle, et chefs et soldats ne trouvèrent plus suffisamment de quoi se nourrir ; mais Võ-Tánh les excita par des paroles de fidélité et de dévouement à l'empereur, il ranima ainsi leur courage et leur fit déployer encore plus d'énergie et de force pour défendre la place. C'est pourquoi les ennemis ne purent pas réussir, tous leurs assauts à furent vains. Võ-Tánh chercha quelqu'un de dévoué, qui ne craindrait pas de braver la mort, et qui, profitant d'une nuit obscure, sortirait des lignes ennemies et porterait des nouvelles urgentes à Gia-Định. Un Đội-Trưởng (5), du nom de Nguyễn-Văn-Trứ, s'offrit à cet effet. Il put sortir de la citadelle et traverser les lignes à l'insu-

(1) 阮黃德, 阮誠. Officiers de grand mérite de l'empereur Gia Long.

(2) Du-Lai 榆萊. Territoire situé entre Diên-Khánh et Bình-Thuận.

(3) Tiên-Du et Tiên-Kích 前遊, 前戟. Deux des companies du đạo des Kiền-Hoà.

(4) Định Général Tây-Sơn, sans autre nom de famille connu.

(5) Đội-Trưởng 隊長. Chef d'un détachement de 50 soldats.

de l'ennemi et porta à l'empereur le rapport de Võ-Tánh. Gia-Long, ayant pris connaissance du rapport, loua la conduite de son général et dit : « Même dans l'antiquité, on ne trouve pas d'officiers qui surpassent Võ-Tánh. Quel bonheur pour la patrie ! » Immédiatement l'empereur donna l'ordre d'encourager les chefs et les soldats à maintenir leurs positions et à défendre énergiquement la citadelle.

En l'été de l'année *ât-mão* (1763), l'empereur rassembla son armée de terre et réunit sa flotte pour porter secours à Võ-Tánh. Celui-ci, ayant appris qu'il y avait des renforts en route, se mit à la tête de ses hommes, fit ouvrir pendant la nuit les portes de la citadelle et attaqua les Tây-Sơn. Il mit le feu à quatre endroits différents de leur camp, depuis le mont de Sĩ-Lâm jusqu'au pont dit Cầu-Bồng. Les Tây-Sơn prirent la fuite et eurent un grand nombre de morts et de blessés. Puis Võ-Tánh divisa ses soldats pour occuper le territoire conquis et fit construire des fortins pour le défendre. A ce moment, la plus grande partie des soldats qui composaient la garnison de la citadelle tombèrent malades, et Võ-Tánh lui-même fut aussi fortement indisposé. L'empereur en fut informé par un rapport et leur envoya des remèdes secrètement pour que l'ennemi n'en eût pas connaissance. En automne, toutes les troupes de l'empereur firent leur jonction pour combattre, et Trần-Quang-Đieu leva le siège et s'enfuit.

L'empereur félicita Võ-Tánh et lui dit : « Trần-Quang-Đieu est, il est vrai, un général redoutable ; mais malgré cela vous avez pu conserver intacte cette citadelle que je vous avais confiée. Ce n'est qu'après des forts coups de vent que l'on reconnaît la résistance de l'arbre » (1). Puis l'empereur lui donna en récompense 10.000 ligatures, lui ordonna de se retirer avec ses troupes, et désigna Tôn-Thất Hội en qualité de gouverneur de Diên-Khánh.

Gia-Long retourna à Gia-Định ; il récompensa chefs et soldats, et décerna à Võ-Tánh les titres de Duc, Envoyé impérial, Commandant de l'armée d'arrière, Chef-adjoint pour la pacification des Tây-Sơn (2).

Pendant l'hiver de l'année *bính-thìn* (1796), un *Đội* de la garde royale fut chargé d'aller à Phiên-Trần (3) percevoir les droits sur les nattes. Il profita de cette mission pour pressurer les habitants ; Võ-Tánh, qui était à Gia-Định, fut mis au courant de ce fait, et en parla au prince héritier présomptif (4), le priant d'intervenir auprès de l'em-

(1) Proverbe annamite : *Gió dữ mới biết sức cây dài.*

(2) 欽差掌後軍平西參乘大將軍郡

(3) Phiên-Trần, 藩鎮 province limitrophe du Cambodge.

(4) 東宮太子. C'était le prince Cảnh, qui était allé en France avec l'évêque d'Adran en 1787.



PLANCHE XXIII. — Les trois éléments de la tablette funéraire, assemblés sur le piedestal.

(Aquarelle de M. NGUYEN-TU, d'après M. TON-THAT SA.)

pereur pour empêcher ce **Đội** de continuer ses mauvais procédés. Le prince lui répondit : « Cela est régi par une ordonnance royale ; comment oserai-je m'immiscer dans ce qui ne me regarde pas ? — Vous êtes prince héritier présomptif de l'Etat, répliqua **Vỏ-Tánh**, et nous autres mandarins, fidèles sujets de l'empereur. Si des difficultés surgissent dans les affaires de l'Etat, il faut en rendre compte à Sa Majesté. Si on ne fait qu'obéir aveuglément à ses ordres, nous ne remplissons pas nos devoirs d'enfants pieux de la famille et de sujets fidèles de l'Etat. Si vous ne le dites pas à Sa Majesté, **Tồn-Thất Hội** et moi, nous le lui dirons. Nous n'oserions garder le silence, car ce serait montrer ainsi de l'ingratitude envers notre empereur ». Comme **Vỏ-Tánh** était allié à la famille de l'empereur et qu'il rendait beaucoup de services, cela l'avait rendu fier et orgueilleux. Le Ministre des Rites **Nguyễn-Thái-Xuyèn** (1) lui fit des remontrances. Le Commandant du corps d'avant **Tồn-Thất Hội**, plein de mépris pour la vanité de **Vỏ-Tánh**, lui dit un jour : « Vous ne vous rappelez donc pas les fautes de **Sĩ-Hoát-Phiền-Ky** ? Abandonnez donc votre vanité pour conserver votre bon renom ; cela vaudra bien mieux ! » (2) **Vỏ-Tánh** fut touché par ces paroles et en remercia son collaborateur **Hội**. A partir de ce temps, il fit montre d'une grande modestie et gagna ainsi les cœurs des gens placés sous ses ordres.

Pendant l'été de l'année *dinh-ti* (1797) l'empereur dirigea sa flotte vers le **Quảng-Nam** et s'arrêta au port de **Đà-Năng** (3), où il attaquait le général **Tây-Sơn-Nguyễn-Văn-Huân** (4) ; puis il donna l'ordre à **Vỏ-Tánh** de se rendre d'urgence au port de **Đại-Chiêm** (5) pour attaquer les ennemis par derrière. Obéissant à cet ordre, **Vỏ-Tánh** partit avec toute sa flotte pour **Đại-Chiêm**, y vainquit le général **Nguyễn-Văn-Ngự** (6), et s'empara d'une trentaine de ses jonques. Il entra dans le port de **Đại-Chiêm** et joignit la troupe du prince **Cảnh**. Tous deux

(1) **Nguyễn-Thái-Xuyèn** 阮太川, originaire du *huyện* de **Hương-Trà**, province de **Thừa-Thiên**. Il suivit l'empereur **Gia-Long** pendant toutes ses guerres et se rendit illustre par sa grande connaissance de la littérature et des caractères chinois. Il était précepteur du prince héritier présomptif, et l'organisateur des concours des lettrés.

(2) **Sĩ-Hoát-Phiền-Ky** 霍標騎. Général qui vécut sous la dynastie des **Hán** en Chine. Il se rendit insupportable par son orgueil, sous prétexte qu'il avait rendu beaucoup de services à l'Etat.

(3) **Đà-Năng** 沱瀾. Tourane.

(4) **Nguyễn-Văn-Huân** 阮文訓. Général **Tây-Sơn**.

(5) **Đại-Chiêm** 大占. Port du **Quảng-Nam**, vulgairement connu sous le nom de « **Cửa-Đại** », près de **Faifo**.

(6) **Nguyễn-Văn-Ngự** 阮文伍. Général **Tây-Sơn**.

se réunirent pour combattre et chasser les ennemis et s'installèrent sur le fleuve qui se jette à **Cũa-Đại**. Le renom de **Võ-Tánh**, répandu partout, engagea beaucoup d'ennemis à venir se soumettre à lui.

Les généraux rebelles **Lê-Chât** et **Lê-Văn-Thanh** (1) se mirent à la tête de leurs troupes et accoururent de **Qui-Nhơn**. **Võ-Tánh** alla à leur rencontre. Les **Tây-Sơn** furent battus et eurent beaucoup de soldats et d'éléphants tués et blessés. **Võ-Tánh** traversa ensuite le cours d'eau de **Mĩ-Khê** (**Quảng-Ngãi**) et vainquit le **Đô-Độc Tây-Sơn**, **Nguyễn-Văn-Giáp** (2). **Nguyễn-Văn-Huân** et **Lê-Chât** rassemblèrent alors leurs soldats et organisèrent la défense ; mais comme on était arrivé déjà à la fin de l'automne, les troupes royales regagnèrent **Gia-Định** (3).

Pendant l'été de l'année *kĩ-vị* (1799), l'empereur fit une nouvelle expédition à **Qui-Nhơn**. **Võ-Tánh**, à la tête des troupes de mer, le suivit. Arrivé au port de **Thị-Nại**, **Võ-Tánh** joignit ses troupes à celles du **Chưởng-Hữu-Quân Nguyễn-Hoàng-Đức**, et tous deux tinrent garnison au village du **Phú-Trung**. Ils attaquèrent ensuite les **Tây-Sơn** à

(1) **Lê-Văn-Thanh** et **Lê-Chât** 黎文清, 黎質. Généraux **Tây-Sơn**, qui passèrent dans la suite au service de **Gia-Long**.

(2) **Nguyễn-Văn-Giáp** 阮文甲. Général **Tây-Sơn**.

(3) Il faut faire remarquer ici que l'empereur **Gia-Long** ne faisait des expéditions que pendant le printemps et l'été, c'est-à-dire à l'époque des moussons du S.-E. et du N.-O., qui étaient favorables à la navigation. Pendant le reste de l'année, toutes opérations de guerre étaient arrêtées entre les adversaires, par suite d'une sorte de trêve tacite qu'il employaient à améliorer leurs forces et à se procurer des approvisionnements pour reprendre la campagne dès que la mousson redeviendrait favorable. Voici ce que dit Maybon à ce sujet : « Au commencement de l'année 1792 (1^{re} lune, 24 janvier 21 février), il (**Gia-Long**) expliquait ainsi, en effet, ses projets à ses lieutenants : Il est certain que nous ne pouvons actuellement vaincre nos ennemis ; ils sont encore très puissants et nos troupes ne sont ni assez nombreuses ni assez aguerries . . . Employons donc l'habileté à défaut de la force. A l'époque où le vent est favorable chaque année, il faut envoyer des navires vers le Nord et diriger en même temps des soldats par la voie de terre. Ces troupes combineront leurs mouvements avec la flotte ; si le vent souffle avec force, elles avanceront, si non elles reculeront. Ce fut la première idée de ces expéditions annuelles faites avec la mousson, que l'on a appelées : campagnes de saison, *giặc mùa*. Vers le mois de juin, alors que la mousson était bien établie, une flotte partait de **Saigon** et une armée bien approvisionnée, formée de régiments frais, était mise en marche ; troupes de terre et troupes de mer se réunissaient à un endroit déterminé, occupaient quelques districts, fortifiaient certains points faciles à défendre et à tenir en communication avec les postes déjà établis, y laissaient garnison, et, la mauvaise saison venue, retournaient au Sud. L'année suivante, si les circonstances le permettaient, les garnisons étaient relevées, les postes ravitaillés et l'on en formait de nouveaux », (*Histoire Moderne du Pays d'Annam*, par Charles-B. Maybon, pages 308, 309).

Thị-Gia (1) ; le Thiệu-Uý Tày-Sơn, Trương-Văn-Túy (2) fut battu et prit la fuite. Ils le poursuivirent jusqu'au pont de Tàn-An, et prirent et décapitèrent le Đô-Độc (3) rebelle Nguyễn-Thiệt (4). Ils s'emparèrent aussi d'un grand nombre de soldats et d'éléphants. Le grand Đô-Độc rebelle Lê-Chật se rendit alors au bivouac de l'empereur et fit sa soumission. On le mit à la disposition de Võ-Tánh, et on concentra toutes les troupes pour cerner Qui-Nhơn. Le Thái-Phó rebelle Lê-Văn-Ứng (5) était sorti de la citadelle dans l'intention de se rendre à Tây-Sơn (6) pour assurer le ravitaillement de ses troupes. Lê-Chật en informa Võ-Tánh; celui-ci chargea Nguyễn-Đức-Xuyền du commandement de l'aile gauche. Lê-Chật de celui de l'aile droite, et lui-même prit la direction du corps du centre. Tous trois vinrent attaquer Lê-Văn-Ứng à Kha-Đảo (7) et firent prisonniers 6.000 soldats et plus de 50 éléphants. Lê-Văn-Ứng seul put s'échapper. Le général en chef Tây-Sơn, Lê-Văn-Thanh, le Ministre de la Guerre Nguyễn-Đại-Phát, rendirent alors la ville.

L'empereur entra dans la place, rassura les habitants et changea le nom de la citadelle en celui de Bình-Định (8). Quelqu'un proposa à l'empereur de profiter de cette victoire pour conquérir en même temps la citadelle de Phú-Xuân (9). L'empereur demanda l'avis de Võ-Tánh. Celui-ci répondit : « Quoique la citadelle de Qui-Nhơn soit conquise, Phú-Xuân possède encore ses fortifications ; de plus, nos troupes sont déjà fatiguées ; il ne faut donc pas faire de mouvements à la légère ». L'empereur approuva ces conseils. Il ordonna de relever les troupes et chargea Võ-Tánh de rester à Bình-Định comme gouverneur, avec, comme collaborateur, le Ministre des Rites Ngô-Tùng-Châu (10).

(1) Thị-Gia 柿野 ou Đông-Xoài. Territoire situé près de Qui-Nhơn (Bình-Định).

(2) Trương-Văn-Túy 張文翠. Chef Tây-Sơn.

(3) Đô-Độc 都督. Titre militaire créé sous la dynastie des Lê, vers le X^e siècle, qui était attribué aux officiers du grade correspondant à Thông-Chê 統制 d'aujourd'hui (2^e degré, 1^{re} classe).

(4) Nguyễn-Thiệt 阮寔, Général Tây-Sơn.

(5) Lê-Văn-Ứng 黎文應. Ministre Tây-Sơn.

(6) C'est le village de Tây-Sơn 西山, d'où sortaient les trois frères rebelles connus sous ce même nom,

(7) Kha-Đảo 橋到, village situé non loin de Qui-Nhơn.

(8) Bình-Định 平定, « Paix fixée ».

(9) Phú-Xuân 富春. Nom que portait à cette époque la capitale de l'Annam, qui porte actuellement le nom de Hué. Elle était établie sur le territoire du village de Phú-Xuân, d'où son nom.

(10) Ngô-Tùng-Châu 吳從周, originaire du huyện de Phù-Cát, province de Bình-Định, ministre des Rites et précepteur du prince héritier présomptif Cảnh, s'empoisonna dans les mêmes circonstances et pour le même motif que Võ-Tánh, dans la citadelle de Qui-Nhơn. Ngô-Tùng-Châu est compris parmi les grands hommes dont nous donnerons la biographie dans la suite.

Le Thiệu-Phó rebelle Trần-Quang-Diệu étant à Phú-Xuân et apprenant que Võ-Tánh était à Bình-Định, dit au Tư-Đồ rebelle Võ-Văn-Dũng (1) : « Nous avons entendu parler de Võ-Tánh il y a longtemps ; parmi nos officiers, personne ne peut l'égaliser. Maintenant, il garde seul la citadelle de Bình-Định. Il lui est difficile de trouver des renforts. Nous allons aller le combattre avec nos troupes de terre, tandis que notre armée de mer fermera le port de Thị-Nại pour s'opposer à l'arrivée des renforts qui viendraient de Gia-Định. De cette façon, nous prendrons certainement la citadelle ». Pendant l'hiver de cette année, ils levèrent donc ensemble des milliers de soldats robustes et armèrent une centaine de jonques. Ils se dirigèrent tant par voie de terre que par voie de mer vers Bình-Định. La flotte de Võ-Văn-Dũng entra dans le port de Thị-Nại, les troupes de terre de Trần-Quang-Diệu passèrent la rivière de Thạch-Tàn (2). Les forces militaires de ces deux chefs étaient très grandes. Võ-Tánh connaissait la puissance de ses ennemis et savait qu'il n'était pas facile de les attaquer. Il chargea alors son collaborateur, le commandant du corps de l'arrière Nguyễn-Văn-Biên, de faire rentrer tous les soldats dans la citadelle, et Lê-Chật de conduire les soldats placés sous ses ordres à Gia-Định, et de mettre en même temps l'empereur au courant de la situation. Après le départ de Lê-Chật, les ennemis s'approchèrent de la citadelle et provoquèrent à plusieurs reprises la garnison au combat ; mais Võ-Tánh s'enferma dans la citadelle sans bouger. Trần-Quang-Diệu dit à Võ-Văn-Dũng : « Si Võ-Tánh ne nous livre pas bataille c'est qu'il veut attendre, pensant nous fatiguer ». Ils firent alors construire autour des remparts de la citadelle une longue muraille, qui avait en tout plus de 4.340 *trượng* de longueur (3); à chaque *trượng*, furent placées deux sentinelles. Le long de cette muraille, les soldats de l'armée de terre formèrent une ceinture de plusieurs rangs d'épaisseur, que Trần-Quang-Diệu lui-même dirigea. Dans le port de Thị-Nại, Võ-Văn-Dũng disposa les troupes navales pour former des forts flottants et plaça la grande jonque appelée Định-Quốc (4) à travers le goulet du port pour le fermer. Leurs positions étaient ainsi inexpugnables.

(1) Võ-Văn-Dũng 武文勇. Ministre Tây-Sơn.

(2) Thạch-Tàn 石津 ou 變移. Cours d'eau sur le territoire du *phủ* de Thăng-Bình, province de Quảng-Nam.

(3) Le *trượng* 丈 est une mesure de longueur annamite égale à 10 *thước*, ou 4m.00, chaque *thước* équivalant à 0m.40.

(4) Định-Quốc 定國 ou Định-Quốc-Thuyền 定國船, nom de la plus grande jonque de la flotte des Tây-Sơn.

Quand l'empereur fut mis au courant de ces nouvelles, il fit venir les officiers pour tenir conseil. Tous furent d'avis d'envoyer immédiatement des troupes de renfort. L'empereur répondit : « Võ-Tánh est un bon soldat, et il ne livrera certainement pas de bataille à la légère ; de plus, les ennemis le craignent comme un tigre, et ils n'oseront pas non plus le combattre comme ils le désireraient. Dans la citadelle de Bình-Định, les approvisionnements sont suffisants pour une année. Actuellement, le vent du Nord souffle très fort et n'est pas favorable à la navigation ; nous devons donc attendre le prochain printemps, qui ne tardera pas d'ailleurs ».

Par la suite, les chefs rebelles qui avaient fait leur soumission et qui restaient dans la citadelle de Bình-Định, tels que Võ-Văn-Sự, Nguyễn-Bá-Phong (1), poussèrent leurs partisans à se révolter. Pendant la nuit, ils ouvrirent la porte Nord de la citadelle et sortirent précipitamment pour se rendre aux Tay-Son. Apprenant cette défection, Võ-Tánh chargea son chef adjoint Ngô-Văn-Sở de barrer la sortie. Ceux qui avaient pu déjà franchir la porte étaient au nombre de 400, le reste n'osa plus bouger. Craignant qu'il ne survint encore d'autres événements de ce genre, Võ-Tánh ordonna de tuer tous les rebelles. A l'époque même où les Tay-Son venaient de commencer leur siège, Võ-Tánh avait envoyé Lê-Chât à Gia-Định. Comme quelqu'un lui faisait remarquer que Lê-Chât était un bon guerrier et qu'il serait très utile de le garder, car il rendrait peut-être de grands services, Võ-Tánh ne répondit rien ; mais au moment où survint la défection de Võ-Văn-Sự et des autres, il dit ceci à ses officiers : « Avez-vous compris pourquoi j'ai renvoyé Lê-Chât à Gia-Định ? Quoique Lê-Chât soit bon guerrier, il ne s'est soumis à nous que depuis très peu de temps, et de plus, ses partisans sont tous des gens du pays : c'était là mon premier souci ; dans la citadelle, il y a peu de provisions ; si les ennemis restaient longtemps à nous cerner, nous aurions beaucoup de soldats à entretenir avec des approvisionnements restreints : c'était là mon deuxième souci. Si j'ai renvoyé Lê-Chât, c'est que j'ai voulu éviter les fâcheux événements qui auraient pu se produire plus tard, et par ce moyen là nos soldats auront aussi proportionnellement plus de provisions à leur disposition. De cette façon nous pourrons assurer plus efficacement la défense de la citadelle ». Tous les chefs reconnurent la justesse de cette manière de voir.

(1) Võ-Văn-Sự 武文事, Nguyễn-Bá-Phong 阮伯豐, deux généraux Tay-Son transfuges, servant la cause de l'empereur Gia-Long sous les ordres de Võ-Tánh.

Pendant l'année *canh-thân* (1800), l'empereur dirigea lui-même sa flotte pour porter secours à **Võ-Tánh**. Il s'arrêta à **Cù-Mông** (1) et ordonna à **Nguyễn-Văn-Thiêng** de conduire l'armée de terre de **Xuân-Đại** à **Hội-An**. **Nguyễn-Văn-Thiêng** franchit le mont de **Ai-Thạch** et livra plusieurs combats contre les **Tây-Sơn** qui furent obligés de reculer quelque peu. Ayant appris qu'il y avait des renforts en routes **Võ-Tánh** ouvrit la porte Sud de la citadelle, livra une bataille acharnée aux **Tây-Sơn** dans la montagne de **Tam-Tháp** (2), et parvint à incendier quelques uns de leurs retranchements. La nuit venue, il fit rentrer ses soldats dans la citadelle pour la défendre. A cette époque, les **Tây-Sơn** assiégèrent la citadelle d'une façon beaucoup plus sérieuse; mais **Trần-Quang-Diệu**, plein de confiance dans ses qualités militaires, autorisa les gens de la citadelle à sortir et à rentrer librement, espérant ainsi provoquer leur soumission. Grâce à cela, **Võ-Tánh** put envoyer quelques uns de ses hommes à l'empereur. De son côté, l'empereur put de même lui faire parvenir ses messages, pour encourager chefs et soldats. Des communications par correspondance furent ainsi établies ; mais, pour faire lever le siège de la place, il y avait encore de grands efforts à faire. Pendant que l'armée de terre de l'empereur se trouvait à **Thị-Gia**, la flotte restait à **Cù-Mông**. Ces troupes ne purent se rejoindre.

La citadelle se trouvait depuis longtemps déjà dans une situation critique, et cependant on ne pouvait encore la délivrer. L'empereur en était tout attristé. Un jour, il monta sur une barque et se dirigea vers le port de **Thị-Nại**. Voyant les travaux inexpugnables faits par l'ennemi, il s'exclama douloureusement : « Oh ! Le ciel ne veut-il pas encore faire disparaître les **Tây-Sơn** ? Comment se fait-il que mon meilleur général se trouve encore ici dans une situation déplorable ? »

Au printemps de l'année *tân-dậu* (1801), voulant tenter de combattre les ennemis au moyen de l'incendie, l'empereur chargea **Nguyễn-Văn-Trương** (3) de partir en avant et **Lê-Văn-Duyệt** (4) de le suivre

(1) **Cù-Mông** 虬蒙. Col séparant la province de **Bình-Định** de celle de **Phú-Yên**.

(2) **Tam-Tháp** 三塔. Montagne située près du chef-lieu de **Bình-Định**.

(3) **Nguyễn-Văn-Trương** 阮文張. Originaire du **Quảng-Nam**. D'abord au service des **Tây-Sơn**, se rallia à **Gia-Long** en 1787 (Maybon). Il rendit de grands services pendant les opérations et parvint aux fonctions de gouverneur général du **Gia-Định**. Il mourut en la 9^e année de **Gia-Long** (1810), âgé de 70 ans.

(4) **Lê-Văn-Duyệt** 黎文悅. Originaire du *phủ* de **Chương-Nghĩa**, province de **Quảng-Ngãi**. « Grand eunuque du palais en 1780 ; eut ensuite un commandement dans la garde royale ; suivit le prince à Bangkok en 1785 ;

Tous deux avait pour mission de pénétrer secrètement dans le port de Thi-Nại, pour incendier les jonques ennemis, et Võ-Tánh avait été mis au courant de ce projet. Immédiatement, il fit ouvrir la porte de la citadelle, écrasa les troupes rebelles et incendia leur camp sur une étendue d'un lý. De son côté, Võ-Van-Đông qui était à bord des jonques de guerre, fut aussi battu par Nguyễn-Văn-Trương et Lê-Văn-Duyệt, et fut obligé de descendre à terre. Il réunit alors ses soldats à ceux de Trần-Quang-Đieu qui assiégeaient la place, et cette fois la situation des assiégés parut plus menaçante.

Considérant que dans la citadelle les provisions n'étaient plus suffisantes pour un long siège et qu'on ne pouvait résister plus longtemps, l'empereur dit aux officiers : « Il vaut mieux perdre la citadelle que de perdre un de nos bons chefs ». Il envoya donc secrètement un homme porter une lettre à Võ-Tánh, pour lui dire de rompre les lignes des assiégeants et de venir se réunir au gros de l'armée. Võ-Tánh songea que les retranchements ennemis étaient trop solidement établis pour qu'il lui fut possible de les franchir, et que même s'il réussissait à passer, il aurait certainement beaucoup de morts et de blessés. Alors il adressa secrètement un rapport à l'empereur, dans lequel il disait : « Les éléments les meilleurs de l'armée ennemie, soit chefs soit soldats, sont tous ici : la citadelle de Phú-Xuân est à peu près sans défense pour le moment. Le meilleur parti à prendre est d'échanger la « tuile contre de l'or ». Je prie donc Sa Majesté de ne plus penser à Bình-Định et de profiter de cette occasion pour aller directement s'emparer de Phú-Xuân. La prise de Phú-Xuân pourra bien compenser ma vie. Voilà le désir le plus cher de votre humble sujet ».

Après avoir lu ce rapport, l'empereur poussa de longs soupirs. Auparavant, des chefs avaient exposé à l'empereur qu'au jeu d'échec on devait risquer souvent le xe (la voiture) pour sauver le reste; mais l'empereur hésitait encore, et il ne se décida qu'après avoir reçu le rapport de Võ-Tánh.

Pendant l'été de cette même année, l'empereur ordonna à Nguyễn-Văn-Thiêng de tenir garnison à Thị-Gĩa pour résister aux Tây-Sơn et prêter à l'occasion son concours à Võ-Tánh. Les troupes impériales partirent par voie de mer. La nuit du départ, l'empereur fit allumer un

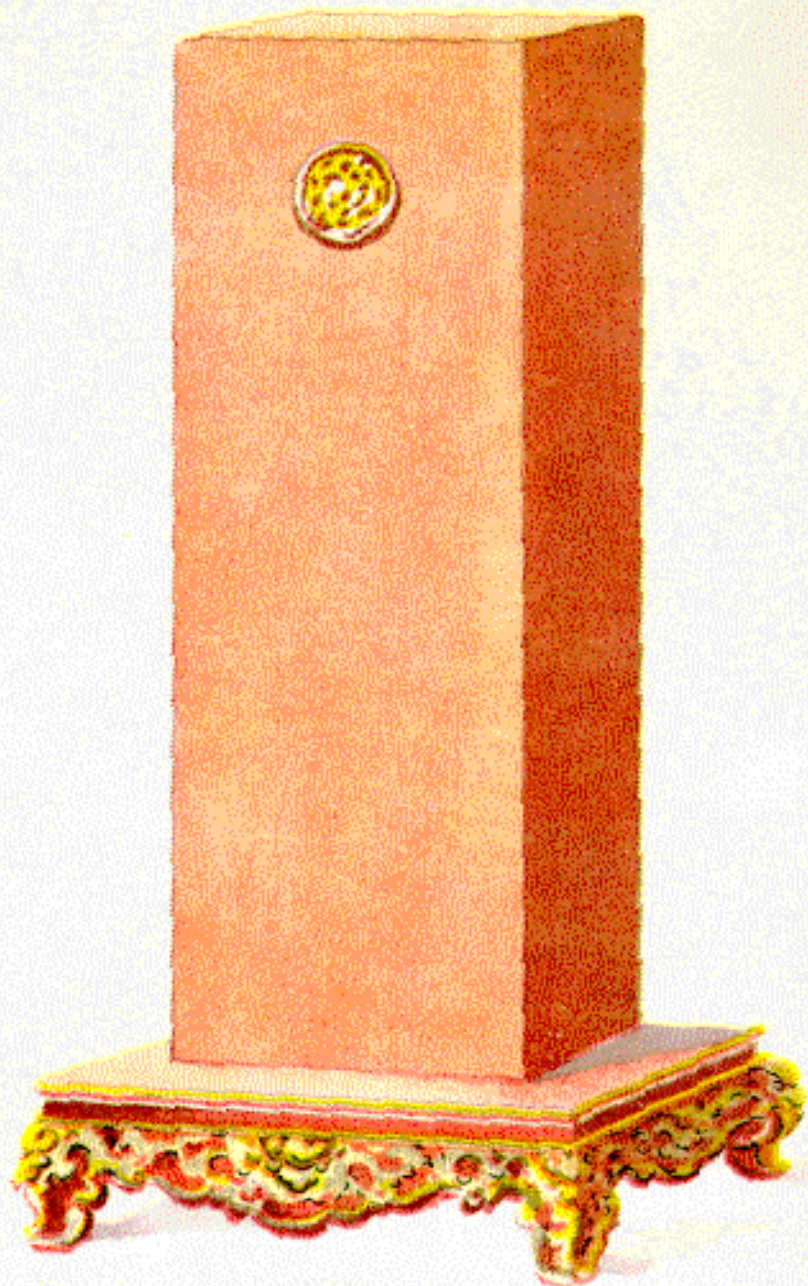
prit part à toutes les guerres et à l'administration du pays ; fut gouverneur de Gia-Định en 1801 ; mourut le 25 août 1832, âgé de soixante-neuf ans, » (*Biographies*, XXII et XXIII ; ces deux livres lui sont consacrés tout entiers). (Maybon : *op. cit.*, page 315, note 3). Sa biographie sera donnée à part dans la suite.

feu sur la montagne **Núi-Một** (1) comme signal, et dès que **Vỏ-Tánh** l'eut aperçu, il fit ouvrir immédiatement les portes de la citadelle pour livrer combat. Il put décapiter quelques chefs rebelles ; mais, de leur côté, les **Tây-Sơn** résistèrent avec avantage et resserrèrent encore leurs lignes d'investissement.

L'armée impériale arriva à **Phú-Xuân** et conquît la citadelle. Pendant ce temps, **Bình-Định** continuait à être aussi vivement assiégée par les **Tây-Sơn** que sévèrement défendue par **Vỏ-Tánh**. Il maintenait une discipline très sévère parmi ses troupes et livrait des batailles acharnées aux assiégeants, sans jamais subir aucun échec. Quelqu'un lui ayant conseillé d'abandonner la citadelle pour s'échapper, **Vỏ-Tánh** lui répondit : « Non, ce n'est pas possible ; je suis chargé de garder la citadelle, je dois vivre ou mourir avec elle ; si j'abandonne mon poste pour sauver lâchement ma vie, avec quelle figure pourrai-je me présenter devant l'empereur ? » Lorsque les provisions furent épuisées, on tua les éléphants et les chevaux pour servir d'aliments. Un autre lui conseilla d'essayer de rompre les lignes ennemies en effectuant une sortie. Voyant l'air affamé des chefs et des soldats, il voulut tenter une fois de sauver ses troupes, et il envoya dire secrètement à **Nguyễn-Văn-Thiêng** d'amener des soldats la nuit à la colline de **Phù-Quí** pour lui venir en aide. Tout était prêt pour cette tentative, mais lorsqu'il compta ses hommes, il s'aperçut qu'il manquait un officier adjoint ; **Vỏ-Tánh** dit alors à l'oreille de **Ngô-Tùng-Châu** : « Nous sommes certainement trahis », et il abandonna son projet de sortie. Craignant ensuite que la citadelle ne fut prise de vive force et que ses soldats ne supportassent de ce fait beaucoup de mal, **Vỏ-Tánh** envoya sans tarder à **Trần-Quang-Đệ** un message ainsi conçu : « Les provisions nous manquent dans la citadelle et nous ne sommes plus en état de la défendre. Dans un livre ancien il est écrit : « Le chef doit mourir en tenant les brides de son cheval ». C'est mon devoir, et je suis décidé à l'accomplir. Quant à mes chefs et à mes soldats, ils sont innocents, et je vous prie de ne pas leur faire de mal ». Puis il dit à ses hommes : « Prendre du poison, se jeter dans le feu, procure également la mort. Mais si je prends du poison, les ennemis verront encore ma figure, et comme je ne veux pas souffrir leur présence, je vais mourir par le feu ». Puis il ordonna de mettre des bûches sèches dans le kiosque octogonal (**Bát-Giác-Lầu**) (2), et sous ces bûches, de la

(1) **Núi-Một** 獨山. Colline isolée près de la citadelle de **Qui-Nhơn**.

(2) **Bát-Giác-Lầu** 八角樓. Kiosque octogonal, situé sur le côté Sud-Est de l'ancienne citadelle de **Bình-Định**. Il n'en reste actuellement que quelques vestiges.



Vaseux XXIV. — La tablète funéraire, sur le piédestal
et dans sa gaine laquée.

(Exposition de W. 1882, n° 54.)

poudre à canon. Le danger se faisant sentir de plus en plus dans la citadelle, **Ngô-Tùng-Châu** vint demander des ordres à **Vô-Tánh**. Celui-ci lui montra le kiosque octogonal et lui dit : « Voilà tout ce qu'il me reste à faire ». Puis il ajouta : « Puisque je suis général en chef, il ne serait pas digne que je fasse ma soumission aux ennemis ; tandis que vous, qui êtes mandarin civil, je suis certain qu'ils ne vous feront pas de mal, et que vous pourrez conserver intacte votre personne ».

Tùng-Châu lui répondit en riant : « La fidélité est égale pour tous. Quelle différence peut-il exister sur ce point entre les mandarins militaires et les mandarins civils ? Alors que vous avez décidé de donner votre vie pour la cause de la patrie, moi, **Châu** ne saurais-je pas mourir aussi pour prouver ma fidélité ? » De retour chez lui, il s'habilla de son costume de cour, se tourna vers le côté Nord (1), fit les grandes prostrations prescrites par les usages, puis il prit du poison et mourut.

En apprenant cette nouvelle, **Vô-Tánh** soupira en disant : « **Tùng-Châu** m'a devancé d'un pas. » Il se rendit chez **Châu** et s'occupa de ses funérailles d'une manière minutieuse. Deux jours après, **Vô-Tánh** s'habilla de son costume de cour, fit cinq prostrations vers le Nord, puis monta sur le bûcher dans le kiosque octogonal dont nous avons parlé plus haut. Il appela alors tous les chefs et les soldats autour de lui et leur dit : « Depuis que je suis chargé de gouverner cette ville, les **Tây-Sơn** ont amené des troupes pour nous cerner de tous côtés. C'est grâce à votre courage, à votre dévouement à tous que nous avons pu résister depuis près de deux ans et conserver jusqu'à ce jour cette citadelle. Maintenant que les provisions manquent, que vos forces sont épuisées, il ne nous est plus possible de résister et il est inutile de continuer à combattre. Je vais donc mourir pour ne pas prolonger vos maux plus longtemps. »

Tous, chefs et soldats, se prosternèrent à terre et pleurèrent amèrement. **Vô-Tánh** les fit reculer d'un geste de la main. Il prit son fusil à deux coups qu'il remit au **Lưu-Thủ Nguyễn-Văn-Thanh**, et lui dit : « Vous allez remettre ce fusil à **Trần-Quang-Diệu** ; dites-lui que je lui confie mes chefs et mes soldats ». Il dit ensuite à son chef-adjoint **Nguyễn-Văn-Biên** d'allumer le feu ; mais **Biên** se mit à

(1) D'après les règlements, quand les fonctionnaires vont exécuter un ordre impérial, ils doivent se présenter devant le palais pour faire cinq prosternations (**lạy**) ; c'est ce qu'on appelle : **bái-mạng** « se prosterner devant le mandat impérial ». Comme **Vô-Tánh** et **Ngô-Tùng-Châu** étaient loin de la Cour, ils devaient donc se tourner vers le Nord, côté de la Cour, pour faire les **lạy** réglementaires avant de mourir.

pleurer et s'enfuit. A ce moment, comme **Võ-Tánh** était en train de fumer sa pipe, il jeta des étincelles sur la poudre qui s'enflamma subitement. Juste à ce moment, un **Đội** nommé **Nguyễn-Tân-Huyên** (1) entra dans le kiosque et se jeta aussi dans le feu.

Cette scène tragique eut lieu le 27 du 5^e mois (7 juillet 1801).

Après la mort de **Võ-Tánh**, **Trần-Quang-Diệu** fit son entrée dans la citadelle. En voyant les restes du bûcher, il versa des pleurs de compassion. Il fit ramasser les cendres de **Võ-Tánh** et les fit enterrer solennellement. **Trần-Quang-Diệu** ne fit pas de mal aux hommes de **Võ-Tánh**, qui se dispersèrent petit à petit sans qu'aucun d'eux se soumit aux **Tây-Sơn** ; ils étaient tous trop bien pénétrés des sentiments de fidélité et de loyauté que leur avait inculqués leur chef.

Pendant que **Võ-Tánh** défendait seul la citadelle contre ses redoutables ennemis, et les retenait tous là, dans le **Bình-Định**, la citadelle de **Phủ-Xuân** manquait de défenseurs, et l'empereur parvint à s'emparer. Parmi tous les sujets qui aidèrent **Gia-Long** dans la restauration de la dynastie **Nguyễn**, **Võ-Tánh** est digne d'être placé au premier rang.

Lorsque l'empereur eut conquis la citadelle de **Phủ-Xuân**, il envoya **Lê-Văn-Duyệt**, **Lê-Chât**, **Tông-Việt-Phước** à **Qui-Nhơn** pour porter secours à **Võ-Tánh** ; mais lorsque ceux-ci furent arrivés à **Quảng-Ngãi**, ils apprirent que **Qui-Nhơn** avait capitulé, et ils s'en retournèrent.

Lorsqu'il apprit cette nouvelle, l'empereur pleura et se lamenta. Il dit à son entourage : « Voilà comment **Võ-Tánh** et **Ngô-Tùng-Châu** se sont comportés ! Les serviteurs fidèles et dévoués de l'antiquité, comme **Trương-Tuân** et **Hứa-Viễn** ne leur sont pas supérieurs (2). » Alors l'empereur ordonna au **Lưu-Trần** (3) de **Gia-Định** d'accorder de fortes pensions à leurs familles.

En la première année de **Gia-Long** (1802), l'empereur décerna à **Võ-Tánh** des titres posthumes élogieux. Il ordonna en outre au **Cai-Bộ-Định-Văn-Khiêm** et au **Cai-Đội-Tôn-Thất-Bình** de porter un costume de cour et des pièces d'étoffe à **Thị-Nại** pour recueillir les restes de

(1) **Nguyễn-Tân-Huyên** 阮進暄. Originaire de **Quảng-Ngãi**, sergent, sous les ordres de **Võ-Tánh** depuis très longtemps. Voyant que son chef se faisait brûler vif, il résolut de le suivre dans les flammes pour prouver sa fidélité.

(2) **Trương-Tuân** et **Hứa-Viễn** étaient des sujets fidèles du roi **Huyền-Tôn** des **Đường**, en Chine.

(3) **Lưu-Trần** 留鎮. Gouverneur d'un *trần*, correspondant au titre de **Tổng-Độc** 總督 d'une province d'aujourd'hui. Le nom de *trần* fut changé en *tỉnh* (province) en la 12^e année de **Minh-Mạng** (1831).

Vô-Tánh qu'on inhuma ensuite à **Gia-Định**. Un temple affecté au culte de sa mémoire fut élevé devant le kiosque octogonal.

En la quatrième année de **Gia-Long** (1805), par ordonnance royale, sa tablette fut placée dans la travée principale du temple **Hiên-Trung** (1). L'Etat accorda aussi des rizières de culte, des gardiens pour sa maison de culte privée, ainsi que des gardiens pour son tombeau. Tout cela fut confié à son fils **Võ-Khánh**, qui fut chargé d'assurer les cérémonies cultuelles. A cette occasion, l'empereur donna encore à **Võ-Khánh** une ordonnance dont voici la teneur : « Vénérer les sujets fidèles et dévoués, c'est une règle de l'Etat. Nous pensons à votre père qui, dans le temps, s'est dévoué pour la patrie et s'est donné la mort pour conserver intacte sa loyauté. Aujourd'hui, nous accordons des gardiens pour le temple de culte et le tombeau, ainsi que des rizières pour assurer son culte. Vous êtes son fils, ne vous écarter pas du devoir filial, occupez-vous soigneusement du culte de votre père afin de lui montrer la reconnaissance de l'Etat envers lui ».

En la 5^e année de **Minh-Mạng** (1824), sa tablette fut placée aussi dans le temple **Thê-Miêu** (2). En la 12^e année du même règne son titre posthume fut changé.

La femme de **Vô-Tánh**, comme nous l'avons dit, était la princesse

(1) **顯忠祠**. **Hiên-Trung** : c'est le temple où étaient vénérés par les soins de l'Etat, les sujets méritants reconnus comme fidèles au souverain (**顯**, faire briller ; **忠**, fidélité, soit Pagode de la Fidélité éclatante). Cette Pagode se trouvait située à **Gia-Định**. Cf. : **Gia-Định-Thông-Chí** — Histoire et description de la Basse-Cochinchine, traduction par G. Aubaret, Imprimerie Impériale. MDCCCLXIII. pp. 29, 50 et notes. — Monseigneur Pigneau de Béhaine, par Alexis Faure. — B. A. V. H., Juillet-septembre 1917 : Notes biographiques sur les Français au service de **Gia-Long**, par H. Cosserat, p. 168, et B.A.V.H. Oct-Déc. 1920, Note au sujet de **Manoé** (Manuel) et d'un officier irlandais, tous deux morts au service de **Gia-Long**, par H. Cosserat, P. 454 — B. A. V. H., N^o 2, Avril-Juin 1914. — Les associés de gauche et de droite au culte du **Thê-Miêu**, par L. Sogny, p. 121.

(2) **Thê-Miêu**. Temple du culte où sont vénérés les sujets méritants, hommes illustres, etc.

« En la 2^e année de son règne (1821), **Minh-Mạng** fit élever le temple **Thê-Miêu** 廟世, connu également sous le nom de **Hữu-Miêu** 右廟 ou **Hữu-Tổ-Miêu** 右祖廟. « Temple de droite des ancêtres », parce qu'il est à droite du trône, et symétriquement opposé au **Thái-Miêu**, pour y rendre le culte à son illustre père **Gia-Long** et aux empereurs de la nouvelle dynastie. Il imita ce qui avait été fait pour le **Thái-Miêu** et fit également construire deux galeries **Tả-Hữu-Tùng-Tự** 左右從祀 destinées à recevoir des tablettes. » B.A. V.H. N^o 2, Avril-Juin 1914. — Les associés de gauche et de droite au culte du **Thê-Miêu**. — par L. Sogny, p. 122. — Ce temple est situé dans la deuxième enceinte impériale à gauche en entrant par la porte du **Ngô-Môn**.

Ngoc-Tu. Son fils **Võ-Khánh** eut le titre héréditaire de **Khinh-Xa Đò-Úy**(1). Plus tard, ayant commis des fautes graves, il fut rétrogradé **Đội-Trưởng**.

Le petit-fils de **Võ-Tánh**, fils de **Võ-Khánh**, succéda à son père, avec le titre héréditaire de **Phiên-Kỵ-Đò-Úy** (2).

Actuellement, un de ses arrière-petits-fils assure son culte avec le titre de **Kỵ-Úy** (3), dans une maison de culte, située rue de **Minh-Mạng**, à Hué, sur le côté droit en descendant du pont Bourrard, à un demi kilomètre environ.

Le souvenir de cette mort héroïque et glorieuse, qui frappa l'esprit du peuple plus qu'un grand fait d'armes n'aurait pu le faire, est resté encore bien vivace aujourd'hui parmi la population du **Bình-Định**, où l'on chante encore les paroles suivantes, qui prouvent la forte impression qu'un pareil sacrifice fit sur l'imagination du peuple :

*Trông lên hòn tháp cảnh Tiên,
Cám thương Quan hậu thủ thiêng ba năm.*

ce qui signifie :

« En jetant les regards vers la tour de la Déesse (4), nous pensons avec douleur au Général de l'arrière, qui défendit la citadelle pendant trois ans. »

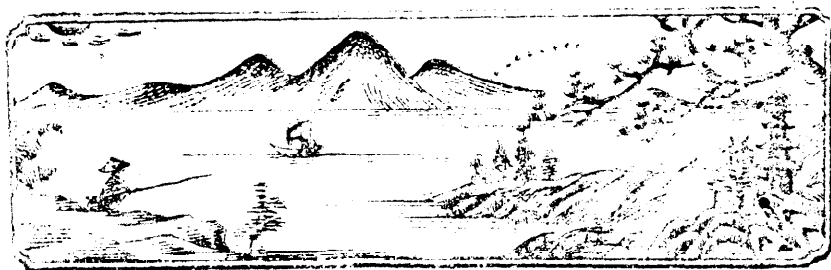


(1) **Khinh-Xa-Đò-Úy** 輕車都尉. Titre correspondant au grade de colonel.

(2) **Phiên-Kỵ-Đò-Úy** 驃騎都尉. Titre correspondant au grade de lieutenant.

(3) **Kỵ-Úy** 騎尉. Titre que l'empereur Gia-Long créa en faveur des fils ou petits-fils des sujets méritants, qui l'avaient suivi à Bangkok. Le **Kỵ-Úy** ou **Khinh Kỵ-Úy** 輕騎尉 est le deuxième titre héréditaire (3^e degré, 2^e classe), titre militaire.

(4) Tour de la déesse **Thiên-Y-A-Na**. Tour installée sur le sommet d'une montagne, dans le **huyện** de **Phù-Mĩ** (province de **Bình-Định**).



LE MÉMOIRE SUR LA COCHINCHINE DE

JEAN-BAPTISTE CHAIGNEAU

Publié et annoté

Par A. SALLES.

Inspecteur des Colonies en retraite

Le Mémoire sur la Cochinchine rédigé par J.-B. Chaigneau est conservé aux Archives du Ministère des Affaires étrangères (1) ; mais ce n'est qu'une copie sans signature et sans aucune certification de l'auteur. Qu'est devenu l'original ? on ne saurait le dire quant à présent.

Il n'est pas daté non plus. Mais on peut facilement suppléer à cette lacune en interprétant certains passages du texte.

Dans les *Considérations générales*, Chaigneau dit que « pendant 20 ans » on n'a vu en Cochinchine « qu'un navire hollandais expédié de Batavia et quatre Français partis du port de Bordeaux. » Or, on peut sans peine déterminer les navires français en question et dater leurs séjours en Cochinchine et plus particulièrement à Tourane. Ce sont :

la Paix,	de la maison	Balguerie,	Août-Déc. 1817,
le Henri	—	Philippon,	Sept-Déc. 1817,
le Larose	—	Balguerie,	Juin-Nov. 1819,
le Henri	—	Philippon,	Juin-Nov. 1819 (2).

(1) Asie, Mémoires et Documents, Indes Orientales. Chine, Cochinchine t. 21, f° 228 à 254.

(2) De Joinville : *Balguerie-Stuttenberg et son œuvre*.

Ce sont évidemment ces navires que Chaigneau a en vue. Il a eu toutefois le souvenir un peu court, car, en Septembre 1819, il y eut aussi sur rade de Tourane l'*Entreprise*, de Bordeaux, et les *Quatre-frères*, de St-Malo, dont les capitaines étaient venus à Hué et regagnèrent leurs bâtiments par le *Henri*, quand celui-ci appareilla de Hué, le 4 de ce mois (1). Il aurait dû dire six Français. Mais cela ne change rien quant à la date du mémoire, qui ne saurait être de 1817, par exemple, vu que, d'une manière certaine, à cette année, deux Français seulement avaient tenté de reprendre les relations avec la Cochinchine et y avaient relâché.

D'autre part, au chap. *Religion*, Chaigneau donne à Mgr. Labartette, évêque de Véren, l'âge de « 76 ans », et lui attribue un séjour ininterrompu de « plus de 40 ans » dans le pays. En effet, ce prélat, né en 1744, eut 76 ans en 1820, et, arrivé en Cochinchine en 1774, il avait en cette année 1820, 46 ans de mission (2).

On peut donc placer la composition de ce mémoire à la fin du premier séjour de J.-B. Chaigneau à la Cour de Hué ou au début de son séjour en France, après son retour par le *Henri*.

Chaigneau, avant même de quitter Hué, devait s'attendre à se voir demander à Paris des renseignements détaillés sur la Cochinchine. Dès 1817, le Duc de Richelieu, Ministre des Affaires étrangères, lui avait écrit (3) pour demander « un exposé de la situation du pays. » Mais cette lettre du 17 Septembre n'avait été remise ni à la *Paix*, ni au *Henri*, partis de Bordeaux aux mois de mars et avril précédents ; elle avait été confiée à un neveu de l'évêque d'Adran, Valentin Méniolle, qui, ayant provoqué l'armement d'un navire pour l'Inde et la Cochinchine, embarqua comme subrécargue. Toutefois, Méniolle, ayant trouvé à compléter son chargement dans l'Inde, retourna en France sans aller à la Cochinchine et, par suite, ne put s'acquitter de sa mission (4).

La demande du Ministre avait cependant fini par atteindre J.-B. Chaigneau, sans doute par le *Larose* ou le *Henri* en 1819 ; car Michel ~~D~~^Urc Chaigneau en parle dans les *Souvenirs de Hué* (5). Mais vraisemblablement, le mandarin ne s'empessa pas de rédiger un mémoire écrit : « Tu sens bien, écrira-t-il plus tard à son frère aîné, que je n'ai pas le tems d'écrire plusieurs lettres avec la paresse que tu me

(1) Rey : *Deuxième voyage du Henri*, in : *Journal des voyages*, 1830, t. 7, p. 86.

(2) † en 1823. Adr. Launay : *Mémorial des Missions Etrangères*, 2^e partie.

(3) Dép. du 17 Sept. 1817 (H. Cordier ; *Le Consulat de France à Hué*, p. 3).

(4) Arch. du C. A. Hallez, petit-fils de V. Méniolle.

(5) P. 228.

connais que les climats chauds n'ont fait qu'augmenter » (1). Il aurait pu profiter de la longue traversée du *Henri* ; mais il se convainquit sans effort que, venant à Paris en personne, il donnerait « lui-même », c'est-à-dire de vive voix, au Gouvernement les renseignements demandés (2).

En débarquant à Bordeaux, Chaigneau n'était donc pas en état, selon toute apparence, de remettre ce mémoire qu'on attendait de lui. Aussi dut-on lui donner des collaborateurs pour lui permettre de rattraper le temps perdu et satisfaire les Affaires étrangères. Le Commissaire général écrivait le 2 Mai au Ministre de la Marine : M. Chaigneau « travaille à la statistique du royaume de la Cochinchine de concert avec deux secrétaires intelligents de M. le Comte de Tournon, préfet de la Gironde. Ce mémoire sera très intéressant et donnera une juste idée des mœurs, des productions, du commerce et de la force de la Cochinchine » (3).

D'ailleurs, même si le mandarin avait préparé une rédaction, une mise au point eût été nécessaire. Chaigneau, après 26 ans de séjour auprès de Gia-Long, marié dans le pays, ne pouvant y converser en français qu'avec le petit nombre de compatriotes au service de la Cour, vivant tout à fait à l'annamite, « dans une maison pleine de femme, de filles, de nourrices (4) », avait dû être amené à se servir spontanément de l'idiome de la contrée. Aussi avait-il « un peu perdu l'usage de parler et d'écrire la langue » française, ainsi qu'il en faisait l'aveu au Ministre des Affaires étrangères, en lui demandant d'emmener son neveu Eugène Chaigneau comme « aide de confiance » et chandelier (5).

Les lettres autographes que nous possédons de lui montrent bien en effet quelque insuffisance au point de vue de la grammaire et de l'orthographe, ce qui s'explique d'autant mieux qu'embarqué dès l'âge de 12 ans, il n'eut sans doute guère l'occasion de recevoir à bord des leçons de littérature.

Mais, à vrai dire, j'ai d'autre part l'impression que ce travail a été fait avec quelque hâte et au milieu de nombreuses préoccupations. En débarquant à Bordeaux, en Avril 1820, J.-B. Chaigneau avait à

(1) Lettre du 11 Avril 1821 (Arch. G. de Chaigneau).

(2) Michel Dûrc Chaigneau : *op. cit.*, p. 227.

(3) Arch. coloniales, Corr. G^{le} (1819-63) ; pièce reproduite par H. Cordier ; *op. cit.*, p. 14.

(4) Lettre de J.-B. Chaigneau à son frère aîné, du 1^{er} Déc. 1817 (Arch. G. de Chaigneau).

(5) Lettre du 21 Juillet 1820, Arch. Aff.-étr., in : H. Cordier : *op. cit.* p. 28.

pourvoir aux besoins de sa nombreuse maisonnée, dépaycée sous un climat nouveau. En outre, son beau-frère de Rosières le mettait au courant de la situation de fortune fort diminuée de la famille et le pressait de partir pour Albi. Notre mandarin était ainsi obsédé dans le présent et pour l'avenir. Puis, les Affaires étrangères demandaient d'urgence des renseignements, si bien que le préfet de la Gironde dut lui dire : « Je vais mettre deux secrétaires à votre disposition pour faciliter et activer le travail. » Ainsi fut fait : les secrétaires écrivirent sous la dictée de Chaigneau ou notèrent ses conversations ; quelques fois ils firent une omission ou comprirent mal un nom propre, et Chaigneau dut partir pour Albi sans que la rédaction définitive fût achevée, sans avoir pu revoir le travail qui fut envoyé de Bordeaux directement à Paris. Cette collaboration fut à coup sûr précieuse ; mais elle pourrait expliquer les quelques imperfections du mémoire (1).

Quoiqu'il en soit, il faut considérer la *Notice sur la Cochinchine* comme mise au jour à Bordeaux et datée du début de Mai 1920.

Telle qu'elle est, comment faut-il l'apprécier ? Au premier abord, elle nous paraît un peu mince ; mais cela tient à ce que nous la lisons aujourd'hui avec des yeux de gens avertis par 60 ans de fréquentation du peuple annamite. Il vaut mieux s'en rapporter aux jugements du temps, alors que les notions sur la Cochinchine étaient des plus sommaires et que beaucoup des détails exposés par Chaigneau constituaient des nouveautés.

Le Commissaire général de Bordeaux, qui sans doute avait longuement causé avec Chaigneau, annonçait déjà le Mémoire au Ministre de la Marine comme devant être « très intéressant » (2).

Crawford eut connaissance de « a manuscript sketch, by M. Chaigneau » (3), une esquisse manuscrite par M. Chaigneau. Il s'en est

(1) M. l'Abbé Moulard, auteur de : *Le Comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde (1815-1822)*, a bien voulu me donner des détails intéressants sur l'action du préfet de la Gironde à l'arrivée de J.-B. Chaigneau. Ce fonctionnaire s'intéressait à Chaigneau et à Vannier depuis le premier retour du subrécague Borel ; déjà, le 27 Juin 1818, il avait écrit à Decazes, Ministre de l'Intérieur, pour signaler leurs services et demander pour eux la croix de Saint-Louis (Voir mon *J.-B. Chaigneau et sa famille*. Pièce justificative n° XXVIII). Aussi, quand Chaigneau arriva en 1820, Tournon s'occupait-il de lui activement. Les deux « secrétaires intelligents » qu'il mit à sa disposition, furent probablement le conseiller de Préfecture Barennes et son secrétaire particulier de Sigoyer. On doit même supposer que Tournon lui-même participa au travail en causant longuement avec Chaigneau, en présence des deux secrétaires prenant des notes.

(2) Cordier ; *op. cit.*, p. 14.

(3) *Embassy to Siam and Cochichina*. Londres, 1828, p. 463.

servi largement, surtout pour la partie concernant l'organisation du pays et le régime commercial ; il a même donné en notes la traduction de nombreux et longs passages.

Le baron de Bougainville, quand il partait pour son tour du monde sur la *Thétis et l'Espérance* (1824-26), n'en put, fait étrange, avoir connaissance ; mais, dans sa relation, il traduit l'opinion générale des gens de son temps en écrivant : « Le mémoire que M. Chaigneau donna au ministre, en 1820, et que j'ai cherché vainement à me procurer, est, dit-on, le meilleur manuscrit que l'on possède sur tout ce qui a rapport au gouvernement cochinchinois et à sa politique » (1).

Tenons-nous en à cette opinion : le meilleur recueil, pour l'époque, de notions sur la Cochinchine.

NOTICE SUR LA COCHINCHINE FOURNIE PAR M. CHAIGNEAU (2)

TOPOGRAPHIE : *Division phisique*.—La Cochinchine dont le souverain porte aujourd'hui le titre d'Empereur, comprend la Cochinchine proprement dite, le Tonquin, une portion du Royaume de Cambodge (3), quelques isles habitées peu éloignées de la côte et l'archipel de Paracel, composé d'ilots, d'écueils et de rochers inhabités. C'est seulement en 1816, que l'Empereur actuel a pris possession de cet archipel.

La Cochinchine a pour limites au Nord, la Chine ; à l'Est, la mer de Chine ; au Sud, les états du Roi de Cambodge ; à l'Ouest, le Lao. Sa plus grande dimension du Sud au Nord, s'étend du 8° au 20° degré latitude Nord : sa largeur de l'Est à l'Ouest est terme moyen de 20 à 25 lieues.

(1) Bougainville : Voyage.... t. I, p. 285.

(2) Les quelques notes que Chaigneau a ajoutée au texte de son Mémoire sont imprimées au bas des pages avec les mêmes caractères que le texte, et avec des chiffres de renvoi plus forts et entre crochets. — Les notes de l'éditeur sont en caractères plus petits et chiffres de renvoi également plus petits et entre parenthèses. [Note du Rédacteur du Bulletin].

(3) La « Portion du Royaume de Cambodge » dont il s'agit, est sans doute celle d'au-delà du Bassac, dans la presqu'île de Camau.

La limite de 20° latitude Nord est inexacte. Le 20° passe entre **Nam-Định** et **Thanh-Hóa** ; le Tonkin serait ainsi exclu. Puisque Chaigneau le comprend dans la Cochinchine en disant que celle-ci a « pour limites au Nord, la Chine », il aurait dû fixer 230 comme le fit Grawfurd (chap. XVI).

Une chaîne de montagnes que les Cochinchinois nomment dans leur langue les Monts du Lao, règne le long de la frontière occidentale. Ces montagnes qui, par endroits, touchent à la mer, et dans d'autres s'en éloignent à plus de trente lieues, sont pour la plupart couvertes de forêts. Quelques unes ne présentent qu'une surface nue, stérile, hérissée de rochers.

Les principales rivières de la Cochinchine sont celle de Saïgon (1) qui coule dans la direction N. et S, inclinant vers l'Est, et se jette dans la mer de Chine, au-dessous du cap S'Jacques, celle de *Pivan* (1) qui prend sa source en Chine, coule du S. O. au N. E.

(1) Les Cochinchinois lui donnent ce nom. Nos cartes d'Europe l'appellent rivière Japonaise ou de Cambodge (2). La carte que les Anglais viennent de publier et qu'ils ont mis 5 ans à relever (3), peut donner des idées exactes sur toute la côte de la Cochinchine (Chaigneau).

(1) Je me retrouve nulle part l'appellation de *Pivan* que Crawford ne reproduit pas. Elle semble désigner le Fleuve Rouge ; mais alors il y aurait dans le texte de Chaigneau une transposition des points cardinaux : coule du N.-O. au S.-E.

Michel Étienne Chaigneau a eu certainement en mains un exemplaire du mémoire de son père. Il y a emprunté quelques indications pour la *Topographie* en tête de son Introduction — aux *Souvenirs de Hué*. Il a reporté la limite Nord de l'Annam au 23° degré de latitude : mais comme son père, il cite la rivière de *Pivan* qu'il fait couler du S.-O. au N.-E. en se gardant toutefois de la faire figurer sur la petite carte d'Indochine de la page V.

(2) Chaigneau donne un sens beaucoup trop étendu au terme géographique « rivière de Saigon ». En combinant son texte avec l'annotation qu'il y ajoute, on voit que, pour lui, la rivière de Saigon et la rivière Japonaise ou de Cambodge ne font qu'un.

Les cartes de d'Après de Manneville dénommaient « Rivière de Cambodia » ou bien « Rivière Japonaise » le grand bras du Mékong (Le Bassac — Rivière Oubouame, sans aucune indication de la rivière de Saigon).

Mais, depuis l'« Apperçu de la rivière de Saigon » par de Rosilly (Service hydrographique de la Marine, manuscrit), et surtout depuis les travaux hydrographiques de J.M. Dayot et son « Plan de la Rivière de Saigon », levé en 1791, que Chaigneau ne pouvait pas ignorer, il n'était plus possible, en 1820, de considérer la rivière Japonaise et la rivière de Saigon comme formant un seul et même cours d'eau. Crawford, qui écrivit sa relation un peu plus tard que Chaigneau son Mémoire, fait très bien distinction, sans toutefois séparer encore la rivière de Saigon du Donnai (chap. XVI.)

(3) On ne voit pas quelles peuvent être ces cartes dressées par les Anglais. Probablement s'agit-il des cartes dressées par Dayot « en 1791, 92, 93, 94 et 95 » soit en cinq ans, et que les secrétaires du préfet de la Gironde auraient attribuées aux Anglais par erreur.

et vient se jeter par plusieurs embouchures dans le golfe du Tonquin. L'entrée de cette dernière rivière, embarrassée par les sables, n'est pas accessible aux grands navires ; mais ils peuvent remonter la rivière de Saïgon jusqu'à 15 lieues dans les terres, par 7 à 8 brasses de fond et quelquefois plus. Une foule de rivières moins importantes descendent de la chaîne que nous avons indiquée et arrosent le pays. Elles n'offrent de mouillage qu'à leur embouchure et seulement à de petits navires.

On peut évaluer à peu près au 12^e du territoire la portion qu'occupent les montagnes (1). La plaine embrasse la partie du Camboge, la basse Cochinchine et le Tonquin. Cette plaine se divise en haute et basse. La plaine haute, beaucoup plus étendue que l'autre, et seulement élevée d'environ 20 pieds au dessus du niveau de la mer, produit du sucre, de l'areque, du coton, du maïs, plusieurs variétés de pois et du riz quise plait dans les terrains secs. La plaine basse, marécageuse et souvent inondée, longe le rivage de la mer. Elle est consacrée à la culture du riz. On doit aussi comprendre dans la plaine basse, sous le rapport du sol et de ses produits, quelques bas-fond assis entre les montagnes.

La Cochinchine, le Tonquin et la partie du Camboge sont, en général, d'une grande fertilité ; la plaine haute elle-même serait susceptible de produire beaucoup plus. La fraîcheur et l'humidité si nécessaires sous un ciel aussi brùlant, sont entretenues dans les plaines de la Cochinchine non seulement par un grand nombre de ruisseaux et de rivières, mais encore par une infinité de rigoles et de canaux pratiqués pour l'irrigation des terres et pour le transport des denrées. C'est la toute l'industrie agricole du pays. On voit même dans la province de Qui-nhon, des travaux hydrauliques entrepris jadis pour l'arrosage des terres, travaux qu'à la vérité, on remarquerait à peine en Europe, mais qui, chez un pareil peuple, ne sont pas indignes de quelque attention. Ils consistent en de simples digues construites par gradins sur la pente des montagnes, dans le dessein de retenir les eaux. Ainsi retenues ces eaux peuvent, au moyen de vannes et de canaux, descendre du réservoir supérieur, circuler par les mêmes procédés, d'étage en étage, et porter partout la fertilité. Chaque village, chaque propriétaire achète du voisin placé au-dessus de lui, l'eau qu'il revend ensuite lui-même aux cultures inférieures.

(1) Chaigneau sous-apprécie peut-être l'étendue montagneuse par rapport à la plaine. Cela indique à tout le moins combien peu l'autorité et la population annamites pénétraient à cette époque dans la montagne.

Division politique. — La Cochinchine, proprement dite, réunie à la portion du Camboge qu'elle embrasse aujourd'hui, est partagée en huit provinces. La 1^{re} commençant par le Sud, est celle Saigon, province la plus étendue, la plus riche, la plus fertile de tout l'Empire, accrue de tout le territoire acquis sur le Camboge ; elle se divise en cinq gouvernements dont chacun a sa capitale. Tous sont soumis à un vice-roi qui réside à Saïgon, capitale de la province. Cette ville, située à quelque distance de la rivière qui porte son nom, et à 15 lieues de la mer, a un port où les plus grands vaisseaux peuvent remonter. Ils remontaient même autrefois encore plus loin. La province, outre ces 5 villes, renferme plusieurs forts destinés les uns à défendre le cours des rivières, les autres à contenir les peuplades du Siampa, toujours inquiètes, toujours remuantes. Ces différens forts sont tous dans un état respectable, construits à l'européenne et généralement à l'imitation de ceux de Vauban.

La province de Bin-thuon [sic] au Nord de celle de Saigon, est petite, montueuse et recommandable seulement par l'excellent aloës qu'elle produit. Cette province, comme les 6 autres, porte le nom de sa capitale et ne forme qu'un seul gouvernement.

La province de Nha-trang, d'une étendue moyenne, est la moins cultivée de toutes, comme ayant été souvent le théâtre de la guerre. La majeure partie de son territoire se trouve en plaine haute.

La province de Phuyen, sans être plus étendue, offre de très belles cultures. Les montagnes y sont mises en valeur et leurs pentes travaillées en terrasses présentant à l'œil du voyageur un amphithéâtre de verdure dont la richesse égale la beauté. La plaine basse fournit du riz en abondance ; on récolte dans la haute, du sucre, de l'arque, du maïs et une quantité considérable de pois. Le reste de la Cochinchine s'approvisionne ici de ce légume. Les campagnes de Phuyen et les bords de la rivière de *Saigon* sont l'Elysée de la Cochinchine.

La province de Qui-nhon, beaucoup plus grande que celle de Phuyen se compose de vaste plaine bornée à l'Ouest par les montagnes. Son principal produit consiste en riz. Des ouvrages avancés que l'on regarde comme imprenables, recommandent sa capitale.

La province de Quang-ngai renferme peu de plaines basses, beaucoup de hautes et des montagnes inaccessible habitées par des sauvages indomptables. On a élevé de ce côté plusieurs forts destinés à protéger le pays contre leurs incursions. La culture la plus importante est la canne à sucre.

La province de Quang-nam embrasse un vaste territoire, plaines et montagnes. Son principal revenu consiste en riz, sucre et canelle. Les produits de la canne y deviendraient immenses, si la culture était

ce qu'elle pourrait être. C'est dans cette province que se trouve le port de Touran.

La province de Hué, située près des montagnes, produit peu, mais sa capitaie est celle de l'Empire et la résidence du souverain. Il y tient ses troupes et ses parcs d'artillerie. Les pièces entretenues avec un soin extrême, sont de bronze, montées sur des affuts garnis de fer. Vous croiriez ces montures de l'acier le plus fin et les pièces dorées. tant elles sont polies et brillantes. C'est le luxe du Prince régnant. La ville est vaste ; mais les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée porté sur des colonnes ou piliers qui soutiennent l'édifice au-dessus du sol (1). Le palais même de l'Empereur n'a rien de fastueux. Les colonnes qui le supportent sont plus élevées ; ses dimensions sont plus grandes ; la pierre, la brique et la chaux remplacent l'argile et le bambou dont se composent les autres habitations ; mais du reste ce n'est aussi qu'un rez-de-chaussée, plus recommandable par sa propreté que par ses richesses. Quelques meubles, quelques tableaux apportés d'Europe et une bibliothèque en font toute la décoration.

Le Tonquin est divisé en neuf provinces dont deux, les plus méridionales, celles de Fu-nghé et de Su-thanh communiquent directement avec l'Empereur et son conseil. Les autres sont administrées par un Vice-Roi qui, comme celui de Saigon, est nommé par l'Empereur. Le Tunquin a pour capitale Ke-cho, résidence ordinaire du Vice-Roi, ville immense où l'on voit les restes de l'ancien palais des Rois. Avant que la guerre l'eut dévasté, c'était, dit-on, un des plus beaux édifices de l'Asie.

Le Tunquin n'est qu'une vaste plaine arrosée par un grand nombre de ruisseaux et de rivières qui entretiennent presque partout une rare fertilité. Ses provinces ont pris leur nom des différens aires de vent, en égard à leur position, relativement à l'ancienne capitale.

Les principaux ports de l'Empire sont ceux de Saigon, de Cam-ranh, l'un des plus sûrs et des plus beaux de la Cochinchine ; de Lavait, placé entre deux montagnes, à l'abri de tous les vents ; de Quang-nam ou de Touran, au fond d'une large baie sur laquelle s'ouvrent plusieurs autres ports moins considérables : de Hon-koi ; de

(1) N'y a-t-il pas ici une erreur d'expression imputable peut-être aux « secrétaires intelligent du préfet de la Gironde » ? A lire ce texte on dirait que les maisons sont en l'air comme les cases cambodgiennes. Chaigneau veut sans doute parler des colonnes qui soutiennent la toiture ; au palais elles sont plus élevées.

Cua-bé, de Vung lam ; de Vung-cham, de Cou-mong, de Qui-nhon (1). Aucun de ces ports n'a le titre de ville. En Cochinchine, ce nom ne se donne qu'aux capitales fortifiées.

Chaque province de l'Empire se sous-divise en trois Huyen, espèce de Départemens ; en trois ou quatre tons [sic], sorte de district ; chaque ton renferme une certaine quantité de villages. Il serait très difficile de déterminer le nombre de ces villages, à moins d'avoir sous les yeux les registres de compte sur lesquels, pour la perception des impôts, se trouvent inscrits, par village, tous les hommes chargés de la recette.

POPULATION. — La population de la Cochinchine (2) est, immense, surtout le long des rivages et sur le bord des rivières. Celle de tout

(1) Hon-Koi : Hone-cohé ou Van-phong ; Cua-bé : Cua-bé : Port- Dayot ; Vung-lam est une baie secondaire de la grande baie de Xuan-Day ; Vung-cham ou Vung-chao, de même ; Cou-mong est située entre Xuan-Day et Qui-Nhon.

Lavait est, comme Pivan, un terme inconnu. La description courte qui le suit s'applique vraisemblablement à la baie d'Along, qui autrement ne figurerait pas dans l'énumération,

De la Bissachère, dans ses *Notes sur le Tonquin* (Arch. Aff étr., Asso, Mémoires, t. 21, F° 91 — V. le texte in : *La Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M^{de} la Bissachère* par Ch.-B. Maybon. Société d'histoire des colonies françaises), écrit d'une façon plus longue, mais analogue : « Il n'y a pas au Tonquin de ports sûrs pour les vaisseaux de construction européenne, mais il y a entre les montagnes des abris qui couvrent trois côtés ; ils est vrai qu'il faut attendre le vent quelquefois fort longtemps pour en sortir. » La description est même plus complète et plus exacte dans le texte de la Bissachère remanié par De Monthyon (*Exposé statistique du Tonkin...*, Londres 1811, p. 23 ; *Etat actuel du Tunkin...*, Paris 1812, p. 28) : « Au-dessus de l'embouchure du grand fleuve du Tonkin et plus au midi, est une rade qui peut recevoir les plus grands vaisseaux, et qui entourée de tous côtés par des montagnes, met à l'abri de tous les vents . . . D'ailleurs on ne peut sortir de cette rade que par un seul vent ; et quelque fois on est obligé de l'attendre longtemps. . . . ».

Michel Đurc Chaigneau a, lui aussi, été embarrassé par le terme de « Lavait ». Comme il n'en a pas trouvé l'identification, il l'a simplement supprimé et a écrit, en copiant son père: « Les principaux ports du royaume sont ceux, de *Sai-gon* ; de *Cam-Rành*, l'un des plus sûrs et des plus beaux de la Cochinchine, qui est situé dans la province de *Nha-Trang*, et placé entre deux montagnes, à l'abri de tous les vents . . . » (p. VII). A ce compte, d'après le texte de Michel Đurc, le Tonquin, dont pourtant l'auteur vient de parler, d'après le Mémoire paternel, n'aurait aucun port !

(2) Ce paragraphe: « La population de la Cochinchine..., presque un Dieu après sa mort », a été traduit par Crawford : *Embassy to Siam and Cochinchina*. Londres, 1828, p. 528, note.

l'Empire, s'élève de 15 à 20 millions d'individus (1). La polygamie est permise ; cependant l'homme n'a qu'une épouse ; ses autres femmes ne sont que des concubines, véritables domestiques dont le travail et la fécondité font la richesse du maître. Mais il est d'autres causes physiques et morales dont l'influence contribue peut-être davantage à l'excessive population de la Cochinchine. Le climat, généralement sain, à l'exception des terres souvent inondées, où il règne quelquefois des fièvres. Le régime qui consiste surtout en riz et en poisson ; le bas prix de la nourriture. On ne craint pas de devenir père, quand on en est sûr de pouvoir nourrir la famille la plus nombreuse ; le défaut d'écoulement pour l'excédent de la population ; un Cochinchinois n'émigre presque jamais ; enfin l'honneur même attaché à la paternité ; aux yeux de ses enfans, le père est souverain pendant sa vie, et ils en font presque un Dieu après sa mort.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION. — Le Gouvernement est despotique et militaire ; cependant il existe des lois, des tribunaux, des formes protectrices, formes lentes et minutieuses dont se jouent très souvent l'intrigue et la corruption. Nulle plainte fondée ne parviendrait en vain jusqu'au trône ; mais sur cette longue route, que de moyens pour arrêter ou détourner sa marche ! [1]

[1] A la vérité, tout homme a le droit, quand l'Empereur sort, de lui présenter un placet, en se prosternant sur son passage, mais comme il est d'usage d'arrêter aussitôt le réclamant, il est rare qu'un Cochinchinois ait recours à ce moyen extrême (Chaigneau).

(1) Chaigneau évalue la population de « tout l'Empire, de 15 à 20 millions ».

Aujourd'hui l'appréciation la mieux fondée, basée sur la Statistique établie en 1905-06 par le Gouvernement général de l'Indochine, s'arrête à un total de 16 millions. Encore, par rapport à celui des Chaigneau, ce chiffre est-il augmenté de la population du Laos et du Cambodge proprement dit, ainsi que de tout l'accroissement survenu en près d'un siècle. Il est donc sensiblement plus faible que celui de Chaigneau.

La Bissachère, d'après le manuscrit des Affaires étrangères, fixe son évaluation à 16.117.500 (Maybon : *op. cit.*, p. 141, 153). Mais le même auteur, avec l'aide de Montheyon, portait ce total à 22 millions.

Au contraire, Philippe Vannier, cité par Crawford, « pensait que la population de tout l'empire n'excède pas dix millions » (Embassy..., p. 526).

Crawford lui-même abaissait encore cet effectif en établissant son calcul par analogie avec les pays semblables dont le recensement avait été effectué ; il s'arrêtait à 5.194.000 (*op. cit.*, p. 528).

Ce chiffre paraît vraiment trop bas, car le Tonkin doit être depuis long-

La Cochinchine était autrefois régie par le Code Chinois ; mais ces lois ont, dans les derniers tems, subi des modifications. Les peines portées contre le vol, paraissant trop légères, ont été aggravées ; celles que l'on infligeait à l'adultère ont été mitigées, comme étant trop cruelles ; l'infanticide a été jugé digne de mort ; la simple exposition a dû entraîner la peine des galères. Cette peine s'étend même aux père et mère de la coupable.

L'Empereur a des Ministres et un Conseil. Les Ministres sont au nombre de six :

- 1° Le Ministre des Cérémonies. La Religion est de son département,
- 2° Le Ministre de la Chancellerie,
- 3° Le Ministre de la Guerre ;
- 4° Le Ministre du Trésor et des finances ;
- 5° Le Ministre de la Justice ;
- 6° Le Ministre des bois et forêts. Ses attributions embrassent la Marine, les Constructions navales et civiles.

Le Conseil se compose des mandarins de 1^{re} et de 2^e classe.

On distingue deux sortes de mandarins : les mandarins de guerre et les mandarins lettrés. Chacun de ces ordres se subdivise en dix classes dont les deux premières ferment le conseil.

Tout homme délégué par l'Empereur pour exercer, soit au civil, soit au militaire, une portion de l'autorité suprême, est mandarin. Les officiers et les employés supérieurs composent les deux 1^{res} classes.

Chaque province est administrée par un Gouverneur, mandarin de guerre, par un sous-Gouverneur, mandarin lettré, par un adjoint également mandarin lettré. Tous les actes administratifs ou judiciaires se font au nom de ces trois officiers. Leur concours est indispensable. Aussi n'est-il pas rare de voir un des deux lettrés, quand il a de la souplesse et de l'esprit, conduire seul et ses collègues et toutes les affaires. L'espèce d'égalité de pouvoir qui règne entre ces trois hommes, disparaît en tems de révolte. Alors, le Gouverneur devenant seul chef, jouit d'une autorité presque sans borne. Il a même le droit de vie et de mort dans toute l'étendue de son gouvernement, comme en tems de guerre, les chefs militaires l'ont sur tous leur [sic] subordonnés.

temps surpeuplé, sans quoi les Annamites ne fussent pas descendus vers le Sud en colonisant la bande côtière, puis le delta du Mékong, au détriment des Chams et des Cambodgiens. En résumé, pour l'époque de Gia-Long, c'est l'appréciation de Vannier qui paraît la plus vraisemblable.

Les trois mandarins chargés de l'administration de la province ont sous eux des mandarins lettrés qui administrent les Huygens [sic] ; et ceux-ci ont pour subordonnés les mandarins auxquels est confiée l'administration des Tons . Les chefs de Tons et des Huygens sont présentés par les mandarins et nommés par l'Empereur. Au reste cette présentation n'est pas un droit, mais une faculté exercée sur l'invitation du souverain auquel seul appartient la nomination directe à toutes les places.

Il est cependant une magistrature laissée entièrement à la nomination du peuple ; ombre de liberté qu'on s'étonne de trouver sous un gouvernement aussi despotique. Les villages se choisissent eux-mêmes leurs magistrats, le chef chargé de lever les impôts, d'appeler les hommes aux corvées et de maintenir l'ordre. L'autorité qu'il reçoit du peuple n'est pas illusoire. Une fois nommé, tout habitant du village lui doit obéissance. On en a vu condamner à quelques coups de rotin des mandarins qui se trouvaient sous leur juridiction. Cette magistrature populaire n'est point inamovible. En cas de malversation ou de dureté excessive, les villages peuvent obtenir la faculté de procéder à de nouvelles élections ; mais lorsque le chef se concilie l'affection et l'estime de ceux qui l'ont nommé, il est d'usage de lui offrir en commun des présens, des denrées, comme un dédommagement des peines qu'il se donne pour l'intérêt de tous. Ce n'est pas un tribut qu'il puisse exiger, c'est un hommage volontaire, un tribut de reconnaissance.

ÉTAT MILITAIRE : *Forces de terre*. — L'Empereur même en tems de paix, a toujours sur pied, autour de sa personne, une garde de 30.000 hommes, indépendamment de 40 régimens distribués en 5 colonnes, ainsi qu'il suit :

1 ^{re} colonne,	l'avant-garde,
2 ^e —	la droite,
3 ^e —	la gauche,
4 ^e —	l'arrière-garde,
5 ^e —	le centre.

Chaque colonne est composée de 8 régimens ; chaque régiment, de 10 companies ; chaque compagnie de 60 hommes (celles de la Garde sont de 120) ; en tout 600 hommes par régiment et 4.800 par colonne. Un grand Mandarin commande chaque colonne. Un colonel, un lieutenant colonel, un capitaine par compagnie et un lieutenant par compagnie, ferment l'état-major de chaque régiment.

Un certain nombre d'éléphans est accordé à chaque colonne ; mais ce nombre varie. La totalité des éléphans de l'Empire s'élève à près

de 800 dont 130 sont toujours au quartier du Roi. Les éléphants sont tous sous les ordres d'un grand mandarin.

Outre ces cinq colonnes, l'Empereur tient aussi en tout tems, sur pied, un autre corps de troupes formé de 5 légions, ayant chacune cinq régimens organisés et distribués comme ceux des colonnes. Ce sont aussi de grands mandarins qui commandant les légions.

Il faut ajouter à ces forces les régimens provinciaux dont le nombre varie suivant les provinces. Dans celles de Saïgon, on en compte à peu près 16.

Forces de mer. — Tous les hommes de la côte sont marins et enrégimentés. Le Roi a toujours près de sa personne six régimens de marine levés sur les marins de Hué et de Quang-nam. Il y a de plus dans chaque port, un régiment de la même arme. *L'organisation des troupes de mer* ne diffère pas de celle des forces de terre.

Les forces navales de la Cochinchine consistent :

1° en bateaux armés de 16, 18, 20 et 22 canons ;

2° en petites galères de 40 à 44 rames, armées de pierriers et sur l'avant, d'un canon de 4 à 6 de balles ;

3° en grandes galères de 50 à 70 rames avec canons, pierriers et sur l'avant, un canon de 12 à 21 de balles.

Bateaux armés 200 ; petites galères 500 ; grandes galères 100.

En ce moment l'Empereur ne néglige rien pour mettre sa marine sur un pied encore plus respectable. Toutes ses vues et son activité ont pour but d'accroître ses forces, et chaque jour il va lui-même en personne visiter ses chantiers et sa fonderie. En flattant ses goûts militaires, en lui procurant des moyens d'exécution, la France obtiendrait de lui d'inappréciables avantages.

Nous avons vu quel est en tems de paix, le nombre de troupes que l'Empereur tient habituellement sur pied. Il s'élève environ à 80.000 hommes ; mais en tems de guerre, ce nombre peut être aisément porté à 200.000 hommes.

FINANCES, IMPOSITIONS. — Les impositions perçues par le Gouvernement peuvent se ranger en trois classes : 1° la capitation ; 2° l'impôt sur les terres ; 3° les tributs et corvées : mais pour plus de clarté, avant de parler de ces différentes natures d'impositions, nous croyons devoir dire deux mots des monnaies du pays.

MONNAIES. — La seule monnaie de cours est une petite pièce trouée, nommée sapèque. Elle est en cuivre et d'une composition dans

laquelle il entre du plomb, de la toutenague et du calin (1). On distingue ensuite la *masse* et la *quane* qui ne sont que des monnaies de compte.

Il faut 60 sapèques pour faire une masse,
10 masses pour faire une quane,
1 quane vaut une 1/2 piastre et une légère fraction.

Les payemens en argent et en or s'opèrent en barres ou en lingots, marqués du contrôle d'un mandarin chargé de ce détail. C'est le chef des orfèvres.

La barre d'argent vaut 28 quanes [ou] 14 piastres (2).

L'once 2 id 8 masses.

Quant à l'or qui est toujours pur et fondu en lingots ou demi-lingots, sa valeur varie suivant le cours du commerce. Cependant on peut estimer, terme moyen, que cette valeur est à celle de l'argent dans la proportion de 17 à 1.

CAPITATION. — Tout individu qui a atteint l'âge de 19 ans, paye de capitation, une quane, une masse. La quane est pour le Trésor ; la masse est pour le chef chargé de la perception.

IMPÔT SUR LES TERRES. — Il se perçoit par arpent et chaque arpent équivaut à 36 toises quarrées de France; mais il faut distinguer deux espèces de propriétés, 1^o les propriétés particulières ; elles sont peu nombreuses, peu étendues. 2^o les propriétés de la couronne ; elles embrassent presque tout.

L'arpent de propriété particulière paye une masse de redevance annuelle (un peu plus d'une 1/2 piastre).

Quand aux terres de la Couronne qui sont comme affermées aux villages, ceux-ci doivent d'abord fournir à chaque soldat un arpent, et de plus quelques toises de terrain [sic] aux veuves des militaires. Les arpens restant payent chacun une mesure de riz qui équivaut à deux quintaux environ. Ce payement se fait en nature.

Les chefs de village prélèvent la capitation et l'impôt. Ils versent ensuite à la capitale de la Province entre les mains du Gouverneur ou de ses délégués et payent moitié en barres, moitié en sapèques. En cas de non payement, le contribuable en retard est arrêté ; et ses propriétés confisquées. La perception s'opère sans vexation, chacun connaissant ce qu'il doit payer.

(1) Toutenague : alliage blanc composé de cuivre, de zinc et d'arsenic. Calin : étain d'Asie, dont on fait des boîtes à thé. (*Dictionnaire Armand Colin*).

(2) Le texte porte : « 28 quanes 14 piastres ».

Les canaux, les chemins et autres travaux publics se font par les villages et à leurs frais.

Les hommes attachés au service du Roi sont seuls exempts de corvée et d'impôts. Le reste des habitants est encatalogué et soumis également aux charges. On peut cependant, au moyen d'un abonnement, obtenir d'être exempté des désagréments de la perception et de la corvée.

POLICE, TRIBUNAUX. — La police est exercée (1) par les chefs de village. Ils peuvent infliger aux délinquants une légère amende, leur faire donner quelques coups de rotin, et même, dans certains cas, les condamner à la cangue. La sévérité est presque inévitable au milieu d'une population si nombreuse. Le condamné croit-il l'avoir été injustement ? Il peut en appeler aux chefs des Huygens et de ceux-ci aux Gouverneurs. Quand il ne s'agit que d'une légère amende, le gouverneur prononce en dernier ressort ; mais dans toute autre affaire soit de police, soit civile, soit criminelle, le recours est ouvert au Conseil même de l'Empereur.

Il est difficile qu'une affaire évoquée devant ce dernier tribunal, surtout s'il s'agit de la peine capitale, ne soit pas jugée avec la plus grande impartialité. On est trop près des yeux du maître. D'ailleurs, les précautions les plus scrupuleuses ont été prévues et sont prises pour que l'accusé ne soit pas exposé à payer de sa vie l'ignorance ou la prévention de ses juges. Les pièces du procès sont revues avec l'attention la plus sévère ; les témoins sont entendus de nouveau ; tout est pesé, discuté avec lenteur et gravité ; enfin, au moment de prononcer, les juges ne peuvent plus communiquer entre eux ; chacun opine à part, signe et scelle son avis ; tous ces avis sont réunis sur la table du Conseil et portés dans l'intérieur du Palais, où l'Empereur en prend connaissance. Si les avis sont partagés l'instruction recommence. Au cas où l'innocence de l'accusé serait reconnue, l'Empereur fait punir, selon l'occurrence, les accusateurs ou les premiers juges. Lorsque tous les membres du Conseil ont opiné à la mort, l'Empereur demande quelquefois un nouvel examen, ou ordonne l'exécution de la sentence. Une des maximes du Prince actuel, c'est qu'il n'y a point de précautions excessive, quand il s'agit de la vie d'un homme.

Les chefs de village, de Ton d'Huyen [sic] reçoivent les suppliques de leurs subordonnés. De même les Gouverneurs donnent tous les jours

(1) La traduction de tout ce paragraphe : « La police.... toutes les portes vous seront aussitôt ouvertes », est donnée par CRAWFURD ; *op. cit.*, p. 498, note.

audience pour cet objet ; mais sans présents, on n'obtient pas de réponse. Aussi la fortune d'un Gouverneur est-elle rapide.

En Cochinchine, la police et les lois ne distinguent point entre l'homme du pays et l'étranger. Celui-ci peut voyager, acheter et vendre dans l'intérieur, pourvu qu'il se munisse d'un passeport que lui délivre sans frais le mandarin des étrangers. L'usage est d'offrir à ce mandarin un léger présent.

L'étranger prudent n'a rien à craindre en voyage. Seulement, il ne doit pas s'étonner de trouver chez l'habitant un certain air de défiance, le Cochinchinois étant naturellement timide. Encore ces préventions de la crainte ne sont-elles pas générales. Si vous êtes français et qu'ils le sachent, toutes les portes vous seront aussitôt ouvertes.

ETAT DU PEUPLE. — Mœurs. — Il n'y a que deux classes en Cochinchine (1), le peuple et les nobles ou mandarins. La noblesse est personnelle et héréditaire ; mais le temps qui en Europe ajoute sans cesse un nouveau lustre à la noblesse héréditaire, le lui enlève peu à peu dans la Cochinchine (2). Le fils d'un Mandarin de 1^{re} classe ne sera que de la 2^e ; s'il est employé comme tel, ses fils seront de la 3^e ; mais s'il ne l'a pas été, ses fils, après sa mort, rentreront aussitôt dans les rangs du peuple. A chaque génération, la noblesse descend d'un degré, à moins que, par ses talens ou ses services, le descendant du noble ne mérite de l'avancement. Cet avancement n'est refusé à personne. Aujourd'hui même presque tous les grands Madarins, chefs des cinq colonnes de l'Empire, ont été de simples soldats.

Un fait peut donner une assez juste idée du peu d'importance que l'on attache, en Cochinchine, à ce que nous appelons *naissance*. Quand il fut question de délivrer à M. Chagneau [sic] les titres du grade que lui accordait l'Empereur, comme le mandarin chargé de la chancellerie est toujours très pointilleux sur les formes, il vint tout inquiet demander au Souverain comment on ferait pour désigner la famille du nouvel officier. « Il n'est pas du pays, répondit l'Empereur, c'est un étranger ; dès lors il est de ma famille ». Dans cette réponse

(1) Tout ce paragraphe : « Il n'y que deux classes... En voilà jusqu'au repas suivant », a été traduit par Crawford : op. cit., p. 489, note.

(2) Chaigneau est vraiment trop bref sur cette question. Il paraît identifier les nobles et les mandarins et laisse croire que tous les avancements se faisaient à la faveur. Il ne dit rien des concours littéraires et militaires ; plus loin, p. 27, il consacra deux lignes aux lettrés, mais sans indiquer à quoi peut conduire ce travail d'« une grande partie de la vie », dans l'organisation annamite.

il n'y a pas seulement de la générosité ; mais on y voit encore qu'aux yeux de celui qui parle, la vraie noblesse c'est de le bien servir (1).

Quant au peuple proprement dit, on le croirait heureux, si pour l'être, il suffisait de vivre à peu de frais sous un beau ciel ; mais quelle existence qu'une vie passée dans le mépris, sous les vexations, le rotin ou la corvée ! Le Cochinchinois n'a rien qui soit véritablement à lui, pas même cette vie que la nature aurait voulu lui rendre douce et facile. Cependant gai par caractère, il est de plus doux, humain, sensible, hospitalier ; mais il joint à ces bonnes qualités tous les vices que donnent l'esclavage et la faiblesse. On peut lui reprocher l'inconstance, la mobilité, une vague inquiétude qui en fait aisément un instrument de révolte, beaucoup de penchant au vol, toutes les extravagances de la superstition et l'amour du jeu porté jusqu'à la fureur.

Le riz et le poisson sont sa principal nourriture. Il s'en fait une étrange consommation ; mais la terre est si fertile et la mer si poissonneuse que ces deux ressources semblent inépuisables. Le cochon, le bœuf, la volaille font aussi partie de ses aliments. Toutes ces denrées sont à un vil prix. On tire du riz une espèce d'eau de vie dont quelques uns boivent avec excès. Le repas commence par les viandes ; c'est aussi le moment de s'enivrer. Le riz une fois servi on ne boit plus. Après le repas, chaque convive avale une grande jatte d'eau et se lave les mains. En voilà jusqu'au repas suivant.

RELIGION. — En Cochinchine (2), la Religion est à peu près la même qu'à la Chine. Le bas peuple, les femmes, la classe ignorante suivent le culte de Foé ; les grands, les lettrés sont de la secte de Confucius.

Le culte catholique est non seulement toléré, mais encore très respecté. L'Empereur lui-même rendant hommage à la pureté de la morale évangélique, aime à reconnaître qu'elle a singulièrement adouci les mœurs de ses sujets. Une seule chose lui déplaît, c'est de voir le concubinage défendu comme un crime. Il ne peut à cet égard, concilier nos préceptes avec l'influence du climat sur l'un et l'autre sexe

(1) Le brevet de Chaigneau est du 25^e jour du 11^e mois de la 1^{re} année de Gia-Long (19 déc 1802). Mais celui de Vannier est du 12^e jour du même mois (6 déc. 1802). Il est probable que l'incident a dû se produire lors de la rédaction du 1^{er} de ces diplômes. Toutefois on peut supposer que les dates sont celles des cérémonies d'investiture ; il est alors possible d'admettre que le brevet Chaigneau ait été le premier rédigé et qu'ensuite quelque motif en a retardé la remise solennelle.

(2) Tout le paragraphe concernant la Religion, à l'exception des passages sur la religion catholique, a été traduit par Crawford : *op. cit.*, p. 500, note.

Le changement lui semble commandé par la nature, dans un pays brûlant où la femme vieillit avant l'âge.

Il y a six évêques catholiques dans l'Empire, deux en Cochinchine et quatre au Tonkin ; de ces derniers deux sont des Dominicains espagnols ; les autres sont Français.

Ces prélats et surtout l'évêque de Véren, vieillard de 76 ans qui, depuis plus de 40 ans, n'a pas quitté le pays, sont généralement révéérés. Plusieurs payens même les prennent pour arbitres dans leurs querelles.

Tous les villages où se trouvent des chrétiens ont une église ; personne n'y trouble le culte. On tolère même en Cochinchine des communautés de filles (1). Ces espèces de religieuses ne font point de vœux ; mais soumises à une discipline particulière, elles vivent en société, travaillent en commun, et le produit de leur industrie appartient à la maison qui, en échange, les entretient et les nourrit.

Les missionnaires peu nombreux sont presque tous indigènes. Ceux-ci instruits dans les collèges dirigés par les évêques, ne reçoivent les ordres qu'à 40 ans accomplis. La mission leur est accordée encore plus tard. Des missionnaires étrangers ne pourraient pénétrer en Cochinchine que d'une manière furtive, et leur travaux n'y seraient pas sans danger, malgré les dispositions favorables de l'Empereur. Dans ce pays toujours facile à remuer, le mot de religion est, auprès de la foule aveugle ce qu'est le mot de liberté chez d'autres peuples, un talisman propre à exalter la masse et à la pousser au désordre. Point de révolte sans persécution et les révoltes ne sont que trop communes.

Le nombre des catholiques est de (60 mille en Cochinchine et de 300 mille au Tonquin. Ainsi dans tout l'Empire, il n'y a guère qu'un 60^e de la population qui soit éclairée des lumières de la foi.

Quant aux églises, elles sont de la plus grande simplicité, ainsi que les pagodes des sectateurs de Foé et de Confucius. Aucune religion ne se fait remarquer par l'éclat ou le luxe de ses temples et de ses cérémonies.

Quant aux payens, vous retrouvez chez eux les opinions, les préjugés, les superstitions des Chinois. Cette ressemblance, leurs lois rédigées en chinois, les livres de leurs lettrés écrits dans la même langue, tout nous révèle par qui la Cochinchine fut primitivement civilisée. Les mariages, les funérailles, l'espèce de culte rendu aux ancêtres, les fêtes et leurs époques sont presque comme à la Chine. La

(1) Les Amantes de la Croix (*Mémorial des Missions Etrangères*, par A. Laury, II, *sub verbo* : Labartette.

langue diffère, mais les caractères sont les mêmes. Ainsi deux hommes, l'un de Hué l'autre de Pékin, hors d'état de s'entendre en parlant, s'entendent aussitôt par écrit.

AGRICULTURE. — Comme à la Chine, l'agriculture est en honneur dans la Cochinchine, et chaque année, au commencement du printemps, époque fixée pour cette cérémonie, l'Empereur offre aussi des sacrifices au ciel et à la terre. Il prend de suite la charrue et trace un sillon, avec les formalités déjà décrites par les auteurs qui ont parlé des usages de la Chine. Le sol est naturellement si fertile qu'il suffit de le remuer légèrement pour en obtenir des récoltes abondantes. Une petite araire sans roues, fort simple, fort légère et qu'ils enfoncent à peine dans la terre, sert aux labours ; mais ils ont recours à la bêche pour la culture du coton et du mûrier qui demandent l'un et l'autre un terrain [sic] plus ameubli. La principale récolte est celle du riz ; elle se fait en mai, quand le sol n'est pas trop humide. La plaine basse récolte deux fois par an, la 1^{er} en juin, l'autre en octobre.

Outre le riz, la Cochinchine produit, suivant les localités, de la canelle, de l'arèque, du sucre, de la soie, du poivre, du coton, de l'indigo, des bois de teinture, des huiles que l'on extrait de certains arbres, la patate douce, l'igname, des concombres que l'on fait sécher au soleil, après les avoir salées plusieurs fois ; des fruits tels que l'orange, la gonaïve, la papaye &c, des rotins, des bambous &c.

ANIMAUX DOMESTIQUES ET AUTRES. — L'habitant nourrit beaucoup de canards, de poulets, de cochons. Le Tonquin fournit des bœufs excellents. (Ce n'est pas le bœuf qu'on soumet à la charrue, mais le buffle qu'on attelle à la manière des Indes).

Les montagnes du pays servent de repaire à une grande quantité d'éléphants et de rhinocéros. Elles recèlent aussi deux autres animaux bien plus terribles et beaucoup plus funestes : le chat tigre et le tigre royal. Le premier surtout est redouté à cause de sa souplesse et de sa légèreté. Il a même quelque chose de plus féroce encore que le grand tigre. Quand l'un ou l'autre de ces animaux sanguinaires paraît dans la plaine, l'alarme [sic] se répand aussitôt et les villages courent aux armes. Une prime de 30 quanes (à peu près 15 piastres) est promise et fidèlement payée à ceux qui triomphent de cet effroyable ennemi. Si l'animal échappe et continue ses ravages, on fait marcher contre lui des hommes dont l'unique mérier est de combattre le tigre. Il tombe bientôt sous leurs coups.

La rivière de Saïgon nourrit quelques crocodiles auxquels on fait la chasse, leur chair passant dans le pays pour le mets le plus délicieux.

La couleuvre *capelle* et quelques autres reptiles venimeux habitent aussi la Cochinchine ; mais les accidents sont fort rares.

COMMERCE. — Le commerce (1) se fait presque tout par les Chinois. Rien n'égale l'activité de ce peuple marchand. C'est seulement depuis très peu de tems qu'on a vu quelques cochinchinois se livrer à ce genre d'industrie.

Nous allons faire connaître les objets d'exportation et d'importation sur lesquels roule aujourd'hui tous le commerce de la Cochinchine.

Exportations.

MATIERES EXPORTEES EN DENREES DU PAYS

OBSERVATIONS

Cannelle	Plusieurs qualités. La 1 ^{re} se vend plus cher que l'or.
Poivre	La culture en est tombée par suite d'impôts excessifs. Rien de plus variable que les prix.
Arèque	La valeur de l'arèque est tombée dans la proportion de 6 à 1, depuis que les Malais le cultivent pour l'Anglais. Avant, les portugais envoyaient jusqu'à 19 vaisseaux par an, charger de l'arèque. En ce moment la pique (125 livres) vaut à peu près deux piastres.
Coton brut	Article presque nul, à peu près 7 piastres la pique
Soie en fil	Suivant la qualité, de 3 à 4 piastres la livre de 20 onces.
Sucre	Prix variable de 3 à 4 piastres la pique.
Bois de teinture	A très vil prix.
Vernis de Tonquin	
Poissons secs	C'est un des objets dont les Chinois trafiquent le plus. J'ai vu le poisson sec acheté 2 piastres la pique dans la basse Cochinchine, se vendre 12 piastres à Macao.

(1) Ce paragraphe « Le commerce... dont la capacité varie de 100 à 600 tonneaux », a été traduit par Crawford: *op. cit.*, p. 519, note.

MATIÈRES EXPORTÉES
EN DENRÉES DES PAYS
VOISINS

Le morfil (1)	Il provient surtout du Camboge et du Lao. Le prix est suivant la qualité. 2 dents pesant une pique valent près de 40 piastres.
Gomme gutte	Elle vient de Camboge ; de 18 à 40 piastres, prix très variable.
La Cardamone	même origine ; varie pour le prix, suivant la qualité, de 150 à 200 piastres la pique.
Le poisson sec et morgattes (2)	même origine
Ailerons de requin	idem.
Peaux d'éléphants	idem. Les Chinois en composent des gelées, des bouillons ; prix de 5 à 10 piastres la pique.
Os d'éléphants et de buffles	objets d'échange contre des vases.
Etoffes de Siampa	ces étoffes en coton sont l'ouvrage des sauvages.
Etoffes du Camboge	soieries dont il s'exporte fort peu.

(1) Morfil : Dents d'éléphants non travaillées (vieux) (*Dictionnaire Armand Colin*).

(2) Morgate : autre nom de la seiche (*Dictionnaire Armand Colin*).

Importations.

OBJETS IMPORTÉS	OBSERVATIONS
Etoffe de soie	Les Chinois rapportent en satins, pékins et étoffes à fleurs, la soie qu'ils sont venus chercher en fil
Porcelain	
Thé	
Papiers	blanc, de tapisseries, à fleur, colorés, dorés pour les funérailles.
Fruits secs et confits	Les Cochinchinois en sont très friands.
Vases	d'une terre blanche, légère, qui résiste au feu.
Joujoux d'enfants	Les os de buffle et d'éléphants reviennent travaillés.

On voudrait pouvoir donner la valeur approximative et la quantité de matières importées ou exportées ; mais le commerce étant libre et presque tout entre les mains des étrangers, les navires n'étant d'ailleurs assujettis à d'autres droits que celui d'ancrage, calculé sur leur largeur, on manque de données pour asseoir des renseignemens dignes de foi.

Il entre par an dans les ports de la Cochinchine environ 300 sommes chinoises tant grandes que petites dont la capacité varie de 100 à 600 tonneaux (1). Chaque somme est soumise à un droit d'ancrage, calculé sur la largeur du navire. Les navires européens devant être assujettis aux mêmes droits, j'en présente ici l'aperçu.

DIMENSIONS DES SOMMES OU NAVIRES VENANT A LA COUR OU AU PORT DE TOURAN (2)	DROITS A ACQUITTER
De 25 à 14 pieds pour ancrages, frais et présens	
par pied cochinchinois [1]	96 quanes
Par pouce.	96 masses
De 13 pieds à 7 pour ancrage, frais et présens,	
par pied.	60 quanes
par pouce.	6

[1] Le pied cochinchinois se compose de 10 pouces et le pouce de 10 lignes. Le pied français égale 7 pouces 6 lignes du pied Cochinchinois. (Chaigneau)

(1) C'est ici que finit le passage traduit par Crawford.

(2) L'ordonnance de l'empereur Gia-Long de la 17^e année 9^e lune (octobre 1818), relative aux droits d'ancrage, est reproduite en français par le Cap. Rey, dans le *Deuxième voyage du Henri* (Journal des voyages, VII, 1830, p. 76). Les indications de Chaigneau ne sont pas en complète concordance.

Le second § du tarif pour Tourane, est ainsi libellé : « Tout bâtiment au-dessous de quatorze pieds, paiera 60 quans pour chaque pied tout compris, même les présens ». Chaigneau part de 13 pieds, indique un tarif par pouce supplémentaire, et limite l'application au tirant d'eau de 7 pieds, ce qui n'est pas dans l'ordonnance.

De même au tarif pour Saigon, l'ordonnance ne prévoit pas la taxation par pouce en surplus.

Cette ordonnance s'applique aussi aux droits sur les marchandises. Chaigneau omet un § important : « Il n'y a point de droits sur les sucres », d'autant plus important que c'est surtout ce produit que les armateurs bordelais s'efforçaient de demander à la Cochinchine.

POUR LE PORT DE SAIGON

DROITS A ACQUITTER
(suite)

De 25 pieds à 14, pour ancrage frais et présens,	
par pied.	160 quanes
par pouce.	16
De 13 pieds à 7, par pied	100
par pouce.	10

Les seuls objets dont l'exportation soit défendue en Cochinchine, sont les suivants :

- 1° l'or
- 2° l'argent,
- 3° le cuivre.
- 4° les sapèques.

Les objets suivans sont soumis à un droit de 5 % sur l'achat :

- 1° les dents d'éléphants,
- 2° les cornes de rhinocéros,
- 3° le cardamome,
- 4° le sanhon (cardamome inférieur),
- 5° la canelle,
- 6° le poivre,
- 7° le bois de teinture rouge,
- 8° l'ébenne [sic],
- 9° le bois brai (1).

Les bois de mât, bordage et autres bois de construction payent un droit de 10%.

INDUSTRIE, — Il suffit sans doute de jeter les yeux sur l'aperçu des importations et exportations de la Cochinchine pour se former une idée peu favorable de l'industrie des naturels. En effet quand on voit les Chinois acheter en fil à Touran et à Saigon la soie qu'ils y rapportent ensuite convertie en étoffe ; quand on sait que les joujoux qu'ils vendent si cher aux Cochinchinois sont ces mêmes os de buffles qu'ils avaient obtenus d'eux, en échange de mauvaises

(1) « Du bois trac », dit le Cap. Rey ; *op. cit.*, p. 78.

poteries, que penser des arts et du commerce d'un pareil pays? Le peu de fixeté dans le prix de certaines denrées, leur hausse et leur baisse subites, d'un autre côté, l'affluence des Chinois en Cochinchine, leurs commissionnaires courant le pays, la rapidité des fortunes qu'ils y font, tout nous avertit qu'ici le commerce est pour la Chine une mine exploitée peut-être avec plus d'adresse que de bonne foi.

Presque tous les arts de 1^{re} nécessité sont exercés en Cochinchine. On y sait fondre et travailler les métaux, filer le coton et en ourdir les trames, recueillir la soie et l'employer, construire des vaisseaux et en faire tous les gréments. On y trouve des orfèvres, des forgerons, des charpentiers, des menuisiers, etc. ; mais aucun de ces arts et métiers n'a pu encore s'élever au-dessus de la médiocrité.

Le fer qui sort de leurs usines est si impur que 100 livres de fonte ne rendent pas 40 livres en clouterie, ni 30 livres en grandes pièces. Ils savent donner la trempe, mais leurs outils sont toujours ou trop doux ou trop cassans.

Le cuivre est mieux travaillé parce qu'il est exploité par les Chinois.

Quant à l'or et à l'argent, leurs orfèvres réussissent dans les ouvrages en filigrane, sans pouvoir cependant donner à certain détail le poli nécessaire.

Cependant si dans ces arts et dans beaucoup d'autres dont il est inutile de parler, les Cochinchinois sont aussi peu avancés, ce n'est faute ni d'intelligence, ni d'adresse. Il ne leur manque que des modèles. N'attendez pas d'eux un esprit inventif ; mais croyez que leur habileté à imiter ne sera jamais en défaut. C'est ainsi qu'instruits par nous, ils ont déjà bien perfectionné leurs constructions navales et leur architecture militaire. Vous croiriez leurs galères sorties de quelque chantier d'Europe, si leurs voiles de paille, leurs cordages en racine ou en bourre de coco [1], l'épaisseur excessive de leurs bordages, ne vous indiquaient pas une fabrique étrangère. Leur fonderie de canons est une autre preuve de la sagacité avec laquelle ils savent profiter des conseils et des exemples. Le Prince actuel qui désire laisser à la postérité des souvenirs de son règne, a fait fondre 9 pièces en bronze de 90 livres de balles à peu près, et cette tentative a complètement réussi.

Parlerai-je maintenant (1) de leurs lettrés, qui n'ont pas trop

[1] La Cochinchine produit aussi du chanvre ; on l'y emploie aux mêmes usages qu'en Europe [Chaigneau]

(1) Ce paragraphe : « Parlerai-je... « une foule de causes débilitantes », a été traduit par Crawford: *op. cit.*, p. 485, note.

d'une grande partie de la vie pour étudier leur langue et celle de la Chine ; langues monosyllabiques dont chaque mot changeant de valeur suivant la prononciation, peut signifier 10 à 12 choses entièrement différentes. Ils n'ont de livres que des livres chinois. La philosophie de Confucius, et pour quelques uns la médecine sont l'objet de leurs études habituelles. Croirait-on qu'on retrouve en Cochinchine le système de Brown, si l'on ne savait pas que les rêveries font le tour du monde (1) ? Les médecins sont partagés entre deux opinions ; les uns n'emploient que des remèdes échauffans, les autres ne commandant que des réfrigérans. La vogue est aux premiers ; on cite d'eux des cures merveilleuses. Cela se conçoit dans un pays où l'homme à la fibre molle, et se trouve souvent exposé à une foule de causes débilitantes.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES. — En considérant d'un côté l'industrie actuelles des Cochinchinois et les nombreux besoins qu'elle semblerait devoir leur laisser; de l'autre les marchandises précieuses que l'on peut tirer du pays et leur bas prix, on serait d'abord tenté de croire à la facilité d'asseoir dans ces contrées les bases d'un commerce très lucratif pour la France ; mais de grands obstacles se présentent, quand on vient à considérer l'éloignement où nous nous trouvons de cette partie de l'Asie, le haut prix de nos objets manufacturés, les frais des expéditions, le système des Douanes européennes, nos droits tels aujourd'hui que le sucre pris à la Cochinchine, même pour rien, ruinerait encore l'armateur, enfin le peu de besoins réels d'un peuple qui vit et s'habille à si peu de frais. Ces obstacles ne sont cependant pas invincibles.

(1) Brown, médecin écossais, 1736-1788.

Il n'est certes pas à supposer que le brownisme ait influé sur les procédés de la médecine annamite ; car pour cela il eût fallu que les théories de Brown eussent été traduites en caractères chinois ; or la Chine du XVIII^e siècle était trop dédaigneuse pour se préoccuper de ce que pensaient et écrivaient les Occidentaux. Elle a attendu jusqu'au début du XX^e siècle pour traduire Montesquieu, Rousseau et Voltaire.

Mais on peut très raisonnablement supputer que c'est Brown qui s'est inspiré des idées chinoises pour bâtir toute sa théorie. Pour cela il n'eut qu'à lire dans la *Description de l'Empire de la Chine* de Du Halde, le chapitre *De la médecine des Chinois* (t. III, p. 379, éd. français in-fo) ; car ce magnifique ouvrage parut à Paris en 1735, et à Londres en anglais dès 1736, puis en 1741.

Michel Duc Chaigneau reproduit une partie du passage sur la médecine (*Souvenirs de Hué*, p. 774) ; mais il a diminué l'allusion au système de Brown.

Donnons aux Cochinchinois de nouveaux besoins, nous nous créons de nouvelles ressources. Déjà les glaces d'Europe les ont séduits. Il est vrai qu'une seule expédition a suffi pour satisfaire ce caprice, et qu'un second envoi trop précipité ne réussirait pas, vu le petit nombre d'acheteurs en état de faire une aussi forte dépense. Mais les plus vils miroirs plairaient encore à la multitude. Nos vins de Bordeaux se sont bien vendus, on pourrait encore en expédier ; mais des vins communs à bas prix, et surtout n'ayant aucune aigreur, trouveraient seuls du débit, s'ils arrivaient en petite quantité. Les toiles de l'Inde, le corail, les verroteries jouiraient d'une grande faveur, sous la condition indispensable d'un prix très modique. Il est probable en outre qu'avec de la constance, de la persévérance, et en obtenant de l'Empereur une faveur qu'il ne refuse pas aux Chinois, des maisons françaises qui auraient à la Cochinchine des facteurs ou commissionnaires résidants en état d'étudier les mœurs, les goûts, les habitudes de ce peuple, il est probable, dis-je, que ces maisons finiraient par découvrir des branches d'exploitation qu'avec nos idées européennes nous ne soupçonnons pas encore ; mais le choix de ces facteurs ne serait pas indifférent. Intelligence, probité sévère, le plus grand respect pour la foi jurée, beaucoup de douceur et d'humanité ; voilà des qualités indispensables pour mériter et obtenir la confiance. Il semble d'abord superflu de parler d'humanité à des hommes policés qui ne vont visiter l'étranger que pour entrer en part de ses richesses ; mais ce que nous avons vu, nous a quelquefois indignés, et nous avons eu lieu d'être moins étonnés de l'inconcevable patience de ces peuples, que de l'imprudence brutalité de quelques Européens ; malheureux qui ne savent pas qu'un seul acte injuste peut compromettre la vie d'un grand nombre de leurs compatriotes et l'honneur de la nation.

Presque tout est à créer en Cochinchine. Ce pays n'a pour ainsi dire aucune relation avec l'Europe. Pendant 20 ans on n'y a vu qu'un navire hollandaise expédié de Batavia, et 4 français partis du port de Bordeaux. Presque tout se fait par les Chinois. A peine quelques Malais, si voisins pourtant, paraissent-ils dans les parts de la Cochinchine. Ils aiment mieux payer fort cher aux Chinois des cargaisons de poissons secs, de morgattes, d'écrevisses sèches, que d'aller les chercher eux-mêmes dans la Basse-Cochinchine. Telle est l'industrie de ces pays.

Il est à souhaiter que le Gouvernement français sente de quel intérêt des relations intimes avec la Cochinchine pourraient être un jour pour la France. Quand nous serions obligés de faire des sacrifices, ces sacrifices seraient amplement compensés par les avantages à venir.

Ici se présentent plusieurs considérations :

1° — La Cochinchine, fertile dans toute son étendue, n'a pas le 5e de son sol en rapport. L'habitant se tient sur les rivages et au bord des rivières. C'est là que le fixe particulièrement la culture du riz. Ainsi ce que le pays peut déjà fournir de sucre, d'arèque, de poivre, de soie, etc. est peu de chose en comparaison de ce qu'il produirait si l'extension du commerce en donnait une aux cultures. On ne se dissimule pas sans doute combien il est difficile d'attirer au travail de la terre un peuple qui vit de riz (1). Mais le Cochinchinois, avide de nouveautés, ami de la parure et du plaisir et tout disposé à se créer des besoins, n'est pas sans ressort ; on peut triompher de son apathie.

2° — En tems de guerre contre l'Angleterre, les frégates françaises entretiendraient avec facilité sur ces mers, une croisière commode pour nous et funeste à l'ennemi qui ne peut se passer des productions de la Chine. Nos équipages trouveraient toujours en Cochinchine de sûrs [sic] relâches, des rafraichissemens de toute espèce et chez les naturels, des dispositions amicales.

3° — Les marchandises de Chine s'obtiendraient à meilleur compte en Cochinchine qu'à Canton, seul port chinois qui soit ouvert aux Européens. A Canton les droits de toute espèce sont excessifs. La porcelain et le thé y viennent de loin et payent des droits considérables à l'entrée et à la sortie, tandis que ces mêmes denrées, portées des lieux mêmes qui les produisent, aux côtes de la Cochinchine, ne sont frappées que d'un droit d'ancrage très modéré. Il n'est peut-être pas un seul article de toutes les exportations de Chine qui ne soit plus cher à Canton qu'à Touran.

4° — Enfin si la France dédaigne des avantages que les dispositions favorables de l'Empereur rendraient faciles à obtenir, il est à craindre qu'une nation rivale ne s'en empare.

J'ai parlé plusieurs fois de l'affection que le peuple et le souverain de la Cochinchine portent aux Français. Il n'est pas inutile d'en faire connaître l'origine et les motifs. On verra que fondée sur la reconnaissance, elle semble devoir être durable, car, dans ce pays, le souvenir du bienfait, comme celui de l'injure, ne s'efface jamais.

La famille de l'Empereur, celle des **Nguyèn**, est depuis plusieurs siècles, en possession de la Cochinchine et, avant les dernières révolutions, elle joignait au titre de Roi de ce pays, celui de Chua du Tonquin. Le Chua, dans les gouvernemens asiatiques, est la seconde

(1) Chaigneau veut évidemment dire : « pour d'autres cultures ».

personne de l'Etat pour la dignité et la première pour la puissance. C'est le généralissime des armées.

La bonne intelligence avait toujours régné entre les Nguyễn et la famille Lê qui occupait le trône du Tonkin. Cette heureuse harmonie, si rare dans les Cours de l'Asie, subsistait encore à la mort de l'ayeul du Souverain actuel de la Cochinchine. Il avait laissé, en mourant, une fille déjà d'un certain âge et un fils encore enfant. Celui-ci devait aux termes des lois, hériter des deux dignités qu'avaient possédées ses ancêtres ; mais un Grand du Tonquin, nommé Trynh, demanda et obtint la main de la fille de Nguyễn ; bientôt même il porta plus loin ses vues et conçut le projet de monter au grade de Chua. Pour y parvenir, il résolut de se défaire de l'enfant que ses droits appelaient à cette dignité. Instruite des desseins de son époux, la femme de l'ambitieux Trynh obtint, à force de prières qu'il se contenterait de reléguer le jeune prince dans son royaume de Cochinchine. Les révoltes qu'il saurait exciter dans le pays occuperaient assez ce faible rival, pour le tenir toujours éloigné du Tonquin.

Tranquille de ce côté, il marcha rapidement à l'accomplissement de ses téméraires projets. Il réussit, devenu généralissime, il perdit toute retenue et cessa même de respecter son maître. Le Roi du Tunquin, alarmé des airs de hauteur du nouveau Chua envoya secrètement une ambassade au jeune Roi de la Cochinchine et lui demanda des secours. Malheureusement, ce Prince, obligé d'employer presque toutes ses forces contre ses sujets révoltés, ne put envoyer que quelques régimens dans le Tunquin ; expédition que sa faiblesse rendit inutile. Trynh en triompha sans peine, devint encore plus audacieux, et l'effort que le jeune Nguyễn venait de faire pour la famille Lê n'aboutit qu'à susciter à la Cochinchine une guerre de plus.

Toute la vie de Nguyễn se consuma dans ces déplorables guerres. Il mourut, laissant après lui plusieurs fils qui donnèrent à l'Asie le spectacle de tous les crimes que l'ambition peut engendrer entre des frères. Le plus entreprenant se défit d'une partie de ses rivaux et contraignit les autres à prendre la fuite ; mais le crime l'avait porté sur le trône et le crime l'en fit descendre. Pendant plusieurs années ce ne fut qu'une suite de perfidies, d'assassinats et d'horreurs.

Tandis qu'ils se déchiraient entre eux, trois brigands conçurent le projet de se partager la Cochinchine. Ils y parvinrent, et quand l'Empereur actuel, reste unique de sa malheureuse famille, fut reconnu Roi, ses états se trouvaient réduits à la seule province de Saigon. Encore la perdit-il bientôt et se vit-il réduit à fuir dans les isles. C'est là qu'il remit son fils entre les mains de l'Evêque d'Adran, sujet dévoué, le seul, à peu près, qui lui fut resté fidèle. Ce digne prélat

promit de conduire le jeune Prince à la Cour de France, de solliciter pour lui des secours et de revenir, ou avec des forces suffisantes pour replacer le Roi sur le trône ou avec la généreuse résolution de partager son infortune. Il partit. Le Monarque quitta les isles et alla chercher un asile à Siam.

A la même époque, la fortune donna dans ces contrées un exemple de ses caprices. Quan-trung l'un des trois brigands dont j'ai parlé plus haut, conçut et exécuta l'entreprise la plus téméraire. Tout-à-coup il passe dans le Tunquin, à la tête d'une armée, et se donnant pour un des Nguyên, il publie qu'il vient venger sa famille, délivrer le Roi et punir l'infâme Trynh. On le croit aussitôt sans examen. Tous les bras s'arment pour sa cause ; avec une rapidité qui, seule, pouvait assurer le succès, les peuples, les troupes, le Monarque se trouvent séduits, et Quan-trung obtient pour épouse le fille du Roi. Trynh fut égorgé. La vérité se découvrit enfin ; mais trop tard. Quan-trung reconnu, franchit le dernier pas ; la famille Lê fut détrônée et l'aventurier s'empara de leur dépouille. Son règne ne devait pas être durable.

Le jeune Prince, livré à la foi de l'Evêque d'Adran, parut à Versailles. Son âge, les malheurs de son père, les discours du Prélat touchèrent tout le monde, mais nul plus que le généreux Louis 16. Il accorda des secours plus que suffisants pour remettre Nguyên sur le Trône. Si l'expédition envoyée échoua, ce fut par un de ces événemens qui dérangent trop souvent les plus sages conseils des Rois. La politique était, en cette occurrence, d'accord avec la générosité du Monarque français. Le Roi de Cochinchine offrait, pour pris de son rétablissement. le port de Touran et une des meilleures bayes de ses Etats (1).

Cependant les troupes expédiées ne dépassèrent pas Pondichéry. Seulement une frégate commandée par M. de Rosily, fut chargée de reconduire avec honneur le jeune Prince (2). Tandis qu'elle s'approchait

(1) Chaigneau apprécie les faits d'après ce qu'il avait pu connaître des causes de l'échec de l'expédition de Cochinchine, d'après ce que Mgr. d'Adran lui-même en avait su. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question.

Par le traité de 1787, le Roi de Cochinchine cédait : 10 l'île de Hoi-nan formant le port de Tourane, 20 Pulo-Condor.

« Une des meilleures bayes » du texte Chaigneau s'applique mal à Pulo-Condor. Cette désignation est trop vague pour venir de Chaigneau qui ne pouvait pas avoir oublié qu'il s'était agi non d'un second établissement sur la côte ferme, mais du petit archipel de Pulo-Condor et de sa rade. Si Chaigneau avait tenu la plume, il eût écrit Pulo-Condor ; probablement il le dit ; mais probablement aussi les « Secrétaires intelligents » oublièrent-ils ce nom qu'ils venaient d'entendre pour la première fois.

(2) La frégate la Méduse ; - la *Dryade* et le *Pandour*.

des côtes de la cochinchine, d'autres bâtimens étaient à la recherche du père. Il venait de quitter furtivement Siam. A la première nouvelle du retour de l'Evêque, il était rentré à Saïgon,

Le fidèle Prélat revenait sans troupes ; mais dans l'Inde, il avait déterminé deux navires français à le suivre et à seconder ses desseins (1). C'est avec cette poignée de braves qu'il se présenta devant son maître et qu'il est parvenu à lui rendre une puissance beaucoup plus considérable. Je ne raconterai point comment l'Empereur a reconquis ses Etats et renversé l'usurpateur qui s'était emparé du Tonquin. Mon seul but a été de rappeler [sic] ici les services inappréciables dont ce Prince nous est redevable. Souvent, il se plaît à en parler lui-même. C'est à la France aussi à n'en pas perdre le souvenir.

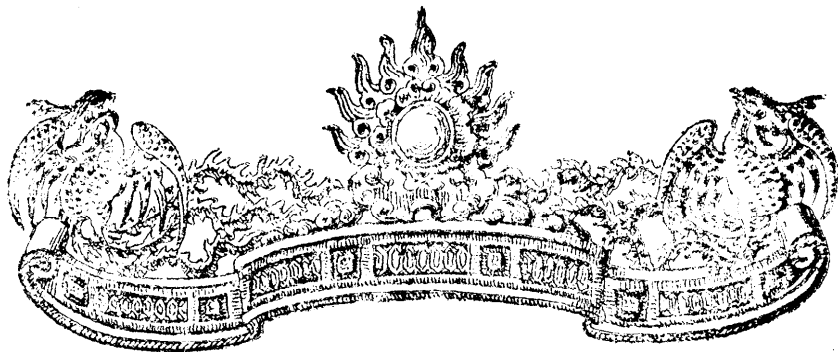


(1) Le *Capitaine Cook* et le *Moyse* vraisemblablement.

Ce passage donne d'intéressantes indications.

C'est « dans l'Inde » que Mgr. d'Adran a déterminé deux navires à le suivre. Cette déclaration va à l'encontre de la supposition d'Alexis Faure (*Mgr. Pigneau de Béhaine*, p. 194) que dès son passage à l'Île de France, en prévision de difficultés qui n'étaient pas nées, l'évêque avait demandé le concours « immédiat » des négociants et armateurs locaux.

« C'est avec cette poignée de braves » qu'il vint au secours de Gia-Long. Or la « poignée de braves » est formée des équipages des deux navires qui, armés à l'Île de France ou dans la métropole, étaient arrivés dans l'Inde avec des équipages constitués. Cela ne s'accorde pas avec l'argumentation de Faure sur les désertions. Que quelques jeunes officiers aient suivi, ou rallié, ou même précédé (c'est le cas d'Olivier) Mgr. d'Adran, c'est évident ; mais que plusieurs centaines de matelots et l'officiers marinières aient déserté leurs bâtimens pour passer en Cochinchine, c'est très douteux. Faure paraît avoir compté comme déserteurs des marins laissés à l'hôpital de Port-Louis ou de Pondichéry, au départ pour une autre destination. C'est là un mouvement qui se fait couramment sur les navires en campagne, aujourd'hui comme jadis. Tout le calcul de Faure doit être révisé par un nouveau dépouillement des rôles d'équipage.



UN DESCENDANT DU COLONEL OLIVIER

LA TOMBE

DU SERGENT D'OLIVIER DE PEZET A RON (ANNAM)

Par H. COSSERAT

Rien de ce qui touche les Français qui sont venus, il y a plus d'un siècle déjà, en Cochinchine, aider l'empereur Gia-Long à reconquérir son royaume et à remonter sur le trône de ses aïeux, ne doit nous laisser indifférents, et nous devons avec soin rechercher et recueillir tous les souvenirs qui se rapportent à eux, et les sortir de l'oubli. C'est la tâche que s'est donnée notre Association et qu'elle poursuit lentement mais sûrement.

Dans cet ordre d'idées, il me paraît intéressant de faire connaître aujourd'hui à nos collègues, l'existence de la tombe d'un descendant du Colonel Olivier, près du poste Rôn, province de Quảng-Bình (Annam)

Ce fait a été signalé, pour la première fois je pense, dans un article intitulé : « De Donghoi à Vinh par la route mandarine en 1892 », signé H. L. M., et qui a paru dans un numéro de la *Revue Indochinoise* du premier semestre de l'année 1906, page 427, et une deuxième fois dans l'ouvrage du Capitaine Gosselin : *Le Laos et le Protectorat français*, page 39.

Dans le courant de l'article de M. H. L. M. de la *Revue Indochinoise*, l'auteur, qui vient d'arriver à **Ròn**(1), écrit : « Près du poste (de **Ròn**) des mains amies ont élevé un tombeau en forme de chapelle funéraire, à un jeune sergent français, d'Olivier de Pezet, mort à Roon en 1886 ou 1887. C'est un descendant de ce Colonel Olivier qui, au commencement du siècle, a bâti la citadelle de Hué, et aidé, avec d'autres officiers français, le roi d'Annam, Gia-Long, à reconquérir son royaume sur les Tày-Son. Avec des destinées différentes, tous deux, le neveu et le grand-oncle, ont servi la même cause. Nous saluons avec respect cette tombe et nous rentrons au poste. »

L'auteur de cet article commet ici deux petits erreurs qu'il est bon de relever de suite. D'abord, le sergent d'olivier de Pezet n'est pas mort en 1886 ou 1887, mais bien en 1889, comme on le verra plus loin. Ensuite, le Colonel Olivier n'a pu bâtir la citadelle de Hué, puisqu'il est mort le 23 Mars 1799 à Malacca (2), et que Hué ne fut pr , par Gia-Long qu'en 1801 (3).

Quant au Capitaine Gosselin qui passa à Ròn quatre ans après M. H. L. M., voici ce qu'il dit au sujet de cette tombe : « 29 août (1896) — Je quitte l'ancien poste (de Quang-Khé) à quatre heures du matin, car le passage du fleuve Sông-Gianh, large de 850 mètres. est toujours très long. Il faut en effet, pour le traverser, descendre ou remonter assez loin, suivant le sens de la marée, afin d'éviter le courant puissant qui entraînerait votre barque, la mer étant toute proche, à un kilomètre à peine. C'est donc à cinq heures seulement que je quitte les rives du ffeuve, et j'arrive à neuf heures au tram de Quang-Phủ, village de Roon.

« Le poste de Roon, que nos troupes ont occupé bien longtemps, est resté intact ; la milice du Quang-Bính y réside, sous le commandement d'un garde principal, et même la maison à étage qui le domine existe toujours ; elle fut jadis construite par un de nos camarades, alors lieutenant au 2^e Bataillon de chasseurs annamites, et qui, depuis, s'est distingué à Madagascar.

« Je porte une couronne à la tombe d'un de nos anciens sous-officiers

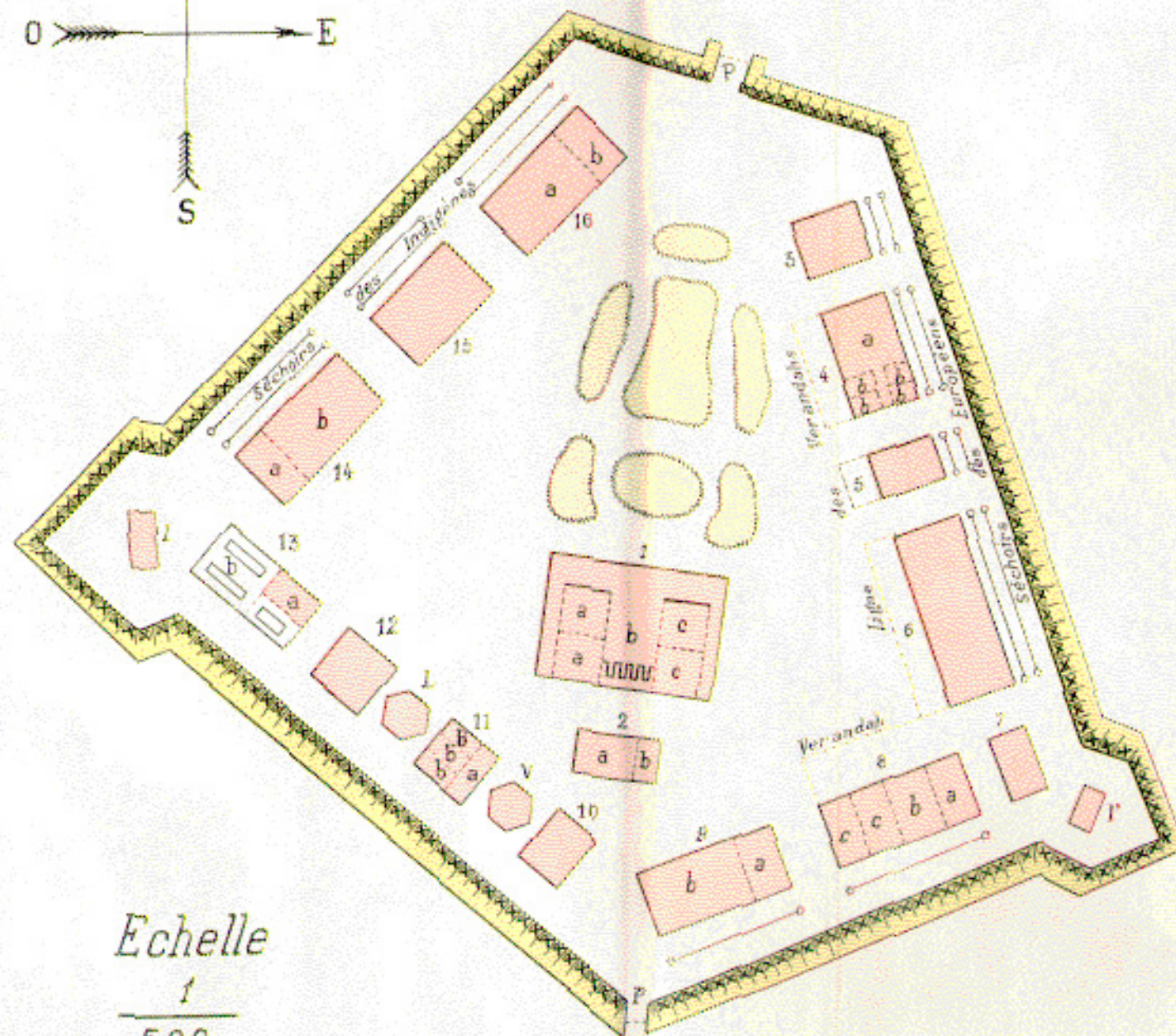
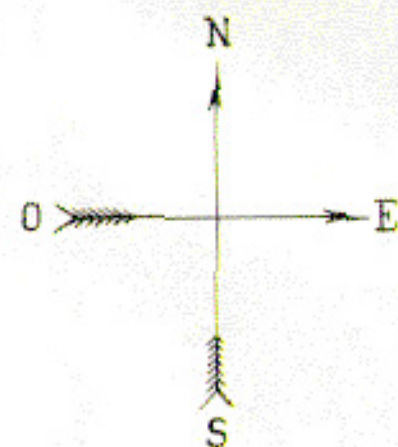
(1) **Ròn** ou Roon, petit centre annamite sans grande importance situé au Nord de la province de **Quảng-Bính**, à environ 12 km, au Sud de la Porte d'Annam, à 70 km. de **Đông-Hới** et 220 km de Hué.

(2) B. A. V. H., juillet-septembre 1917 : *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, par H. Cosserat, page 175.

(3) B.E.F.E.O. : *Documentfs relatifs à l'époque de Gia-Long*. par L. Cadière, p. 47. XXXVII. Lettre de Barisy à MM. Marquini et Létondal, procureurs à Macao, de Hué, le 16 juillet 1801.

Poste de Roon

Légende



Echelle

1

500

- 1 { a a' Log^t du Com^d du Poste.
b Salle à manger des Officiers.
cc Logement d' Officier.
- 2 { a Cuisine Officiers.
b Logement de boy.
- 3 Poste de police indigène.
Magasin d'armes et
- 4 { a Poste de police européen.
b b b b Locaux disciplinaires. (R. 3)
- 5 Log^t Sous-Offic. Inf^t Mar.
- 6 Log^t de l'Inf^t de Marine.
- 7 Cuisine de l'Inf^t de Mar.
- 8 { a Cuisine Sous-Officiers.
b Salle à manger Sous-Offic.
cc Log^ts Sous-Offic. Europ de chass.
- 9 a Log^t du Gérant de vivres.
b Magasin à vivres.
- 10 Four.
- 11 { a Sellerie.
b b b Ecuries.
- 12 Infirmerie.
- 13 { a Buanderie et bams.
b Lavoir.
- 14 { a Log^t de Serg^t indigène.
b Log^t de chasseurs.
- 15 Logement de Chasseurs.
- 16 { a Logement de Chasseurs.
b Log^t de Serg^t indigène.
- P Porte principale.
- P' Porte de secours.
- L L' Latrines.
- V Poulailier.

POSTE DE ROON

Cimetière du Poste

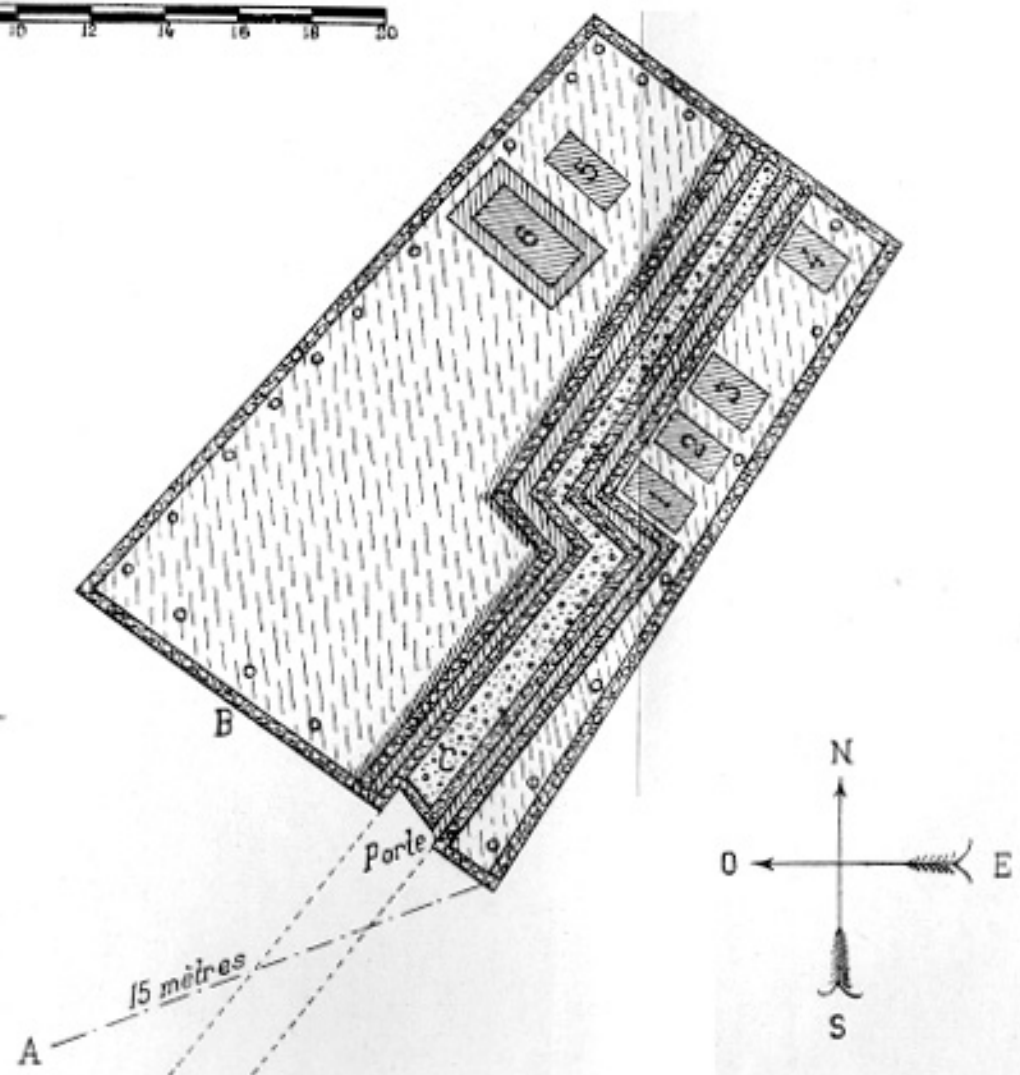
Nota. — En remontant le Song-Roon (rive droite) à 500 mètres environ de ce cimetière, et à six mètres du bord du fleuve, sur un terrain plus élevé sont deux tombes de chasseurs annamites de la 4^{me} Compagnie du 2^{me} Bataillon celles de Tràn-Vân-Ban (en maçonnerie et contre le bord) (Choléra 9 Février 1889) Dương-Vân-Con (en terre) (accès algide 9 8^{hr})

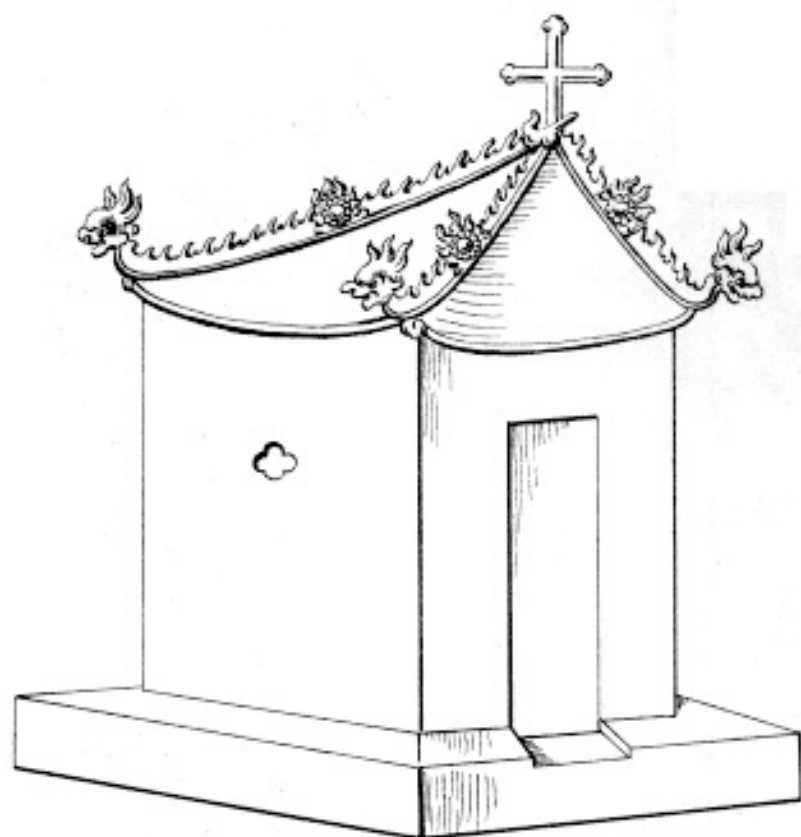
Echelle: $\frac{1}{200}$



Légende

- A — Point de départ: milieu du portail (isolé et extérieur) de la grande pagode du village de Dilouan.
- B — Palissade en bambous maintenue par des piquets en bois.
- C — Allée du cimetière, bordée de légers talus plantés de bananiers.
- 1 — Tombe du soldat Rogoal, 2^{me} Régiment de Zouaves, décédé le 3 Octobre 1886, à l'âge de 24 ans.
- 2 — Tombe du soldat Thibout, 2^{me} Régiment de Zouaves, décapité en 1886 par les pirates dans le village de Dilouan.
- 3 — Tombe du soldat Dumoutier, 2^{me} Régiment de Zouaves, décédé le 3 Juillet et 1886, à l'âge de 24 ans. (Choléra)
- 4 — Tombe du chasseur annamite Nguyễn-Xang (2^{me} Bataillon 4^{me} Compagnie) décédé le 7 Février 1889 (Choléra)
- 5 — Tombe du chasseur annamite Cao-Việt-Hoan (2^{me} Bataillon 4^{me} Compagnie) décédé le 25 Août 1887 (accès algide)
- 6 — Tombe du Sergent d'Olivier de Peret (Augustin, Laurent, Marie, Joseph) 2^{me} Bataillon Chas. Annamite, 4^{me} Compagnie, décédé le 1^{er} Juin 1889 à l'âge de 27 ans (insolation)





*Monument funéraire du sergent
d'Olivier de Pezel au cimetière
de Roon.*

le sergent d'Olivier de Pezet, enlevé en quelques heures, en 1889, par un accès pernicieux. Il était le petit neveu du Colonel Olivier, un des membres les plus connus de la mission française amenée à l'empereur Gia-Long par Mgr. Pigneau de Béhaine ; cet officier, ingénieur distingué, construisit, pendant la période de 1795 à 1802, toutes les forteresses de l'Annam.

« Je passe la journée au poste de Roon, et vais, l'après-midi, visiter les riches pagodes du village de Canh-giuong... »

Désireux d'avoir des renseignements précis sur l'existence de cette chapelle mortuaire signalée par les deux auteurs cités ci-dessus, et ne pouvant aller faire moi-même sur place les recherches nécessaires, je m'adressai au sympathique Résident de France d'alors, à *Đông-Hới*, M. Cottez, qui, avec un empressement et une amabilité dont je ne saurais trop le remercier ici, voulut bien rechercher sur place et dans les archives de la Résidence de *Đông-Hới*, tout ce qui avait trait à d'Olivier de Pezet.

Voici la lettre qu'il m'écrivait, le 12 Février 1919, pour me donner le résultat de ses recherches.

Đông-Hới, le 12 Février 1919.

Le Résident de France à Đông-Hới
à Monsieur Cosserat, négociant à Hué.

Cher Monsieur,

« Il existe, en effet, au village de Di-Louan, près de Roon, un petit cimetière où sont inhumés quelques européens et quelques soldats indigènes. Des recherches dans les archives de la Résidence m'ont permis de découvrir un plan de ce cimetière, que j'ai reconnu absolument conforme à la réalité.

« Les inscriptions n'existent pas, ou plus, sur les tombes, mais, avec le plan, aucune erreur n'est possible. Je vais immédiatement les refaire.

« Voici les renseignements, par ordre de demande, que je puis vous fournir au sujet du monument du sergent d'Olivier de Pezet :

« 1°. — L'inscription existant sur le tombeau est effacée ; on ne retrouve que les lettres SE du mot « Sergent ». Je vais faire placer l'inscription suivante :

Sergent d'Olivier de Pezet, Augustin, Laurent, Marie, Joseph. — 2^e Bataillon de Chasseurs annamites, 4^e Compagnie. — 1^{er} Juin 1889 - 27 ans.

« 2°. — Ce sergent est mort, en effet, le 1^{er} Juin 1889, à l'âge de 27 ans, des suites d'une insolation ;

« 3°. — Le monument est un peu dégradé, mais pas en trop mauvais état ; quelques petites réparations seraient suffisantes pour le restaurer d'une façon convenable ;

« 4°. — (Détail des réparations à faire et dont la somme se monterait à 20\$00) ;

« 5°. — Il n'existe, dans les archives de Roon, aucune pièce ayant trait à ce jeune sergent ;

« 6°. — Ci-joint un dessin du monument en question.

« 7°. — Ci-joint un plan du cimetière.

« Je crois devoir ajouter que je viens de donner des ordres pour clôturer et remettre en état ce petit champ de repos. »

Signé : COTTEZ.

La Planche ci-dessous reproduit exactement le plan du cimetière de Rôn, envoyé par M. Cottez, avec toutes les indications qui y sont portées.

Il résulte donc bien des recherches effectuées par M. le Résident de Đông-Hôï, ainsi que du plan du cimetière de Rôn, que le sergent d'Olivier de Pezet est décédé le 1^{er} Juin 1889, à l'âge de 27 ans.

Ceci établi, il me restait à avoir la preuve qu'il était bien un descendant du Colonel Olivier, ce qui était plus difficile. Cependant, je fus, dans mes recherches à ce sujet, assez bien servi par les circonstances, car j'obtins du secrétaire de la mairie de Carpentras, par un mien ami qui me servit d'intermédiaire, l'adresse de Madame la Comtesse de Soye, qui voulut bien aimablement mettre mon ami en relation avec Madame d'Orsène, sa cousine-germaine, née d'Olivier de Pezet et dernière du nom.

Voici la lettre que Monsieur H. d'Orsène écrivit à mon ami, en réponse à sa lettre de demande de renseignements,

« Thomassin, par Bédarrides (Vaucluse), 6 Juin 1919.

« Monsieur,

« J'ai cherché tout un jour les correspondances et souvenirs se rattachant à la mémoire de notre grand-oncle le Colonel Olivier, et je n'ai rien pu trouver, à mon grand regret, qui puisse vous intéresser. Je le regrette infiniment, car j'aurais été heureux de collaborer à une oeuvre si utile et qui nous touche de si près. Mon beau frère, Joseph d'Olivier de Pezet, est mort dans l'Annam, le 1^{er} Juin 1889. Je garde votre adresse, et si ultérieurement j'avais quelques détails à vous fournir sur le Colonel Olivier je vous les ferais parvenir.

« Veuillez recevoir, Monsieur, etc. ..

Signé : D'ORSÈNE. »

Cette lettre, comme on le voit, vient bien nous donner la preuve que le jeune sergent d'Olivier de Pezet est réellement un descendant du Colonel Olivier de Puymanel, et nous confirmer en même temps la date de la mort, 1^{er} Juin 1889 — cent un an presque jour pour jour après le débarquement (1) de son grand-oncle sur la terre d'Annam à laquelle lui aussi il sacrifia sa vie.



(1) B. A. V. H., juillet-septembre 1917 : H. Cosserat : *op. cit.*, p. 174.

SOMMAIRE

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Les Souvenirs chams dans le Folk-lore et les croyances annamites du Quảng-Nam (D'A. SALLET)	201
Les grandes figures de l'Empire d'Annam : — Võ-Tánh (H. COSSERAT et Hồ-Đức-Hàm)	229
Le Mémoire sur la Cochinchine de Jean-Baptiste Chaigneau, publié et annoté (A. SALLES)	253
Un descendant du Colonel Olivier : La tombe du sergent d' Olivier de Pezet à Ròn (Annam) (H. COSSERAT)	285

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société, on peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué**, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1922) 10 volumes in-8°, d'environ 3.900 pages en tout, illustrés de 664 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.



Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

